3 Cahiers d'archéologie et d'histoire n° 3

Lieux historiques canadiens

Étude comparative des résidus d'animaux dans les dépotoirs français et britanniques du fort Michillimackinac: étude de l'évolution des modes de subsistance, par Charles E. Cleland

Les Français en Gaspésie, de 1534 à 1760, par David Lee

Le tumulus Armstrong sur la rivière à la Pluie, en Ontario, par Walter A. Kenyon

Lieux historiques canadiens:
Cahiers d'archéologie et
d'histoire – n° 3

Service des Lieux historiques nationaux
Direction des Parcs nationaux et
des Lieux historiques
Ministère des Affaires indiennes et
du Nord canadien
Ottawa, 1972

Page couverture: Bateaux anglais au large de Percé. Dessin fait sur place par le capitaine Hervey Smyth, en 1758. Le dessin montre qu'à cette époque le rocher avait deux arches. La partie supérieure de la première s'est effondrée depuis. *(Article 37 de la collection Canadiana de Sigmund Samuel, au Royal Ontario Museum de Toronto.)*

La publication *Lieux historiques canadiens: Cahiers d'archéologie et d'histoire* paraîtra lorsqu'un nombre suffisant d'articles auront été réunis. Les manuscrits peuvent être soumis au chef de la Division des recherches, du Service des lieux historiques nationaux, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa (Ontario), K1A 0H4, Canada.

Publication autorisée par
l'honorable Jean Chrétien, CP, MP,
ministre des
Affaires indiennes et du Nord canadien

Réalisation du Groupe de la conservation,
Bureau du conseiller en information
publique
Présentation: *Gottschalk+Ash, Ltd.*

Étude comparative des résidus d'animaux dans les dépotoirs français et britanniques du fort Michillimackinac: étude de l'évolution des modes de subsistance, par Charles E. Cleland.

8 **Résumé**

8 **Introduction**

9 **Ossements des dépotoirs français et britanniques**
15 **Le fort Michillimackinac et le site Juntunen**
16 **L'intégration fonctionnelle des modes de subsistance**
19 **Conclusions**
20 **Annexe A: Quantité de viande fournie par les espèces trouvées au site Juntunen**
21 **Annexe B: Quantité de viande fournie par espèce d'après les dépotoirs français du fort Michillimackinac**
22 **Annexe C: Quantité de viande fournie par espèce d'après les dépotoirs britanniques du fort Michillimackinac**

23 **Sources citées**

Table des illustrations
1 Comparaison des pourcentages basés sur le nombre total des ossements
2 Pourcentage du nombre d'espèces à partir des restes d'os
3 Pourcentages exprimés en livres de viande à partir des restes d'os

Liste des tableaux
10 Tableau 1: Ossements identifiés et non identifiés provenant des dépotoirs français et britanniques du fort Michillimackinac
11 Tableau 2: Espèces identifiées à partir des éléments de la période française
12 Tableau 3: Espèces identifiées à partir des éléments de la période britannique
13 Tableau 4: Pourcentage en livres de viande fournie par les différentes classes d'animaux

Les Français en Gaspésie, de 1534 à 1760, par David Lee

26 **Résumé**

27 **Partie I Les débuts**
28 Introduction
29 Anglais, Français, Écossais et Indiens
32 La Gaspésie, son histoire et sa géographie
35 L'expansion économique de la Gaspésie
37 Les pêches de la Gaspésie

45 **Partie II Les localités**
46 Matane
48 Mont-Louis
50 L'établissement de la baie de Gaspé
54 Percé
58 Pabos et Grande-Rivière
61 Conclusions

63 **Notes**

65 **Bibliographie**

Table des illustrations
31 1 Carte de La Gaspésie.
33 2 «Rade de l'Isle Percée» (probablement 1686).
47 3 «Plan a Veue D'Oyseav Dv Montlovis» (probablement 1699).
51 4 Croquis de la baie de Gaspé, juin, 1746.
52 5 Vue de la baie de Gaspé, dessin fait sur place par le capitaine Hervey Smyth, en 1758.
55 6 «Plan de la Rade de l'Isle Percée et de la Baye des Morues,» 1687.

Le tumulus Armstrong sur la rivière à la Pluie, en Ontario, par Walter A. Kenyon

70 **Résumé**

70 **Remerciements**

70 **Introduction**

75 **Les fouilles**

76 **Les sépultures**
76 Sépulture n° 1
76 Sépulture n° 2
77 Sépulture n° 3

78 **Analyse des artefacts**
78 Pointes d'armes de jet
80 Grattoirs
80 Pigments
80 Artefacts en cuivre
81 Amulettes
81 Tube d'exorcisme
82 Pipe
83 Marteaux de pierre
83 Objets divers en pierre

84 **Analyse de la poterie**
84 Tessons de bord

86 **Conclusions**

88 **Notes**

88 **Bibliographie**

Liste des tableaux
78 Tableau 1: Pointes d'armes de jet
84 Tableau 2: Répartition des types de poteries
85 Tableau 3: Répartition des tessons de bord décorés

Table des illustrations

71 1 Emplacement des rapides du Long-Sault sur la rivière à la Pluie.
72 2 Emplacement du tumulus Armstrong aux rapides du Long-Sault.
73 3 Emplacement de la rivière à la Pluie.
74 4 Dernier niveau d'occupation à la base du tumulus.
75 5 Coupes verticales à travers le tumulus.
77 6 Pointes d'armes de jet.
78 7 Grattoirs.
79 8 Tube d'exorcisme (?).
80 9 Calumet à plate-forme.
81 10 Divers outils en pierre.
82 11 Tessons de bord Lockport linéaire.
83 12 Tessons de bord Lockport lineaire.
84 13 Tessons de bord avec impressions de corde et Lockport unis.
86 14 Tessons de bord divers.
87 15 Tessons de bord obliques Nutimik.

©Droits de la Couronne réservés
En vente chez Information Canada à Ottawa,
et dans les librairies d'Information Canada

Halifax
1735, rue Barrington

Montréal
1182 ouest, rue Ste-Catherine

Ottawa
171, rue Slater

Toronto
221, rue Yonge

Winnipeg
393, avenue Portage

Vancouver
657, rue Granville

ou chez votre libraire
Prix: $3.00 N° de catalogue R61-2/1 -3F
Prix sujet à changement sans avis préalable
Bibliothèque du Congrès, Washington,
carte n°: 70-103875
Information Canada
Ottawa, 1972
Publication AINC N° QS-2087-000-FF-A-1

Étude comparative des résidus d'animaux dans les dépotoirs français et britanniques du fort Michillimackinac: étude de l'évolution des modes de subsistance

par Charles E. Cleland
Traduction par M. Guy Cloutier

Résumé

Une étude des ossements d'animaux recueillis dans certains dépotoirs à l'usage des Français (1715-60) et des Britanniques (1760-80), au fort Michillimackinac, à *Mackinaw City* (Michigan), nous révèle les modes de subsistance des Européens pendant leur occupation de ce lieu. Leurs coutumes alimentaires peuvent être comparées à celles des Indiens qui ont vécu au site de Juntunen du Sylvicole supérieur, dans l'île Bois-Blanc, au détroit de Mackinac. Les Européens, par contre, paraissent avoir compté davantage sur les denrées alimentaires expédiées dans la région du détroit. On constate que les différences entre le régime alimentaire des Français et celui des Britanniques sont attribuables à la supériorité des moyens de transport sous l'occupation britannique du lieu, ainsi qu'aux aspects sociaux, politiques, idéologiques et techniques des deux cultures.

Introduction

Vers la fin du XVIIe siècle, après environ un demi-siècle d'activités lucratives dans le commerce des fourrures, dans la région des Grands lacs d'amont, les marchands commerçants et les missionnaires français se rendirent compte que le contrôle du détroit de Mackinac, entre les lacs Michigan et Huron, constituait la clef permettant de contrôler tout le Nord-Ouest. C'est pourquoi ils établirent des postes, d'abord sur la rive nord du détroit et, plus tard, vers 1715, sur la rive sud, près de ce qui est maintenant *Mackinaw City,* dans le Michigan. Les Français conservèrent ce poste, qu'ils appelaient Michillimackinac, jusqu'en 1760, alors qu'il fut cédé aux Britanniques. En septembre 1761, une garnison de 40 soldats du *60th Regiment* vint s'y établir et le détroit de Mackinac tomba conséquemment sous la domination britannique. Pendant les vingt années qui suivirent, la palissade originale fut agrandie et plusieurs des structures françaises démolies, pour faciliter l'érection des installations militaires britanniques. Le fort fut finalement abandonné par les Britanniques en 1780, lorsqu'ils le déménagèrent à un endroit plus stratégique, près de l'île Mackinac. L'emplacement original du fort Michillimackinac ne fut pas réoccupé au cours des années subséquentes, de sorte que les fondations qui subsistent furent protégées de la destruction grâce à l'accumulation de sable de grève.

Les fouilles du site du fort Michillimackinac effectuées sous l'égide du musée de la *Michigan State University,* en coopération avec la Commission du parc de l'île Mackinac, ont fourni d'abondantes informations de nature architecturale et artisanale (Maxwell et Binford 1961). Lors de ces fouilles, une des classes d'éléments structuraux qui procurèrent le plus de renseignements furent les dépotoirs aménagés dans les caves de maisons remontant à l'époque des occupations française et britannique. On m'a demandé en 1961, et à nouveau en 1962, d'identifier une quantité d'ossements d'animaux représentant des déchets de nourriture provenant de ces dépotoirs. Bien que ces ossements aient été récupérés en grande quantité, et à presque tous les endroits du site, cette analyse a été limitée aux collections provenant des éléments clairement identifiables. Les éléments structuraux suivants fournirent la collection de spécimens de l'occupation française:

Élément n° 70, MS2 1220 – une cave sous une maison de la période française, ca. 1720-1734
Élément n° 71, MS2 1221 – une cave sous une maison de l'époque française, ca. 1740
Élément n° 72, MS2 – petite fosse d'entreposage, de forme tronconique, ca. 1740
Élément n° 75, MS2 1229 – fosse d'entreposage de la période française, ca. 1740

Les ossements identifiés à l'occupation britannique, et obtenus de cinq dépotoirs aménagés sous des maisons datant de la période britannique, proviennent des éléments suivants:

Élément n° 206, MS2 1822-27, carré 220L30
Élément n° 212, MS2 1907-08, carré 230L110
Élément n° 213, MS2 206, carré 240L130
Élément n° 215, MS2 1959, carré 230L150
Élément n° 216, MS2 1944-46, carré 240L110

Une étude approfondie de Cleland (1966) sur les résidus alimentaires du site Juntenen, dans l'île Bois-Blanc, dans le détroit de Mackinac, offre des éléments de comparaison entre les modes de subsistance des aborigènes de la région du détroit et ceux des occupations française et britannique de Michillimackinac. Ce site fut occupé par intermittence entre les années 800 et 1300 de notre ère.

Ce fait offre une occasion exceptionnelle d'étudier l'évolution des modes de subsistance dans la région du détroit de Mackinac à partir de l'an 1300 de notre ère environ, jusqu'à 1780. Une telle étude nécessite cependant certaines hypothèses en ce qui concerne les deux variantes fondamentales qui déterminent toute forme de subsistance, soit la disponibilité naturelle des ressources alimentaires dans la région étudiée, et les facteurs culturels régissant l'exploitation du potentiel en ressources alimentaires.

Bien que Baerreis et Bryson (1965) aient noté une faible variation climatique pour

la période que couvre cette étude, des variations aussi peu sensibles n'ont pas occasionné d'évolution marquée dans la faune de la région du détroit de Mackinac (Cleland 1966). Même si les mêmes espèces animales sont représentées, en diverses proportions, dans les résidus alimentaires de chacune des occupations, le fait qu'elles sont directement ou indirectement représentées par d'autres espèces communément associées avec elles en une faune unique, indique un degré plutôt élevé de stabilité écologique.

Si, alors, nous avons affaire à un milieu naturel relativement stable, la différence dans les espèces animales, et dans le degré de leur utilisation à des fins d'alimentation, doit par conséquent être attribuée à une sélection différentielle. Toute sélection différentielle influe évidemment sur la disponibilité locale des espèces qui sont systématiquement exploitées. Nous avons affaire ici, de toute façon, à un phénomène culturel et non pas naturel.

Le tableau 1 donne la quantité d'ossements identifiés et non identifiés de mammifères, d'oiseaux et de poissons à partir des éléments français et britanniques du fort Michillimackinac. Les ossements, dans tous les cas, s'étaient très bien conservés, de telle sorte que les os de poisson fragiles sont demeurés en aussi bon état que les ossements de mammifères, plus denses. L'état fragmentaire de plusieurs des os explique l'impossibilité d'identifier au-delà des classes une partie de la collection. Les tableaux 2 et 3 donnent respectivement la liste des espèces identifiées dont des ossements ont été retrouvés dans les dépotoirs des périodes d'occupation française et britannique. L'échantillon français est formé de 317 os identifiés représentant 8 espèces de mammifères, 23 d'oiseaux et 5 de poissons. Quant à l'échantillon britannique, légèrement plus important, puisqu'il compte 363 os identifiés, il offrait une moins grande diversité avec 8 espèces de mammifères, 16 d'oiseaux et 4 de poissons.

Toutes les espèces, sauf une, identifiées à partir des ossements des dépotoirs du fort Michillimackinac, ont été signalées jusqu'à récemment dans la région du détroit de Mackinac. Il n'y a que le morillon à tête rouge (*Aythya americana*) qui ne se retrouve plus dans celle des Grands lacs d'amont. Cette espèce, cependant, se reproduit occasionnellement jusque dans le sud-est du Michigan et du Wisconsin (Peterson 1958). Le grand nombre d'ossements de ce canard découverts dans les dépotoirs du fort Michillimackinac semble indiquer qu'il était beaucoup plus répandu à cette époque qu'il ne l'est aujourd'hui. Si son aire de distribution s'est rétrécie, c'est sans doute que, de nos jours, les chasseurs en déciment la population.

La présence d'un poisson, la lotte (*Lota lota*), mérite d'être mentionnée pour les indications qu'elle donne sur une technique de pêche employée par les Français. On ne retrouve la lotte que dans les eaux froides et profondes des Grands lacs d'amont (Hubbs et Lagler 1958). Étant donné que fondamentalement, la pêche aborigène dans le détroit était une pêche au harpon et au filet en eau peu profonde (Cleland 1966), les pêcheurs français prenaient sans doute la lotte dans les hauts fonds au moyen d'hameçons de fer semblables à ceux qui ont été retrouvés lors des fouilles au fort Michillimackinac.

L'élément n° 212, un dépotoir sous une maison de la période britannique, contenaît une porcelaine (*Cypraea moneta*), mollusque marin originaire des océans Indien et Pacifique. Le cauris, comme on l'appelle communément, était employé de façon courante comme monnaie d'échange dans la traite et fut fréquemment retrouvé dans plusieurs parties du monde où cette espèce est inconnue (Jackson 1917). Une illustration de cela est l'emploi qu'en faisaient les Ojibways dans l'attirail rituel de la *Grand Medicine Society*. D'après la tradition ojibway, ces coquillages leur furent donnés par leur héros folklorique Mi'nabo'zho (Hoffman 1891). La Compagnie de la Baie d'Hudson nous fournit une explication moins pittoresque, mais plus plausible, quant à l'origine de ces coquillages. La Compagnie en utilisait, en effet, d'importantes quantités comme monnaie d'échange contre des fourrures. Il y a lieu de présumer que le spécimen du fort Michillimackinac est un de ces objets d'échange mis au rebut.

Les différences quantitatives entre les collections d'ossements des périodes française et britannique peuvent être illustrées à l'aide de trois méthodes différentes, soit: la fréquence des espèces représentées par le comptage des os, la fréquence des animaux, pris individuellement, représentant chacune des espèces, et la quantité de viande correspondant à chaque espèce.

La figure 1 illustre la méthode la plus usuelle employée pour analyser les résidus d'animaux des sites archéologiques, la fréquence des ossements représentant des classes particulières d'animaux. Cette figure indique que les Français abattaient moins de mammifères et d'oiseaux que les Britanniques, mais qu'ils pêchaient plus de poisson. La simple quantité des ossements semble indiquer conséquemment que le poisson était une ressource alimentaire beaucoup plus importante durant la

Tableau 1: Ossements identifiés et non identifiés provenant des dépotoirs français et britanniques du fort Michillimackinac

Français

Espèces	Eléments nº 70	nº 71	nº 72	nº 75	Totaux	% du total	% de chaque classe
Mammifères identifiés	7	20	50	2	79	6.7	
Mammifères non identifiés	59	158	156	75	448	38.1	
Total des mammifères	66	178	206	77	527		44.8
Oiseaux identifiés	53	29	82	28	192	16.3	
Oiseaux non identifiés	11	8	19	5	43	3.7	
Total des oiseaux	64	37	101	33	235		20.0
Poissons identifiés	14	19	9	5	47	4.0	
Poissons non identifiés	199	45	103	20	367	31.2	
Total des poissons	213	64	112	25	414		35.2
Total des ossements	343	279	419	135	*1176*	100.0	100.0
% du total	29.2	23.7	35.6	11.8			

Britanniques

Espèces	Eléments nº 206	nº 212	nº 213	nº 215	nº 216	Totaux	% du total	% de chaque classe
Mammifères identifiés	16	57	14	13	49	149	14.5	
Mammifères non identifiés	37	243	60	15	142	497	48.2	
Total des mammifères	53	300	74	28	191	646		62.7
Oiseaux identifiés	23	145	4	2	10	184	17.8	
Oiseaux non identifiés	8	89	1		5	103	10.0	
Total des oiseaux	31	234	5	2	15	287		27.8
Poissons identifiés	2	25			3	30	2.9	
Poissons non identifiés	1	58	4		5	68	6.6	
Total des poissons	3	83	4		8	98		9.5
Total des ossements	87	617	83	30	214	*1031*	100.0	100.0
% du total	8.4	59.8	8.1	2.9	20.8			

	Mammifères	*Oiseaux*	*Poissons*
Français	44.8%	20.0%	35.2%
Britanniques	62.7%	27.8%	9.5%

Tableau 2: Espèces identifiées à partir des éléments de la période française

Espèces	Eléments nº 70	nº 71	nº 72	nº 75	Total d'espèces identifiées (os)	% du total d'espèces identifiées (os)	Nombre minimum des particuliers identifiés
Lièvre d'Amérique *(Lepus americanus)*			1		1		1
Castor *(Castor canadensis)*	6	11	28		45	14.2	7
Rat musqué *(Ondatra zibethicus)*		1			1	.3	1
Ours noir *(Ursus americanus)*		2	3		5	1.6	2
Martre d'Amérique *(Martes americana)*			3		3	.9	1
Cervidés			4		4	1.3	
Orignal *(Alces alces)*		2	4		6	1.9	2
Porc *(Sus scrofa)*	1	2	7	2	12	3.8	5
Chien *(Canis familiaris)*		2			2	.6	1
Grèbe à bec bigarré *(Podilymbus podiceps)*				3	3	.9	1
Grand Héron *(Ardea herodias)*		1		1	2	.6	2
Bernache *(Branta canadensis)*		2			2	.6	1
Canard malard *(Anas platyrhynchos)*	2			4	6	1.9	3
Sarcelle à ailes vertes *(Anas carolinensis)*		1	1		2	.9	2
Sarcelle à ailes bleues *(Anas discors)*				1	1	.3	1
Canard huppé *(Aix sponsa)*			2	1	3	.9	2
Morillon à tête rouge *(Aythya americana)*	3	1	1		5	1.6	4
Petit morillon *(Aythya affinis)*		1	2		3	.9	2
Morillon à collier *(Aythya collaris)*			1		1	.3	1
Aythya sp.			1		1	.3	
Petit Garrot *(Bucephala albeola)*			3		3	.9	1
Bec-scie couronné *(Lophodytes cucullatus)*				1	1	.3	1
Bec-scie commun *(Mergus merganser)*			2		2	.6	1
Bec-scie à poitrine rousse *(Mergus serrator)*	1	1			2	.6	2
Ansériformes	1		5	2	8	2.5	
Autour *(Accipiter gentilis)*		2		2	4	1.3	2
Epervier de Cooper *(Accipiter cooperii)*			2		2	.9	1
Gélinotte huppée *(Bonasa umbellus)*	2		5		7	2.2	2
Pluvier à ventre noir *(Squatarola squatarola)*				1	1	.3	1
Goéland argenté *(Larus argentatus)*		1			1	.3	1
Goéland à bec cerclé *(Larus delawarensis)*			1		1	.3	1
Tourte *(Ectopistes migratorius)*	43	18	55	8	124	39.1	21
Grand Corbeau *(Corvus corax)*				1	1	.3	1
Poule *(Gallus gallus)*	1		1	3	5	1.6	4
Esturgeon de lac *(Acipenser fulvescens)*	4	17	3	3	27	8.5	4
Truite de lac *(Salvelinus namaycush)*	5		6	2	13	4.1	6
Corégone *(Coregonus* sp.)	4	1			5	1.6	3
Barbue *(Ictalurus punctatus)*		1			1	.3	1
Lotte *(Lota lota)*	1				1	.3	1
Total	74	67	141	35	*317*		94

Tableau 3: Espèces identifiées à partir des éléments de la période britannique

Espèces	Eléments nº 206	nº 212	nº 213	nº 215	nº 216	Total d'espèces identifiées (os)	% du total d'espèces identifiées (os)	Nombre minimum des particuliers identifiés
Lièvre d'Amérique *(Lepus americanus)*	1	1			2	4	1.1	3
Castor *(Castor canadensis)*	5	14	5	1	15	40	11.0	8
Porc-épic *(Erethizon dorsatum)*				2	2	4	1.1	2
Ours noir *(Ursus americanus)*		4			1	5	1.4	2
Cervidés					2	2	.6	
Vache *(Bos taurus)*	1	5	2		7	15	4.1	4
Porc *(Sus scrofa)*	9	33	5	10	20	77	22.2	10
Mouton *(Ovis aries)*			1			1	.3	1
Chat *(Felis domestica)*			1			1	.3	1
Huart à collier *(Gavia immer)*		1			1	2	.6	1
Cormoran à aigrettes *(Phalacrocorax auritus)*					1	1	.3	1
Cygne siffleur *(Cygnus columbianus)*					3	3	.8	1
Bernache *(Branta canadensis)*	1					1	.3	1
Canard malard *(Anas platyrhynchos)*	2	4				6	1.7	2
Morillon à tête rouge *(Aythya americana)*			1			1	.3	1
Morillon à collier *(Aythya collaris)*	1	2				3	.8	2
Bec-scie couronné *(Lophodytes cucullatus)*	1	1				2	.6	1
Bec-scie commun *(Mergus merganser)*					1	1	.3	1
Ansériformes			1	1		2	.6	
Gelinotte huppée *(Bonasa umbellus)*		1				1	.3	1
Goéland argenté *(Larus argentatus)*	1	1				2	.6	2
Tourte *(Ectopistes migratorius)*	10	131	2	1	4	148	40.8	22
Geai bleu *(Cyanocitta cristata)*	1					1	.3	1
Grand corbeau *(Corvus corax)*	5	2				7	1.9	2
Dindon domestique *(Meleagris gallopavo)*	1	1				2	.6	2
Poule *(Gallus gallus)*		1				1	.3	1
Esturgeon de lac *(Acipenser fulvescens)*	1	12			2	15	4.1	6
Truite de lac *(Salvelinus namaycush)*	1	7			1	9	2.5	2
Corégone *(Coregonus* sp.)		5				5	1.4	1
Doré *(Stizostedion vitreum)*		1				1	.3	1
Total	41	227	18	15	62	*363*		

Tableau 4: Pourcentage en livres de viande fournie par les différentes classes d'animaux	Juntunen		fort Michillimackinac			
	Sylvicole supérieur		Occupation française		Occupation britannique	
	livres	pour cent	livres	pour cent	livres	pour cent
Mammifères domestiques			857.5	32.12	3,755	78.35
Gros gibier	4,962.5	22.93	1,220	45.70	420	8.76
Petit gibier	1,615.25	7.46	226.8	8.49	272.3	5.68
Autres mammifères	465.0	2.14	15.0	.56		
Oiseaux aquatiques	114.8	.53	53.34	1.99	37.4	.78
Oiseaux des régions montagneuses	73.4	.33	19.1	.71	19.8	.41
Oiseaux prédateurs	101.15	.46	6.3	.23		
Oiseaux domestiques			2.24	.08	21.44	.44
Autres oiseaux	27.8	.12	2.4	.08	5.4	.11
Tortues	13.6	.06				
Esturgeon	12,600	58.23	144	5.39	216	4.50
Corégone	1,237	5.71	31.2	1.16	10.4	.21
Truite de lac	345.6	1.59	86.4	3.23	28.8	.60
Autres poissons	82.44	.38	5.2	.19	5.6	.11
Total	21,638.28	99.94	2,669.48	99.93	4,792.14	99.95

1 Comparaison des pourcentages basés sur le nombre total des ossements

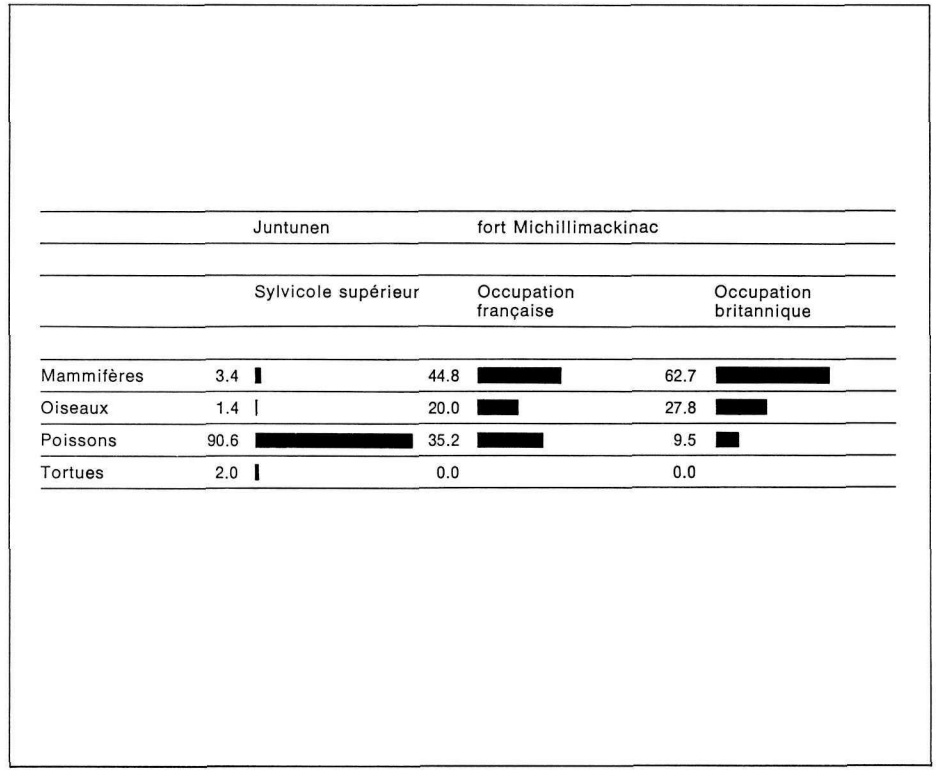

période française que durant la période britannique, et qu'inversement, les mammifères devinrent par la suite plus importants qu'ils ne l'étaient lorsque les Français occupaient le site.

Il est possible aussi de comparer la variété des espèces consommées par les occupants de Michillimackinac lors de ces périodes d'occupation. Si l'on se reporte à nouveau aux tableaux 2 et 3, l'on voit que même si la collection d'ossements de la période française était moins importante que celle de la période britannique du point de vue de la quantité d'ossements, elle était par contre plus importante aussi bien par le nombre d'animaux que par la variété des espèces représentées. Les Français exploitaient par conséquent une plus grande variété d'espèces animales.

Dans la figure 2, les pourcentages d'animaux de chacune des espèces montrent l'importance relative des différentes classes de produits alimentaires. Ce tableau indique qu'une grande variété d'oiseaux semble avoir été exploitée tant par les Français que par les Britanniques. Les Français, cependant, abattaient proportionnellement une plus grande variété de mammifères, alors que les Britanniques pêchaient une plus grande variété de poissons.

Une troisième méthode, et plus significative, de comparaison des résidus alimentaires de ces occupations, est fondée sur la quantité de viande que fourniraient les animaux identifiés à partir des ossements trouvés dans les dépotoirs. Cette méthode a l'avantage de neutraliser l'écart de fréquence des différentes sortes d'ossements et du poids des animaux consommés. White (1953) a élaboré une technique permettant de faire de tels calculs. Sa méthode consiste à multiplier le poids, en livres, de viande comestible pouvant être obtenue d'un animal de moyenne taille d'une espèce particulière, par le nombre minimum d'animaux de cette espèce représenté dans les résidus d'ossements. Après quelques modifications mineures, l'emploi de la technique de White a permis de dresser la figure 3 (*voir aussi* les annexes A, B et C). Cette figure indique que la majeure partie de la viande consommée tant par les Français que par les Britanniques était de la viande de mammifères. Les oiseaux et le poisson, par contre, ne contribuèrent que très peu au régime alimentaire des deux groupes. Ce fait, évidemment très important, aurait sans doute été négligé, si la méthode d'analyse n'avait consisté qu'à compter les ossements ou à dresser la liste des espèces. En plus des données qui auraient été négligées, si l'on s'était borné à faire le comptage des ossements, il est fort possible qu'une telle méthode aurait conduit à de fausses conclusions au sujet de l'importance relative des espèces animales identifiées au fort Michillimackinac. Si l'on n'avait utilisé que cette méthode, il aurait fallu conclure que le poisson était une importante source de nourriture sous le régime français alors qu'il comptait, en fait, pour moins de 10 pour cent de l'alimentation de provenance animale. De la même façon, si l'on n'avait utilisé que le dénombrement des espèces, il aurait été logique de conclure que les oiseaux constituaient un facteur primordial dans les modes de subsistance du fort Michillimackinac. De fait, les oiseaux fournirent moins de quatre pour cent de la viande consommée par les Français et moins de deux pour cent de la consommation britannique.

Ces réserves ne signifient pas que le comptage des espèces d'oiseaux identifiées dans des fouilles archéologiques ne fournit pas de données utiles. De tels renseignements peuvent indiquer des habitudes de vie relativement importantes. Bien que les calculs fondés sur le poids de la viande peuvent s'avérer plus significatifs dans l'étude de l'ensemble d'un mode de subsistance, de tels calculs sont sujets à de fausses interprétations. Il ne faut jamais

2 Pourcentage du nombre d'espèces à partir des restes d'os

	Juntunen	fort Michillimackinac	
	Sylvicole supérieur	Occupation française	Occupation britannique
Mammifères	30.2	20.0	16.0
Oiseaux	32.1	65.7	56.0
Poissons	32.1	14.3	28.0
Tortues	5.6	0.0	0.0

oublier qu'ils ne tiennent aucunement compte, dans l'ensemble du régime alimentaire, des aliments d'une origine autre qu'animale. Pour la plupart des sites historiques et des sites du sylvicole supérieur, les végétaux constituaient, de toute évidence, l'aliment de base du régime alimentaire.

Avant d'aborder l'étude des variantes culturelles, qui sont sans doute largement responsables des différences entre les espèces consommées par les divers occupants du fort Michillimackinac, il est nécessaire de présenter un calcul plus détaillé de l'importance des différentes sortes de nourriture à l'intérieur des grandes catégories dont il a déjà été question. Le tableau 4 montre la proportion de viande obtenue des divers groupes d'animaux à gibier. Nous avons souligné que les mammifères fournissaient respectivement 86.9 et 92.8 pour cent de la viande lors des occupations française et britannique. Dans cette importante catégorie de nourriture, le tableau 4 montre que la quantité totale de petit gibier consommée par les Français était proportionnellement la même que celle consommée par les Britanniques. Il est de plus évident que les Français chassaient le gros gibier beaucoup plus que les Britanniques, mais que ces derniers, par contre, se nourrissaient, en plus grand nombre que les Français, d'animaux domestiques. Quoique les oiseaux n'aient jamais constitué une source importante de nourriture, il est intéressant de noter, par contre, que la quantité de viande obtenue des diverses espèces d'oiseaux sauvages est constamment plus importante durant la période d'occupation française. La même remarque est valable aussi à propos de la consommation de poisson.

Bien qu'il y ait des différences sensibles dans les modes de subsistance propres aux occupations française et britannique du fort Michillimackinac, on remarque que les proportions et les catégories de ressources alimentaires utilisées par ces deux sociétés historiques et essentiellement européennes sont fondamentalement similaires, en comparaison du mode de subsistance des aborigènes de la région du détroit de Mackinac. Les informations sur les habitudes alimentaires des occupants du site Juntunen sont incluses dans cette étude aux fins d'illustrer un mode de subsistance adopté par une culture non européenne et bien adaptée à la région du détroit, au moment des premiers contacts avec les Européens. Ce site démontre qu'une économie très différente de celle des Français ou des Britanniques était, non seulement viable, mais, selon toute probabilité, mieux adaptée aux ressources naturelles disponibles du détroit.

Le site Juntunen représente une phase estivale d'un mode de subsistance du sylvicole supérieur qui inclut à la fois d'importants villages d'été pour la pêche et de petits campements d'hiver pour la chasse (Cleland 1966). La configuration de cet établissement est due en grande partie à la répartition des ressources alimentaires disponibles. Il serait plus exact de dire la rareté des ressources en nourriture, puisque les forêts de la région, formées d'un mélange de résineux et de feuillus, ne peuvent pas abriter d'importantes populations d'herbivores et puisque, d'autre part, le sol pauvre et sablonneux, de même que la courte saison de culture, ne peuvent favoriser une agriculture de subsistance. Le poisson était le seul aliment naturel à la fois suffisamment abondant et assuré pour nourrir des groupes de population saisonniers. Les peuplades du sylvicole supérieur consommaient de grandes quantités de poisson, plus particulièrement l'esturgeon et le corégone, qui abondaient dans les frayères pendant les périodes de reproduction du printemps et de l'automne. Les ressources en poisson diminuant avec le début de l'hiver, les villages se disloquaient et

les familles s'éparpillaient vers l'intérieur pour chasser le gros gibier. Vers le début des années 1760, Alexander Henry, dans un compte rendu de son séjour chez une famille ojibway du nord du Michigan, a noté que les Indiens du détroit de Mackinac pratiquaient encore, à cette époque, ce mode de subsistance (Quimby 1962).

La figure 3 fait ressortir que les colons européens exploitaient proportionnellement une plus grande variété d'oiseaux, alors que les occupants du site Juntunen tiraient avantage d'un plus grand nombre d'espèces de poissons et de mammifères. Ce phénomène peut facilement s'expliquer par l'apparition des armes à feu et leur utilisation pour la chasse aux oiseaux sauvages. Les nombreuses traces de balles sur les ossements d'oiseaux provenant de Michillimackinac nous fournissent la preuve de cette activité. La présence, dans le site Juntunen, d'une plus grande variété d'espèces animales, implique que les Indiens avaient une garantie de subsistance moins solide que les colons européens. Si les Indiens de la région du détroit étaient contraints de multiplier les expéditions de ravitaillement pour suppléer à l'insuffisance des produits de la pêche à leurs campements d'été, il semble inconcevable que les Français et les Britanniques aient pu maintenir une population permanente plus nombreuses sans laisser de traces de «fourrageage,» surtout que cette population ne dépendait pas entièrement de la pêche pour subsister. Étant donné que le gros gibier, qu'il y a lieu de considérer comme la source la plus importante de nourriture d'après le contenu en ossements des dépotoirs, ne constituait pas une ressource alimentaire sûre dans cette région, les Français et surtout les Britanniques ont dû compter, jusqu'à un certain point, sur des réserves de denrées alimentaires importées. C'est ce qui explique les différences de fréquence et d'espèces d'animaux dont les ossements ont été trouvés dans les lieux historiques et préhistoriques de fouilles.

Une analyse poussée de tout mode de subsistance doit tenir compte du fonctionnement de ce système dans le contexte culturel en cause. Les caractéristiques culturelles des gens des deux périodes d'occupation du fort Michillimackinac étaient fondamentalement différentes. Binford (1962) a souligné quelques-uns des facteurs culturels implicites qui ont influé sur la structure de ces sociétés.

Pendant l'occupation française de Michillimackinac, le fort était essentiellement un poste de traite et un centre missionnaire. Le type de société propre à cet établissement a dû être relativement égalitaire; cette société était formée de quelques soldats, de commerçants à leur compte, de leurs épouses (qui étaient fréquemment indiennes) et de leurs enfants. Ces habitants étaient relativement isolés dans l'arrière-pays de la Nouvelle-France, à l'extrémité d'une route de ravitaillement longue et peu sûre qui reliait le fort à Montréal et à Québec, à des centaines de milles à l'est. Conséquemment, ces gens devaient être en mesure de survivre par leurs propres moyens.

La nature de l'occupation de Michillimackinac s'est brusquement transformée lors de la domination britannique. Le fort devint alors une garnison reliée à d'autres postes de l'armée britannique par un réseau de ravitaillement et de communication relativement bien organisé. Dès lors très hiérarchisés par la présence d'une classe privilégiée composée d'officiers et de riches commerçants, les rapports sociaux des occupants n'étaient plus fondés sur des principes égalitaires. L'affluence de cette société, avec ses fermes, ses magasins, son système de navigation relativement important, éclipsa en importance, et de loin, la colonie française précédente. Lorsqu'il est possible d'observer des différences aussi marquées dans l'organisation technologique, sociale et idéologique de ces deux sociétés, il est logique de supposer que ces différences aient pu causer des variations appréciables dans les modes de subsistance.

Nous avons déjà affirmé que les différences entre les modes de subsistance caractéristiques des occupations préhistoriques et historiques sont attribuables au besoin qu'avaient les colons européens de compter sur des approvisionnements provenant de l'extérieur et de nature entreposable. Trois facteurs semblent avoir régi l'apport de ressources alimentaires supplémentaires: (1°) le ravitaillement venant de l'extérieur; (2°) la capacité ou la volonté de produire certaines denrées sur place, et (3°) la possibilité de s'approvisionner en pratiquant le troc avec les Indiens.

Si l'on considère en premier lieu l'occupation française, il est évident, d'après les déchets de nourriture recueillis, que les Français avaient recours aux expéditions de ravitaillement plus couramment que les Britanniques; en outre, ils dépendaient beaucoup plus du gros gibier disponible que des espèces domestiques. Cette situation était normale, car les Français étaient mal ravitaillés. Dans une lettre au ministre français, datée de 1745, De Beauharnois, gouverneur de la Nouvelle-France, nous donne un aperçu du problème.

Et quoique j'aye offert de donner les congés gratis surtout au détroit afin de procurer l'abondance de marchandises à ce Poste, il n'en est monté cette année que dix dans le nombre desquels j'ay été obligé d'en accorder sept gratis, afin d'y faire transporter les effets du commandant et de la garnison qu'on y auroit pu faire rendre autrement sans constituer sa Majesté dans de grandes dépences ces effets ont montés à 11,400 livres pesant. Quant au Poste de Missilimakinac, je n'ay pu trouver non plus à vendre le nombre de congés ordinaires, et il n'est monté cette année a grand peine que neuf canots par les mêmes raisons que je viens d'avoir l'honneur d'établir, qui ont également réfléchies vers tous les autres Postes affermés, ainsi que sur ceux de Niagara et du fort Frontenac qui ne sont pas a beaucoup près pourvues des marchandises nécessaires à la traite que les sauvages y viennent faire et qui le seront beaucoup moins l'année prochaine, ne nous étant venus aucuns secours d'aucune espèce cette année (APC, MG1, C11A, Vol. 83, p. 189).

Il n'est pas surprenant que les Français de Michillimackinac aient gardé fort peu d'animaux domestiques, surtout si l'on considère les difficultés que peut poser le transport d'une vache dans un canot propre au transport des marchandises. Pour compléter leur régime alimentaire, les Français essayèrent de cultiver les terres environnantes (avec probablement peu de succès), importèrent quelques espèces domestiques comme le porc, et obtinrent des provisions par troc avec les Indiens. Le commerce avec ces derniers était sans doute une source importante d'approvisionnement et l'ampleur de ces échanges était en partie attribuable aux liens de parenté avec les Indiens de la région. Les Outaouais, par exemple, se plaignirent en 1742 au gouverneur de la Nouvelle-France de ce que les missionnaires jésuites de Michillimackinac prélevaient un tel pourcentage du revenu d'un armurier sous contrat, Amiot, que son épouse indienne, Sakise, et ses huit enfants étaient obligés de quémander quotidiennement leur nourriture au campement des Outaouais (Thwaites 1906, 17:372-3). Quoique le volume exact des échanges avec les Indiens en vue d'obtenir des vivres soit inconnu, des indications permettent de croire que ces échanges se pratiquaient sur une grande échelle. La Potherie nota que «Ils [les Saulteurs] en font (de ce poisson) un grand trafic à Michilimakinak, où les Sauvages et les François l'acheptent bien cher» (La Potherie 1722, 2:61; Blair 1911:276). Ailleurs, parlant des tribus telles que les Hurons et les Outaouais qui étaient établies près de Michillimackinac, La Potherie écrit:

Il font profit de tout. Ils pêchent du poisson blanc, du hareng, des truites de quatre à cinq pieds de long. Toutes les Nations abordent en ce lieu pour y traiter leurs Pelleter(i)es. La jeunesse va à la Chasse l'Été à trente & à quarante lieuës, qui revient chargé de gibier, elle part l'Automne pour la chasse d'Hiver . . ., elle revient le Printemps chargée de Castors, de peaux, de graisses, de viandes d'Ours, de Chevreüils & de Biches. Ils vendent tout ce qu'ils ont de trop. Ils seraient tout à fait heureux s'ils avoient de l'oeconomie; mais ils sont la plûpart du caractère des Sauteurs (La Potherie 1722, 2:63; Blair 1911:282-3).

Outre le poisson et le gibier, les Français achetaient leur maïs des peuplades indiennes des environs. La Potherie note que ces peuplades «se réservent la plus petite provision de grains pour eux & vendent le reste bien cher» (La Potherie 1722, 2:65; Blair 1911:281-2). En fait, lorsque les Outaouais de Michillimackinac tentèrent d'aller s'établir sur des terres plus fertiles, dans la vallée de la Muskegon, De Beauharnois, alors gouverneur général de la Nouvelle-France, essaya de les persuader de trouver des terres appropriées près du fort. Il écrivait:

. . . choisissés, mes enfans, de tous ces endroits-la celuy qui vous conviendra, et faites y bien toutes vos réflections, Songés à la douceur que vous aves d'être auprès du françois qui vous achette vos canots, vos gommes, vos bleds d'inde, vos graisses et tout ce que l'industrie vous fait faire, ce qui vous fournit les moyens de vous faire vivre plus commodément avec vos familles, ce que vous ne trouveriés point si vous étiez éloignées (APC, MG1, C[11]A, vol. 75, p. 120s; Thwaites 1906, 17:352).

Il semble donc que les habitants français du fort Michillimackinac subsistaient en grande partie grâce à la chasse, à la pêche et au commerce avec les Indiens. Mais une marge importante de sécurité économique provenait malgré tout des animaux domestiques, du jardinage et du ravitaillement.

Lorsque nous examinons la variété et le nombre des espèces, de même que la viande fournie par les animaux identifiés d'après les déchets de nourriture des Britanniques, il devient évident que ces derniers n'étaient pas aussi dépendants que les Français des sources locales d'approvisionnement. La viande des espèces domestiques, tel le porc, la vache et le mouton, remplaçait presque toute la viande autrement obtenue du gros gibier, tel l'orignal et l'ours. Le tableau 4, dressé d'après les annexes A, B et C, montre que les Français obtenaient environ le tiers de leur viande des animaux domestiques et un peu moins de la moitié du gros gibier, alors que les Britanniques se procuraient plus des trois quarts de leur viande du bétail domestique et moins du dixième du gros gibier. La plus grande consommation d'espèces domestiques semble être due, en premier lieu, à l'amélioration des moyens de transport et peut être considérée comme étant à la fois une question d'économie et de commodité.

Les aspects économiques deviennent apparents si l'on calcule la quantité moyenne de viande fournie par le gros gibier abattu par les habitants des trois périodes d'occupation en cause. Chaque mammifère tué par les habitants du site Juntunen, où il n'y avait pas de gros animaux domestiques, donnait en moyenne 99 livres de viande comestible; chaque gros mammifère abattu par les Français donnait en moyenne 144 livres de viande, tandis que ceux qui étaient abattus par les Britanniques fournissaient 164 livres de viande. Ces chiffres montrent l'avantage qu'il y a à tenir compte des ossements d'espèces domestiques.

L'important trafic maritime sur les Grands lacs lors de la période d'occupation britannique apporta au fort Michillimackinac, non seulement une plus grande quantité de bétail, mais aussi une plus grande variété de denrées alimentaires importées. Les documents personnels de John Askin, riche marchand anglais qui vécut à Michillimackinac de 1768 à 1780, contiennent bon nombre de renseignements concernant l'importation de bétail comme le cheval, le boeuf, le porc, le mouton, et touchant aussi l'importation de nourriture «en conserve,» telle des barils de porc salé, de boeuf, de pois, de blé d'inde lessivé, de rhum, de thé, de sucre, de fromage, de beurre, de même que des milliers de livres de farine et de maïs. Même alors le volume des marchandises importées n'était pas suffisant, surtout en hiver. En avril 1778, John Askin écrivait:

On m'informe du Détroit qu'il (maïs) coûtera 24/ le boisseau, non décortiqué et

non ensaché, mais le plus difficile est de l'amener jusqu'ici, maintenant que les bateaux sont arrêtés, le Vaisseau du Roi viendra comme à l'habitude peut-être, mais outre les fournitures royales, il doit transporter tant de choses pour tellement de personnes que chacune a très peu de choses à bord. J'aurais moi-même de quoi remplir deux fois... (Askin 1928: 74 [Traduction]).

Askin souligne aussi ailleurs que les réserves de farine du fort s'étant détériorées durant l'hiver, il avait employé «deux mille mesures» de farine pour faire du pain pour lui-même et pour les officiers de la garnison. Et il ajoute:

Ma propre famille est toujours formée d'environ une vingtaine de personnes, dont aucune, je vous l'assure, n'est habituée à vivre sans pain et je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour éviter cela, et je trouverais cela très difficile que d'être mis sur le même pied que les habitants du Détroit, dont plusieurs ne mangent du pain que très rarement (Askin 1928: 105 [Traduction]).

Les civils et les soldats moins fortunés du fort Michillimackinac étaient encore moins favorisés.

Même le réseau de ravitaillement britannique, quoique irrégulier, était de loin supérieur à celui des Français, en ce qu'il permettait non seulement de se procurer plus de provisions, à intervalles plus réguliers, mais d'obtenir aussi des moyens de produire eux-mêmes une partie de leur nourriture. John Askin débuta en fait sur une ferme où il cultivait, ou essayait de cultiver, pois, oignons, haricots, courges, concombres, épinards, potirons, retailles, navets, persil, laitue, carottes, betteraves, maïs, seigle, sarrasin et avoine. Dans son entreprise agricole, Askin obtint sans doute un succès bien relatif en raison de la courte saison de culture et de la pauvreté du sol, mais, au moins, ces récoltes faites sur place ont pu suppléer à l'insuffisance des approvisionnements disponibles.

L'augmentation proportionnelle du volume des vivres importées, en plus de la capacité de produire une plus grande quantité de nourriture sur place, a dû rendre de moins en moins fréquent le recours au gibier sauvage et aux vivres obtenus des Indiens. En fait, vers la fin de l'occupation britannique, la disparition des chasseurs indiens de la région par suite de l'acculturation et de l'épuisement des diverses espèces locales de gibier, entraîna l'abandon virtuel de tout commerce de vivres avec les Indiens. En juin 1779, le major De Peyster, commandant du fort Michillimackinac, attira l'attention de son supérieur, le général Haldimand, sur ce fait.

Je suis désolé d'informer votre Excellence que le projet de ravitailler les troupes ici avec autre chose que les vivres entreposées est irréalisable; la pêche est trop incertaine et je ravitaille les Indiens avec la majeure partie des prises. Quant à la viande en provenance des Indiens, il n'y eut pas cinq carcasses de quelque sorte que ce soit qui furent apportées du fort durant l'année. Habituellement, il y en avait plus, mais il y a moins d'animaux et les Indiens, depuis le début de la guerre, sont devenus très oisifs, même pendant la saison de la chasse. Je suis obligé de faire vivre tous ceux qui vivent dans un rayon de cinquante ou soixante milles; si ce n'était du sucre le printemps, plusieurs d'entre eux crèveraient de faim. Lorsqu'on doit acheter une ou deux carcasses séchées, elles sont apportées de loin au cours du printemps; l'acheteur paye au taux de deux shillings la livre (Michigan. Historical Comm. 1886, 9: 383 [Traduction]).

Lors de la période d'occupation britannique, la chasse, plus particulièrement celle à la tourte et aux différentes espèces de palmipèdes de la région, semble avoir pris l'aspect d'un sport et être devenue beaucoup plus un passe-temps profitable qu'une activité économique rentable.

Tout comme les différentes technologies et structures sociales propres aux occupants français et britanniques du fort Michillimackinac influèrent sur les différents modes de subsistance adoptés durant ces périodes, de même les croyances et les attitudes de ces gens ont déterminé les sortes d'aliments consommés. Les interdits religieux, par exemple, la consommation de poisson les jours maigres, peuvent avoir eu une influence déterminante sur le recours à diverses catégories d'aliments. La population catholique française peut, par conséquent, avoir fait une plus grande consommation de poisson per capita que la population britannique à prédominance protestante.

Le type de relation qu'entretenaient avec leurs pays d'origine les représentants de ces deux cultures, constitue un autre ensemble de comportements, peut-être plus significatif mais plus difficile à définir, qui différencie les occupations française et britannique de Michillimackinac. May (1963) souligne que l'ancienne conception selon laquelle Michillimackinac serait un poste frontalier rudimentaire dont les habitants n'avaient que très peu ou à peu près pas de confort, ne s'appliquait pas à tous ceux qui y vivaient. Le traiteur britannique John Askin, par exemple, se vante de ce que sa femme et sa fille s'habillaient selon les dernières nouveautés de la mode londonienne, alors que lui-même voyageait dans une chaise à porteurs véhiculés par ses deux esclaves noirs, Jupiter et Pompée. Askin considérait sans doute qu'il faisait partie d'un cercle social s'étendant au delà des palissades du fort. La même affirmation peut être faite au sujet de l'établissement militaire britannique dont les soldats étaient sans doute tous familiers avec les rues de Londres. En bref, les Britanniques de Michillimackinac étaient des «transplantés» des gens qui devaient préférer le rôti de boeuf, le lard salé, les biscuits et la bière de Bristol à la bière d'épinette, à l'orignal, au sagamité et au gruau de maïs. Heureusement que le système britannique de ravitaillement était suffisamment bien organisé pour satisfaire la majorité de ces goûts.

Les résidents français de Mackinac ne pouvaient se permettre des préférences aussi exotiques. De plus, il est probable que la majorité d'entre eux, qu'ils aient émigré de la France ou du Canada français, n'étaient pas habitués à un régime alimentaire tellement différent de celui qui leur était possible d'avoir à Michillimackinac. Très peu, sinon aucun, des habitants français

3 Pourcentages exprimés en livres de viande à partir des restes d'os

	Juntunen		fort Michillimackinac		
	Sylvicole supérieur		Occupation française		Occupation britannique
Mammifères	32.5	86.9		92.8	
Oiseaux	1.46	3.12		1.75	
Poissons	65.9	9.99		5.44	
Tortues	0.06	0.00		0.00	

n'étaient issus des couches supérieures de la société. Alors que les Britanniques tentaient de conserver ou d'imiter les traditions de l'Angleterre contemporaine, les Français ne manifestaient aucun penchant de ce genre. Ils étaient essentiellement des paysans et ils le sont demeurés à Michillimackinac. Les artefacts en provenance des maisons des commerçants et des soldats français indiquent clairement que ces gens ne participaient en aucune façon aux principaux courants de la culture française. Il ne faut pas, par conséquent, s'attendre que les Français de Michillimackinac aient eu la nostalgie du coq au vin et des crêpes Suzette. Il est plus logique de présumer qu'ils étaient probablement tout à fait satisfaits de la nourriture qu'ils pouvaient se procurer par leurs moyens et par l'entremise de leurs compatriotes indiens.

Conclusions

La présente étude avait pour objet d'explorer les modes de subsistance adoptés par les membres des trois cultures distinctes et de faire ressortir celui-là propre à chaque société. Pour atteindre cet objectif, il faut que le mode de subsistance de chaque groupe culturel soit étudié en fonction du contexte auquel il appartient. L'ensemble des rapports rattachant les activités de subsistance aux autres activités culturelles nous conduit au classement interne sur lequel est basé le mode de subsistance.

En partant de l'hypothèse selon laquelle les ressources naturelles disponibles dans la région des détroits de Mackinac n'auraient pas sensiblement changé, il a été possible de voir dans les différences culturelles la cause des différences de modes de subsistance. Ceux-là pratiqués par les Français et les Britanniques se distinguaient de celui des Indiens de Juntunen par le fait que les Européens devaient souvent compter sur les provisions importées. Ne disposant que d'un petit réseau de ravitaillement souvent interrompu, les Français se sont vus forcés, plus que les Britanniques, d'avoir recours à un plus grand nombre de ressources locales d'approvisionnement. Cependant si, d'une part, l'efficacité du réseau de ravitaillement en vivres et fournitures jouait un rôle de premier ordre dans le mode de subsistance développé par ces deux groupes d'occupation de la période historique, nous avons toutefois pris en considération d'autres facteurs, notamment les différences de structures sociales et politiques, les rapports avec les populations locales et les idéologies contrastantes. Tous ces facteurs ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration du mode de subsistance de chaque culture.

Annexe A: Quantité de viande fournie par les espèces trouvées au site Juntunen

Espèce	N° par espèce	Poids vif par animal	% viande comes-tible	Viande comestible par animal	Total de viande
Castor	46	45.0	70	31.5	1,449.0
Chien	31	30.0	50	15.0	465.0
Lièvre d'Amérique	18	3.0	70	2.1	37.8
Tamias	8				
Souris sylvestre	23				
Loutre	7	18.0	70	12.6	88.2
Orignal	7	800.0	50	400.0	2,800.0
Porc-épic	5	10.0	70	7.0	35.0
Caribou	3	375.0	50	187.5	562.5
Ours noir	6	300.0	70	210.0	1,260.0
Campagnol à dos roux	5				
Cerf de Virginie (Chevreuil)	4	170.0	50	85.0	340.0
Campagnol-lemming boréal	2				
Ecureuil roux	1				
Martre	1	3.0	70	2.1	2.1
Rat musqué	1	3.0	70	2.1	2.1
Vison	1	1.5	70	1.05	1.05
Total mammifères					7,042.25
Aigle à tête blanche	12	10	80	8.0	96.0
Huart	20	5	80	4.0	80.0
Tourte	17	1.0	80	0.8	13.6
Grand Corbeau	10	3.0	80	2.4	24.0
Dindon	6	12.0	80	9.6	57.6
Goéland à bec cerclé	3	2.5	80	2.0	6.0
Bernache du Canada	4	8.0	80	6.4	25.6
Corneille	2	2.0	80	1.6	3.2
Geai bleu	1	0.8	80	0.64	.6
Garrot	1	2.0	80	1.6	1.6
Oiseau chanteur	1				
Gelinotte huppée	2	1.3	80	1.1	2.2
Sterne caspienne	1	2.0	80	1.6	1.6
Chouette rayée	1	2.5	80	2.0	2.0
Autour	1	2.0	70	1.4	1.4
Petit Nyctale	1				
Buse à épaulettes rousses	1	2.5	70	1.75	1.75
Total oiseaux					317.39
Truite	2				
Esturgeon	350	45	80	36	12,600
Corégone	119	13	80	10.4	237.6
Doré	14	7	80	5.6	39.2
Truite de lac	24	18	80	14.4	345.6
Lépisostée osseux	7	2.0	80	1.6	11.2
Aspirant à long nez	7	.5	80	.4	2.8
Catostome noir	5	.5	80	.4	2.0
Perchaude	5	.3	80	.24	1.2
Achigan à grande bouche	4	2.0	80	1.6	6.4
Grondeur noir	4	2.0	80	1.6	6.4
Carpe blanche	1	.2	80	.16	.16
Carpe à cochon	1	.3	80	.24	.24
Barbue du Nord	2	4.0	80	3.2	6.4
Grand brochet	2	3.0	80	2.4	4.8
Barbotte brune	1	.5	80	.4	.4
Crapet de roche	1	.3	80	.24	.24
Vairon	1				
«Surger»	1	.5	80	.4	.4
Total poissons					14,265.04
Tortue peinte du centre	6	2.0	20	.4	2.4
Tortue Blandings	3	2.0	20	.4	1.2
Tortue serpentine	1	50	20	10	10.0
Total tortues					13.6
Grand total					23,866.57

Annexe B: Quantité de viande fournie par espèce d'après les dépotoirs français du fort Michillimackinac

Espèce	N° par espèce	Poids vif par animal	% viande comes-tible	Viande comestible par animal	Total de viande
Lièvre	1	3.0	70	2.1	2.1
Castor	7	45.0	70	31.5	220.5
Rat musqué	1	3.0	70	2.1	2.1
Ours noir	2	300.0	70	210.0	420.0
Martre	1	3.0	70	2.1	2.1
Orignal	2	800.0	50	400.0	800.0
Porc	5	245.0	70	171.5	857.5
Chien	1	30.0	50	15.0	15.0
Total mammifères					2,319.3
Grèbe à bec bigarré	1	1.5	80	1.2	1.2
Grand héron	2	6.0	80	4.8	9.6
Bernache du Canada	1	8.0	80	6.4	6.4
Canard malard	3	2.5	80	2.0	6.0
Sarcelle à ailes vertes	2	0.9	80	0.7	1.4
Sarcelle à ailes bleues	1	0.9	80	0.7	0.7
Canard huppé	2	1.5	80	1.2	2.4
Morillon à tête rouge	4	2.5	80	2.0	8.0
Morillon à collier	2	1.8	80	1.5	3.0
Petit Morillon	1	1.9	80	1.6	1.6
Petite Garrot	1	1.0	80	0.8	0.8
Bec-scie couronné	1	1.5	80	1.2	1.2
Bec-scie commun	1	3.0	80	2.4	2.4
Bec-scie à poitrine rousse	2	2.5	80	2.0	4.0
Autour	2	2.0	70	1.4	2.8
Epervier de Cooper	1	2.5	70	1.75	1.75
Gelinotte huppée	2	1.3	80	1.1	2.2
Pluvier à ventre noir	1	0.3	80	0.24	0.24
Goéland argenté	1	3.0	80	2.4	2.4
Goéland à bec cerclé	1	2.5	80	2.0	2.0
Tourte	21	1.0	80	0.8	16.9
Grand Corbeau	1	3.0	80	2.4	2.4
Poule	1	2.8	80	2.24	2.24
Total oiseaux					81.68

Espèce	N° par espèce	Poids vif par animal	% viande comes-tible	Viande comestible par animal	Total de viande
Esturgeon	4	45	80	36	144.0
Truite	6	18	80	14.4	86.4
Corégone	3	13	80	10.4	31.2
Barbue du nord	1	4	80	3.2	3.2
Lotte	1	2.5	80	2.0	2.0
Total poissons					266.80
Grand total					2,667.78

Annexe C: Quantité de viande fournie par espèce d'après les dépotoirs britanniques du fort Michillimackinac

Espèce	N° par espèce	Poids vif par animal	% viande comestible	Viande comestible par animal	Total de viande
Lièvre	3	3.0	70	2.1	6.3
Castor	8	45.0	70	31.5	252.0
Porc-épic	2	10	70	7.0	14.0
Ours noir	2	300.0	70	210.0	420.0
Vache	4	1,000.0	50	500.0	2,000.0
Porc	10	245	70	171.5	1,715.0
Mouton	1	80	50	40	40
Chat	1				
Total mammifères					4,504.0
Huart	1	5	80	4.0	4.0
Cormoran à aigrettes	1	5	80	4.0	4.0
Cygne siffleur	1	12	80	9.6	9.6
Bernache du Canada	1	8.0	80	6.4	6.4
Canard malard	2	2.5	80	2.0	4.0
Morillon à tête rouge	1	0.9	80	0.7	.7
Bec-scie couronné	1	1.5	80	1.2	1.2
Gelinotte huppée	1	1.3	80	1.1	1.1
Goéland argenté	2	3.0	80	2.4	4.8
Tourte	22	1.0	80	0.8	17.6
Geai bleu	1	0.8	80	0.6	0.6
Grand Corbeau	2	3.0	80	2.4	4.8
Dindon domestique	2	12.0	80	9.6	19.2
Poule	1	2.8	80	2.24	2.24
Total oiseaux					80.24
Esturgeon	6	45	80	36	216.0
Truite de lac	2	18	80	14.4	28.8
Corégone	1	13	80	10.4	10.4
Doré	1	7	80	5.6	5.6
Total poissons					260.80
Grand total					4,845.04

Documents originaux inédits

Canada. Archives publiques. Division des manuscrits.
MG1, C11A (Correspondance générale, Canada, 1540-1784)

Sources secondaires

Askin, John
1928
The John Askin Papers. Ed. Milo M. Quaife. Vol. 1: 1747-1795. Detroit Library Commission, Detroit.

Baerreis, David A. et R. A. Bryson
1965
«Climatic Episodes and the Dating of Mississippian Culture.» *The Wisconsin Archaeologist*, vol. 46, nº 4.

Binford, Lewis R.
1962
«A Discussion of the Contrasts in the Development of the Settlement at Fort Michilimackinac under British and French Rule.» *Southeastern Archaeological Conference Newsletter*, vol. 9, nº 1.

Blair, Emma Helen
1911
The Indian Tribes of the Upper Mississippi Valley and Region of the Great Lakes as Described by Nicolas Perrot, Bacqueville de la Potherie, Morrell Marston and Thomas Forsyth. Clark, Cleveland. 2 vol.

Cleland, Charles E.
1966
«The Prehistoric Animal Ecology and Ethnozoology of the Upper Great Lakes Region.» *University of Michigan, Museum of Anthropology, Anthropological Papers* nº 29.

Hoffman, Walter J.
1891
«Grand Medicine Society of the Ojibwa.» *Bureau of American Ethnology, 7th Annual Report*, 1885-86.

Hubbs, Carl L. et K. F. Lagler
1958
«Fishes of the Great Lakes Region.» *Cranbrook Institute of Science Bulletin* nº 26.

Jackson, W. J.
1917
Shells as Evidence of the Migrations of Early Culture. Manchester University Press, Manchester.

La Potherie, Claude Charles Le Roy, sieur de Bacqueville
1722
Histoire de l'Amérique septentrionale. J.-L. Nion et F. Didot, Paris. Vol. 2.

Maxwell, M. S. et L. H. Binford
1961
«Excavations at Fort Michilimackinac, Mackinac City, Michigan, 1959 Season.» *Michigan State University, Publications of the Museum, Cultural Series*, vol. 1, nº 1.

May, George S.
1963
«The Askin Inventory: A Mackinac Businessman's Property in 1778.» *Mackinac History Leaflet* nº 2, The Mackinac Island Park Commission, Mackinac Island.

McPherron, A. L.
1965
«The Juntunen Site and the Late Woodland Prehistory of the Upper Great Lakes Area.» *University of Michigan, Museum of Anthropology, Anthropological Papers*, nº 3.

Michigan. Historical Commission.
1886
Michigan Pioneer and Historical Collections. Michigan Historical Commission, Lansing. Vol. 9.

Peterson, Roger Tory
1958
A Field Guide to the Birds. Houghton, Mifflin, Boston.

Quimby, George Irving
1962
«Alexander Henry in Central Michigan 1763-1764.» *Michigan History*, vol. 46, nº 3.

Thwaites, Reuben Gold, éd.
1966
Collection of the State Historical Society of Wisconsin. Vol. 17. The French Regime in Wisconsin — II: 1727-1748. Madison.

White, Thain
1953
«A Method for Calculating the Dietary Percentage of Various Food Animals Utilized by Aboriginal Peoples.» *American Antiquity*, vol. 18, nº 4.

Le musée,
Michigan State University

Les Français en Gaspésie, de 1534 à 1760

par David Lee
Traduit par le Service de traduction

Résumé

L'étude porte sur les débuts de l'histoire de la Gaspésie (du début de XVIIe siècle au milieu du XVIIIe) selon l'importance de cette dernière dans l'histoire du régime français, notamment sur l'expansion économique distincte de cette région, fondée presque entièrement sur la pêche de la morue. L'auteur relate en détail les faits qui ont entouré l'existence de cinq établissements et analyse les liens économiques qui unissaient la Gaspésie à la mère patrie.

Partie I Les débuts

On a tenté diverses explications de l'origine du mot Gaspé, mais, comme l'ont conclu W. F. Ganong[1] et autres ce terme est probablement dérivé d'un mot micmac signifiant «fin des terres» et désignant au début du moins, le cap rocheux qui se détache de la côte et que l'on aperçoit en premier en arrivant du sud-est dans le golfe Saint-Laurent.

On croit à une origine micmac, car il semble que les Indiens micmacs habitaient les rivages de la baie de Gaspé lorsque cette région est devenue un important centre de pêche à la fin du XVIe siècle. Lorsque Jacques Cartier visita la baie en 1534, les Indiens qu'il rencontra étaient des Iroquois, et, lors de son deuxième voyage, un an après, il surnomma le cap «Honguedo.» Ce terme avait peut-être été iroquois, adopté par d'autres visiteurs européens pour désigner l'endroit, car Cartier ne précise pas qu'il est le premier à employer ce nom. Le cap continua d'être appelé Honguedo (sous différentes orthographes) pendant 50 ans. On a cru pendant un certain temps que le mot «Gaspé» avait cours du temps de Cartier, en raison d'une affirmation erronnée de Richard Hakluyt dans son édition anglaise (1600) de la *Cosmographie* de Jean Alfonse (pilote de Roberval en 1542). En effet, dans la version anglaise du récit qu'Alfonse a fait de son voyage en Amérique, Hakluyt a remplacé l'expression originale «La Baye de Onguedo» par l'expression «*Bay of Molues, or Gaspay.*» Sur la carte sommaire qu'il a faite de la région, Alfonse a écrit «Terre Unguedor.»[2] Aussi, dans un texte qu'il a rédigé vers 1586, André Thevet parle du «Cap de Ognedor.»[3]

Vers la fin du XVIe siècle, les Micmacs ont réoccupé la région, et le terme «Gaspé» a remplacé le mot «Honguedo» dans la désignation générale de l'endroit par les pêcheurs qui s'y rendaient. La désignation la plus lointaine que l'on connaisse de cette région, remonte à 1599; le terme figure dans un contrat en vertu duquel un prêt a été consenti à un fournisseur maritime de La Rochelle au sujet d'un bateau à envoyer à Terre-Neuve et «aux Ysles de Gaschepé» pour pêcher et échanger divers articles contre des fourrures.[4] L'expression «C[ape] Gaspei» figure sur une carte dressée en 1600 par Pierre Berthius. Les inscriptions «b. gaspi» et «gaspay» figurent sur la mappemonde de 1601 de Levasseur.[5] Enfin, en mai 1603, Samuel de Champlain écrivait: «[nous] eusmes congnoissance de Gachepé, terre fort haute, et commençasmes à entrer dans ladicte rivière de Canadas.»[6]

Le terme Gaspé s'emploie dans les expressions baie de Gaspé et cap de Gaspé (bien que ce dernier soit maintenant appelé «le Forillon,» tandis que pour désigner toute la région ou la péninsule, on emploie le terme plus courant de Gaspésie (utilisé dès 1691 par Chrétien LeClercq).

Sous le régime français, régnait en Gaspésie une unité économique bien caractérisée, fondée sur la pêche d'une seule espèce de poisson, la morue, activité qui a marqué toute l'histoire de la région. On pêchait la morue jusqu'à Matane[7] le long de la côte du fleuve Saint-Laurent et jusqu'à la rivière Ristigouche de l'autre côté de la péninsule, ainsi qu'au voisinage de l'île Bonaventure et du rocher Percé (les «Ysles de Gaschepé» de 1599) et sur le banc de l'Orphelin.

Comme l'a illustré R. G. Trotter,[8] la Gaspésie fait partie de la fameuse barrière des Appalaches, laquelle a grandement influé sur l'histoire des colonies anglaises en limitant pendant longtemps leurs efforts de colonisation à la côte Atlantique. Trotter n'a pas étendu l'analogie au Canada, mais la péninsule de la Gaspésie était certainement un grand obstacle que les bateaux devaient contourner dans leurs déplacements entre l'Acadie et le Canada, ce qui eut pour effet de restreindre la navigation et le commerce (celui du poisson, par exemple) entre ces deux régions de la Nouvelle-France.[9] Mais la plupart des historiens qui ont rédigé des travaux sur la Nouvelle-France ne font pas de cas de la Gaspésie, probablement en raison de la pénurie de données historiques concernant ce territoire. Marcel Trudel prétend qu'en Nouvelle-France la limite est du Canada était à Rimouski, tandis que dans sa délimitation de l'Acadie, celle-ci ne comprend pas non plus la Gaspésie.[10]

La Gaspésie était plus qu'un simple territoire inoccupé entre l'Acadie et le Canada et plus qu'un obstacle aux communications entre les deux régions. La Gaspésie a eu sa propre histoire. Vers les années 1750, elle avait une population de 500 à 600 colons établis en permanence. Le fait que des centaines de pêcheurs venaient chaque été y prendre et y faire sécher de la morue, prouve que cette région était importante pour la France. La morue a été pour la Gaspésie la base d'une économie non seulement unique, mais aussi distinctive. L'histoire de la Gaspésie ressemble peut-être à celle de Terre-Neuve, mais elle est certainement distincte de celles de l'Acadie et du Canada.

Aussi, les lignes qui suivent mettent-elles en valeur le caractère historique distinct de cette région, de même que son importance à l'époque du régime français.

C'est à la suite du voyage que Giovanni da Verrazano a fait en 1524 que surgit le nom de «Nova Gallia» ou l'équivalent français de «Nouvelle-France.» Cette expression désignait une bonne partie de la côte Atlantique du Nouveau-Monde. Dix ans après ce mémorable périple, Jacques Cartier débarquait à la baie de Gaspé et élevait une croix ornée d'un écriteau portant en relief trois fleurs-de-lis et l'inscription «Vive le Roy de France.» Lorsqu'un chef iroquois protesta que «toute la terre estoit à luy» Cartier le rassura en lui disant que la croix devait servir seulement «pour faire merche et ballise, pour entrer dedans le hable.»[1] Certains savants estiment cependant qu'en agissant ainsi, Cartier a officiel lement pris possession de la terre au nom de la France. Dès lors, les Français considérèrent l'Acadie, la Gaspésie et la vallée du Saint-Laurent comme territoire français et permirent de le coloniser et d'y pratiquer la traite des pelleteries. En 1623, le frère Gabriel Sagard débarquait aussi à la baie de Gaspé et prenait «possession de cette terre pour le Royaume de Jésus-Christ;» cependant, il réclamait cette terre non pas aux Micmacs, mais à «Sathan et ses supposts.»[2]

Bien qu'il n'existe pas de données en ce sens, les Micmacs n'étaient probablement pas très nombreux en Gaspésie. Malgré le relief accidenté, ils vivaient en nomades, se déplaçant selon les saisons. En hiver, ils parcouraient les bois et chassaient le castor, la loutre, l'orignal, l'ours et le caribou, tandis que le reste de l'année, ils vivaient au bord de la mer, notamment à l'embouchure des rivières, où ils chassaient le phoque et le gibier d'eau, les oiseaux, pêchaient l'anguille et d'autres poissons, et faisaient la cueillette de coquillages. Cette région était sacrée aux yeux des Micmacs parce que, selon une légende, Dieu a créé l'homme à l'embouchure de la rivière Ristigouche et a donné la Gaspésie à l'être qu'il venait de créer.[3]

Après l'arrivée de Cartier cependant, personne ne pensa plus aux prétentions des Indiens et ces derniers ne contestèrent plus les empiétements des Français. Il peut sembler, d'après les déclarations présomptueuses des Français, que les Indiens aient perdu (selon les principes juridiques européens) leur patrimoine au profit des nouveaux arrivés, mais, en réalité, sous le régime français, ils ne se ressentirent jamais de cette perte. Les Français de la Gaspésie ne s'intéressaient qu'à la pêche côtière, ne s'aventurant guère à l'intérieur du pays. Il n'en reste pas moins que la vie des Indiens de la Gaspésie a subi toutes les mauvaises influences du contact des Européens, tout comme la vie des autres Indiens du Nouveau Monde. Dans d'autres régions, c'est la traite des pelleteries qui a fait des Indiens des alliés des Européens mais en Gaspésie, ce commerce n'a joué qu'un rôle secondaire par rapport à la pêche. Ainsi, les ressources animales nécessaires à la subsistance des Indiens n'y ont probablement pas été réduites d'une façon aussi grave ou sensible qu'ailleurs. Il s'y fit tout de même un peu de traite des pelleteries, ce qui a inévitablement et irrévocablement modifié le mode de vie des Indiens qui devinrent malgré eux dépendants des techniques européennes. Cependant, le processus s'est accompli d'une façon beaucoup plus lente en Gaspésie qu'ailleurs, par exemple en Acadie ou au Canada.

Une autre raison pour laquelle l'acculturation s'est faite à un rythme plus lent dans cette région qu'ailleurs, c'est que l'activité missionnaire y fut moins intense que dans les autres régions de la Nouvelle-France. Il y eut des Récollets à Percé de 1675 environ à 1690. Il y eut aussi un prêtre séculier à Pabos et Grande-Rivière pendant quelques années après 1750, mais ce dernier ne semblait pas s'intéresser à la conversion des Indiens. En outre, les Indiens n'ont pas participé aux conflits qui se sont produits entre les Européens en Gaspésie, car toute l'activité militaire qui s'est déployée dans cette région a eu lieu en mer.

Les autochtones n'ont jamais été très nombreux dans ce territoire inculte. Ils avaient un village dont la population était probablement d'une centaine d'âmes à l'embouchure de la rivière Ristigouche,[4] secteur où les Français avaient rarement l'occasion de s'aventurer. L'hiver, ils allaient chasser en forêt, mais seulement en vue d'assurer leur subsistance et non pas pour la traite des pelleteries. Ainsi, pendant que les Européens continuaient à s'entre-tuer pour la possession du territoire, les Micmacs parcouraient les régions peu fréquentées de la Gaspésie, ne se sentant jamais assez menacés pour tenter de résister à l'invasion des Européens.

Les Français, par contre, devaient sans cesse faire face aux difficultés suscitées par l'arrivée d'autres Européens, comme les Anglais et les Écossais, d'une part, et par leurs querelles intestines, d'autre part. Presque tous les conflits armés auxquels ont participé les Français d'Amérique ont eu des répercussions en Gaspésie. Parfois, c'était l'arrivée de réfugiés: par exemple, en 1613, les Anglais, après s'être emparés de Port-Royal, déportèrent en Gaspésie un groupe de Français qui y trouvèrent des bateaux de pêche français qui les ramenèrent en France.[5] Même la guerre d'extermination réciproque qui se déroulait en Acadie et à laquelle participaient d'Aulnay, Denys et LaTour, a eu des retentissements en Gaspésie; en effet, c'est dans cette région que l'un des bateaux de Mme D'Aulnay a été capturé en 1650.[6] Mais ce qui importe davantage dans l'histoire de la Gaspésie, c'est que, par suite de traités ou de conquêtes, cette région ait souvent changé de mains.

En 1621, sir William Alexander, comte de Stirling, a convaincu Jacques Ier, roi d'Angleterre et d'Écosse, qu'il fallait fonder une Nouvelle-Écosse comparable à la Nouvelle-Angleterre et à la Nouvelle-France. À cette fin, Alexander s'est vu octroyer un vaste territoire comprenant l'Acadie et la Gaspésie. Il n'a jamais réussi à établir une colonie permanente dans sa concession, mais ses prétentions se concrétisèrent temporairement en 1629, lorsque l'Angleterre réussit à conquérir la Nouvelle-France.

En 1628, quatre bateaux qui voguaient à destination de Québec avec 400 colons à leur bord (le plus grand effort de colonisation française jusque-là) furent obligés

de jeter l'ancre dans la baie de Gaspé. Le commandant, Claude de Roquemont, avait appris que les Anglais, sur les ordres de David Kirke, bloquaient le Saint-Laurent. Dans la baie où il était ancré, de Roquemont allégea ses bateaux en déchargeant une partie de sa cargaison. En dépit de la guerre avec l'Angleterre, la France avait envoyé l'expédition sans escorte, et lorsque de Roquemont quitta la baie pour se rendre à Québec, tous ses bateaux tombèrent aux mains de Kirke. Ce dernier détruisit la cargaison débarquée à Gaspé, mais ramena deux bateaux français en Angleterre, où il se joignit à Alexander pour financer une autre expédition qui aboutit à la capitulation de Québec en 1629. Entre temps, la paix avait été rétablie en Europe, mais ce n'est qu'en 1632 que la Nouvelle-France fut restituée. Nommé commandant de la Nouvelle-France, Emery de Caen fut chargé d'aller réclamer la colonie; il débarqua dans la baie de Gaspé le 6 juin, puis à Québec un mois plus tard.[7]

Les autres guerres qui ont éclaté en Europe, y compris celle que se sont livrée Guillaume III (d'Orange) et Louis XIV, eurent de graves répercussions en Nouvelle-France et notamment en Gaspésie. En août 1690, deux corsaires vraisemblablement autorisés par la colonie de New York pillèrent et détruisirent les bateaux et les stocks de poisson, les missions et les villages des îles Percé et Bonaventure. Les habitants, qui s'étaient réfugiés dans la forêt, retournèrent sur les lieux, mais durent fuir de nouveau à Québec en chaloupe à l'approche de l'expédition menée contre Québec par sir William Phips. Ce dernier détruisit le petit établissement de Petite-Rivière, dans la baie des Morues, mais ne réussit point à s'emparer de Québec.[8]

Ce n'est que plusieurs années plus tard que les Français tentèrent de fonder de nouveau des établissements permanents en Gaspésie. Des bateaux de pêche français abordèrent de temps à autre en Gaspésie au cours des 23 années qui suivirent. Ce fut une période de guerre presque constante et un grand nombre de bateaux furent capturés. L'année 1697 vit de nouveau la paix, mais cinq ans après, l'Angleterre et la France étaient encore sur un pied de guerre en raison des difficultés créées en Europe par la succession du trône d'Espagne. En 1711, Sir Hovenden Walker commanda une grande expédition qui devait s'emparer de Québec, pour venger les incursions des Français et des Indiens en Nouvelle-Angleterre. Il n'y avait en Gaspésie presque rien qui pouvait intéresser Walker, mais le mauvais temps obligea ce dernier à mouiller dans la baie de Gaspé. Il n'y trouva qu'un bateau de pêche français, qu'il brûla aussitôt. Cependant, de nouveau en route, la flotte alla s'échouer sur les récifs de l'île aux Oeufs, dans le fleuve Saint-Laurent, loin en aval de Québec. Le traité d'Utrecht, signé en 1713, assura 30 ans de paix aux Français qui entreprirent de développer le Canada et la Gaspésie; ils avaient cependant perdu la majeure partie de Terre-Neuve et de l'Acadie. Le traité ne précisant pas les limites de l'Acadie, les Français estimaient que ce territoire s'étendait jusqu'à Chignectou, tandis que les Anglais prétendaient qu'il n'allait que jusqu'au Cap-des-Rosiers. Le conseil de la Nouvelle-Écosse déclara, en 1732, que *Depuis qu'ils ont été évincés de Canso . . . les Français ont établi une grande pêcherie au cap de Gaspé dans le territoire de Sa Majesté, où ils n'ont pas été importunés au cours des dernières années; s'ils ne sont pas chassés bientôt de cet endroit, ils pourront éventuellement se fortifier et revendiquer une grande partie du territoire de Sa Majesté dans la baie du Saint-Laurent . . . une telle situation, si l'on ne fait rien pour l'empêcher, sera lourde de conséquences pour le commerce et la navigation de la Grande-Bretagne*[9] [Traduction].

Au cours de la guerre de la Succession d'Autriche (1744-48), les pêches de la Gaspésie firent l'envie de la Nouvelle-Angleterre, qui voyait là une bonne raison de déclarer la guerre à la France.[10] La conquête nécessitait néanmoins la destruction des établissements de pêche et, comme l'a noté le père Leclercq, les Indiens de la Gaspésie s'amusaient beaucoup de voir les Européens s'acharner à obtenir le monopole de la pêche à la morue.[11] Contrairement aux Indiens des autres colonies européennes, les autochtones de la Gaspésie n'ont jamais été entraînés, de gré ou de force, à participer à cette lutte. Bien que leur mode de vie devînt de plus en plus dépendant des produits techniques d'Europe en raison du commerce occasionnel des fourrures, et bien que ce fût pour leur territoire que les Européens bataillaient, les Indiens ne se sentaient jamais menacés de dépossession ou d'extermination, de sorte qu'ils purent rester à l'écart de toutes ces luttes.

Au cours des années 1720, les Français commencèrent la construction de la grande forteresse de Louisbourg, afin de protéger l'entrée au Canada par le golfe Saint-Laurent, et se rendirent compte en même temps de l'importance stratégique de la Gaspésie. Même s'ils n'y construisirent pas de fortifications au cours de la guerre de 1744 à 1748 et de la guerre de Sept Ans, il y entretinrent un important poste de vigie aux fins d'avertir Québec de toute incursion de bateaux anglais. Sans troupes et sans fortifications, les Gaspésiens ne pouvaient résister à une véritable invasion; aussi, leurs établissements tombèrent-ils facilement aux mains de Wolfe, qui venait de faire capituler Louisbourg en 1758. Wolfe rasa les centres de pêche de Grande-Rivière, Pabos, la baie de Gaspé et Mont-Louis, détruisit 36,000 quintaux de poisson et transporta des centaines de colons en France.

Les Anglais étaient bien décidés, cette fois, de conserver la Gaspésie, soit ni de la rendre aux Français ni de la laisser aux Indiens. Vers 1760, des Acadiens s'étaient réfugiés à l'embouchure de la Ristigouche, où ils furent rejoints par une flotte française venue, trop tard, prêter main forte à la résistance française; cette flotte fut par la suite détruite par les Anglais. Ce fut la dernière tentative de résistance que les Français offrirent aux Anglais.[12] De nombreux Acadiens demeurèrent et se multiplièrent sur le littoral sud de la péninsule, mais plusieurs allèrent aussi s'établir sur la côte nord, où vinrent les rejoindre un

1 Carte de la Gaspésie.

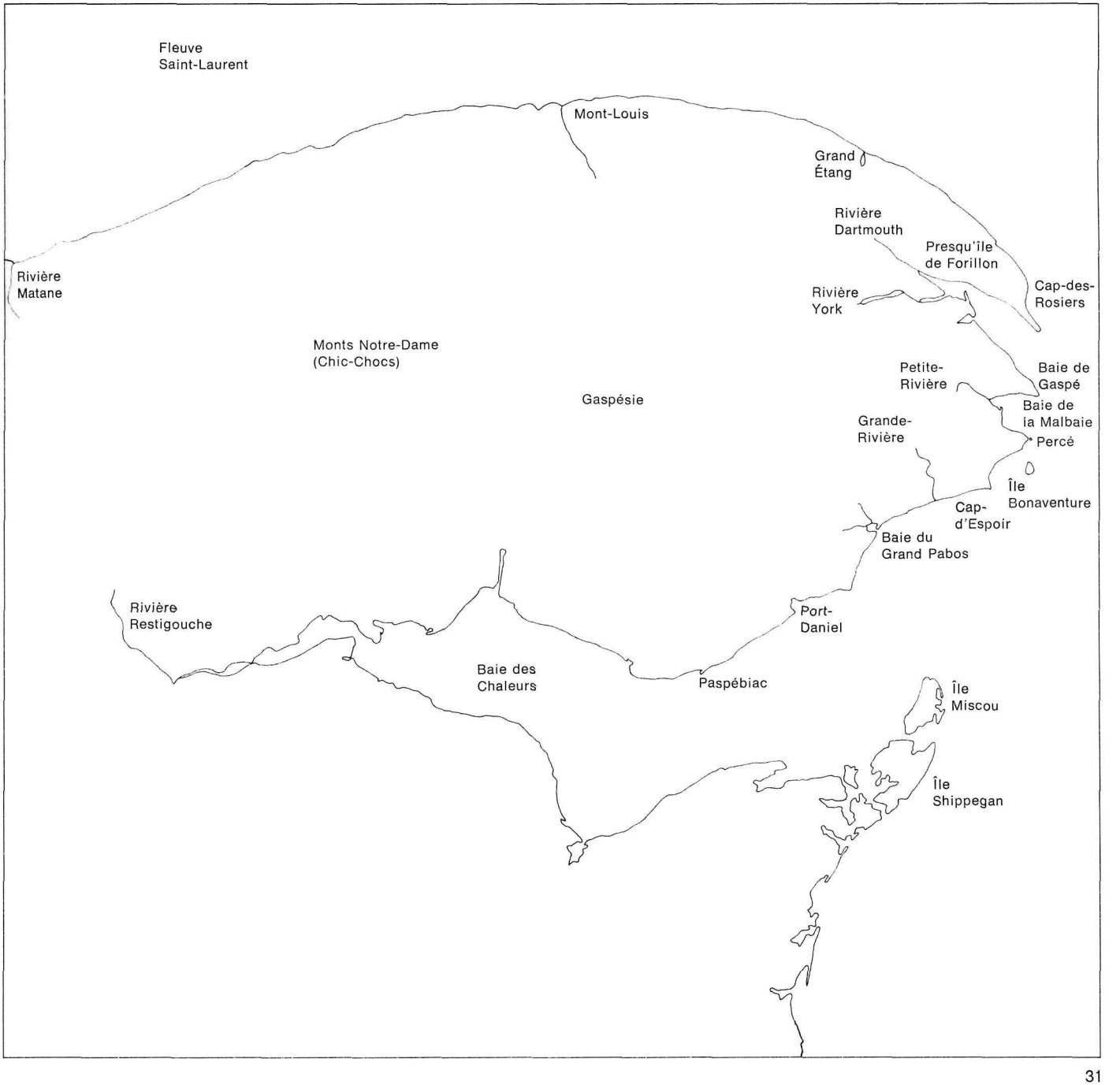

grand nombre de familles qui avaient vécu en Gaspésie avant la conquête. Vers 1765, il y avait plus de 200 Européens établis du côté sud, et plus d'une centaine dans la baie de Gaspé (dont près du tiers était déjà anglophone).[13] En quelques années, le nombre d'Européens augmenta encore par suite de l'arrivée de pêcheurs venus des îles Jersey et Guernesey, et de Loyalistes qui avaient quitté les États-Unis. La Gaspésie prit alors un caractère tout à fait européen, soumise à la Grande Bretagne et composée d'anglophones et de francophones.

Mais à qui la Gaspésie appartient-elle vraiment? La proclamation royale du 8 octobre 1763 certifie que les droits de possession des Indiens à l'égard du territoire n'ont été ni cédés à la Couronne ni acquis par elle.[14] Les Indiens de la Gaspésie n'ont jamais vendu ni cédé de terrains à la Couronne et n'en furent jamais dépossédés. Aujourd'hui, ils vivent dans deux petites réserves de la baie des Chaleurs.[15]

La Gaspésie est un «Pais, plein de montagnes, de bois & de rochers,» écrivait le père Chrétien Leclercq en 1691.[1] La péninsule est dominée par un terrain montagneux et inculte qui, bien que descendant en pente vers la mer du côté sud, n'en est pas moins pourvue à cet endroit d'une forêt très dense. Sous le régime français, les montagnes reçurent le nom de monts Notre-Dame; elles furent d'abord remarquées par Cartier en 1535, mais ce n'est qu'en 1542 que leur appellation fut notée pour la première fois par Jean Alfonse.[2] Ces montagnes, qui s'élèvent jusqu'à une altitude de 4,100 pieds, portent maintenant le nom de *Shickshocks*. Elles font partie des Appalaches et tout comme ce fut le cas dans l'histoire des colonies côtières anglaises, elles ont empêché les Européens de s'aventurer au delà du littoral de la péninsule. Du côté nord, les Européens recherchèrent les étroites terrasses marines postglaciaires que l'on trouve parfois entre la mer et les montagnes. Des côtés est et sud, les montagnes, qui descendent vers la mer en pente assez douce, offrent un vaste choix de terrains convenables aux établissements.

Il fallait des terrasses, des grèves et des pentes douces pour s'établir et faire sécher le poisson, mais ce n'était pas tout; d'autres particularités, comme de bons havres, étaient aussi nécessaires. Le seul havre vraiment avantageux se trouvait dans la baie de Gaspé, où des vingtaines de bateaux de toutes dimensions pouvaient jeter l'ancre, à l'abri entre des hautes terres. Les bateaux qui devaient remonter le Saint-Laurent s'arrêtaient souvent dans la baie de Gaspé pour s'approvisionner en eau potable et se mettre à l'abri des tempêtes, après une longue traversée de l'Atlantique. Mais la baie de Gaspé avait aussi ses inconvénients: pour en sortir, les bateaux devaient attendre, souvent longtemps, des vents favorables.[3] Au printemps, la baie était souvent obstruée de glace pendant de longues périodes. Ailleurs, le long de la côte, se trouvaient des lagunes ou des barachois à l'embouchure des cours d'eau. Les cordons littoraux qui forment ces lagunes, comme par exemple à Matane et à Pabos, étaient naturellement plus bas que les falaises de la baie de Gaspé et n'admettaient que de petits bateaux; encore n'était-ce la plupart du temps qu'à marée haute. À ces endroits, on pêchait dans de petites chaloupes appartenant à des pêcheurs de la région ou à des pêcheurs français qui les avaient transportées d'Europe à bord de leurs bateaux. Dans ce cas, les gros bateaux mouillaient au large, en eau profonde, mais sans abri. C'était le cas à l'île Bonaventure et au rocher Percé où il n'existe pas de havre naturel, même pour les chaloupes.[4] Là, on tirait les embarcations sur la grève. Les grèves les plus propices au séchage du poisson sont les plages de galets où l'on dépose les morues sous lesquelles l'air peut circuler librement. Sur les grèves de sable ou dans les havres bien protégés du vent, il était nécessaire de construire des vignaux sur lesquels on faisait sécher la morue.

La morue est prise en eau peu profonde, soit sur des bancs qui s'étendent du Labrador au cap Cod; sur les bancs côtiers (ou situés près de la côte), les morues pèsent de 5 à 10 livres, tandis que, sur les grands bancs, elles peuvent atteindre 200 livres. Ces poissons se nourrissent principalement de harengs et de capelans, qu'ils suivent dans leurs migrations printanières, depuis les eaux profondes jusqu'aux bancs, où ils frayent au cours de l'été. Riches en protéines, ils ont fait l'objet d'une des principales industries des Européens pendant des siècles.

Les pêcheurs de la Gaspésie fréquentaient quatre principaux bancs dont un seul se trouve au large, les trois autres étant situés à faible distance des côtes de la péninsule. Le seul banc côtier de cette région est en fait un prolongement de la terre ferme formant un haut-fond: appelé aujourd'hui banc des Américains, il est un prolongement submergé du cap de Gaspé, de la pointe Saint-Pierre, du cap-d'Espoir, du rocher Percé et de l'île Bonaventure. Au sud, se trouve le banc de Miscou, prolongement des îles Shippegan et Miscou en direction nord du Nouveau-Brunswick vers

2 «Rade de l'Isle Percée» (1686?). À remarquer les bateaux et les chaloupes à l'eau, de même que les chafauds sur la plage, sur lesquelles on nettoyait et salait la morue, les vignaux sur lesquels on mettait la morue à sécher, ainsi que les habitations, les églises et les jardins des pêcheurs. *(L'original se trouve à la Bibliothèque nationale, à Paris.)*

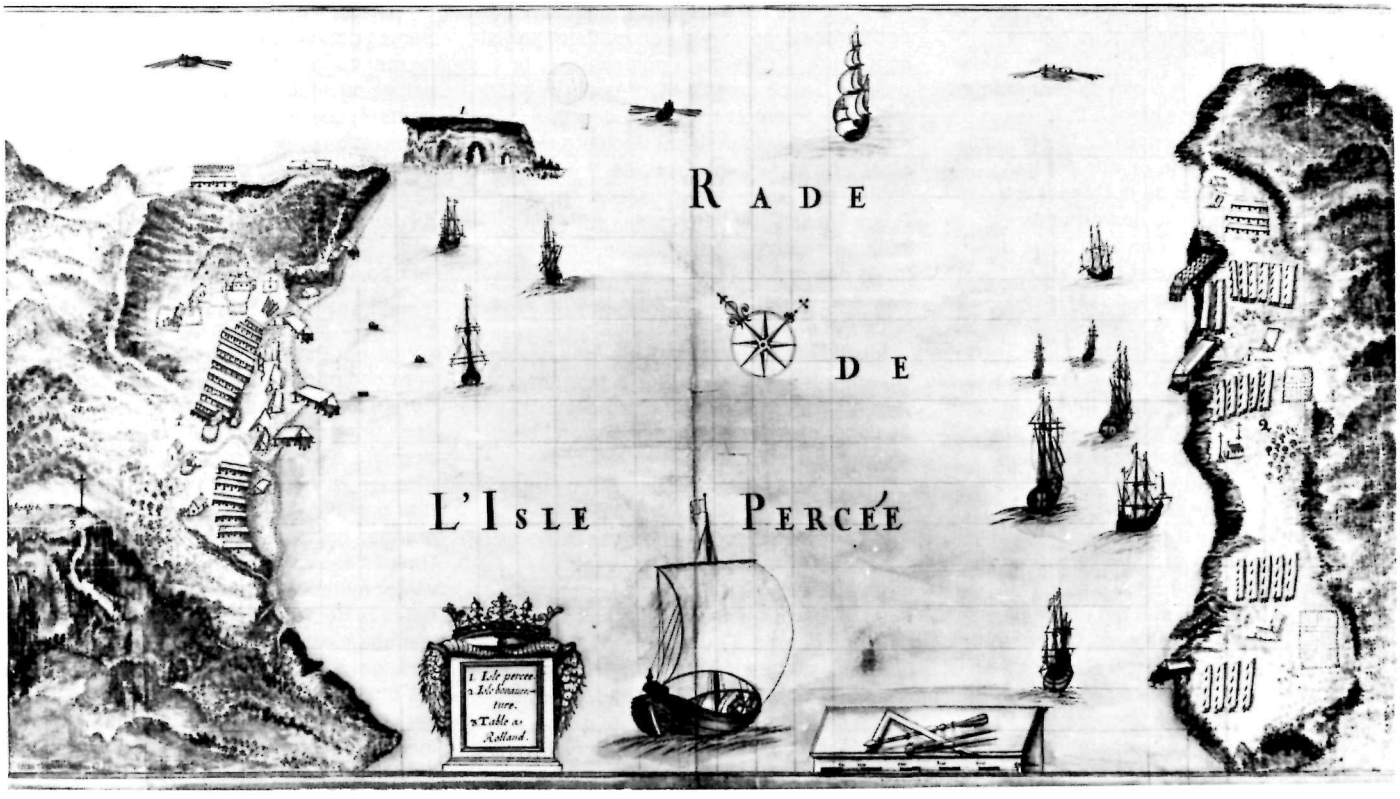

la Gaspésie. Le fameux banc de l'Orphelin est situé au large dans le golfe Saint-Laurent. En fait, il s'agit d'un plateau sous-marin, à 30 brasses environ de profondeur, où abonde la morue. Quant à la terrasse sous-marine située au nord de la péninsule et où la morue s'aventure, elle est très étroite. Les pêcheurs de la Gaspésie y ont déjà fait la pêche, mais ils fréquentaient aussi un banc qui se trouve au large des côtes ouest et nord-ouest de l'île Anticosti.

Le climat de la Gaspésie ressemble davantage à celui de la vallée du Saint-Laurent qu'à celui de l'Acadie ou de Terre-Neuve. Les précipitations, par exemple, sont réparties uniformément tout au long de l'année. Les hivers peuvent être relativement doux en raison de la situation maritime de la région, mais sont quand même très longs, le sol étant recouvert de neige parfois jusqu'à six mois durant; il y a peu de différence dans les températures hivernales entre la partie sud et le reste de la région, même si le sud est bordé par les eaux de la baie des Chaleurs. Cartier, qui a donné ce nom à la baie, y était entré en juillet, soit à une période où la côte sud de la péninsule jouit d'une température plus chaude qu'ailleurs. La température de ce secteur est aussi plus élevée au printemps, car la partie nord essuie un vent humide et froid du nord-est, d'avril à juin.[5]

Le relief particulier de la péninsule a nettement marqué l'histoire de la Gaspésie. La topographie tourmentée a entravé l'essor de l'agriculture, restreint la traite des pelleteries et empêché la prospection minérale. La région est si inculte qu'en 1661, lorsque les Iroquois se firent particulièrement menaçants, un certain nombre d'Indiens alliés des Français se réfugièrent dans la région de Matane: ils avaient l'impression que cette contrée était «le pays le plus ingrat & le plus affreux» et que, s'ils risquaient d'y mourrir de faim, du moins les Iroquois ne les trouveraient jamais.[6] Les communications par voie de terre étaient peu importantes. Il semble que les Indiens aient eu l'habitude de franchir la péninsule en suivant les rivières Ristigouche, Matapédia et Matane,[7] mais rien n'indique que les Européens aient suivi cette route. Une expédition militaire anglaise a longé la côte de la péninsule de la baie de Gaspé jusqu'à Mont-Louis en 1758, mais seulement avec grande difficulté; d'ailleurs, le retour s'est effectué dans des *sloops* qu'ils avaient capturés. Il est donc naturel que les communications en Gaspésie se soient effectuées presque exclusivement par voie fluviale. Les bas-fonds dangereux étaient rares et les Gaspésiens pouvaient longer la côte sans difficulté dans leurs chaloupes.

Ainsi, l'activité en Gaspésie était naturellement orientée vers la mer et notamment vers la pêche. Bien que la glace le long de la côte ait empêché la pêche en hiver, comme elle se pratiquait en Nouvelle-Angleterre, la Gaspésie jouissait d'autres facteurs indispensables à des pêches fructueuses. On pouvait prendre la morue à proximité du rivage, ce qui avait un double avantage: d'abord, le fait même que l'on n'avait pas à s'éloigner de la côte, puis que la morue qu'on y prenait était petite et, partant, séchait plus vite que celle du Grand-Banc, par exemple. La morue sèche devint donc la spécialité de la Gaspésie. Mais, même sèche, la morue devait être transportée rapidement vers les marchés européens avant qu'elle ne se gâte. Comparativement au Grand-Banc, la Gaspésie se trouvait plus éloignée de la France, mais cet éloignement comptait peu. Le voyage de retour ne prenait généralement qu'un peu plus d'un mois. En effet, en raison des vents d'ouest prédominant dans l'Atlantique, ce voyage se faisait de deux à trois fois plus rapidement que celui d'est en ouest.[8]

La configuration géographique a aussi influé sur le choix des endroits propices à la colonisation en Gaspésie. En effet, dans ce choix, les Français devaient préférer les emplacement les plus avantageux comportant des terrasses, des grèves et des pentes douces, à proximité des pêches et des havres bien abrités, peu exposés aux attaques des Anglais, et tenir compte de la durée de la saison de pêche, des possibilités de piégeage d'animaux à fourrure et du potentiel agricole. Les terrasses et les pentes douces propices à la colonisation ne manquaient pas, mais les grèves appropriées au séchage du poisson n'étaient pas nombreuses. Au rocher Percé et à l'île Bonaventure, les Français néanmoins s'accommodèrent du peu de plages et de l'absence de havre naturel, et ils réussirent à y faire de très belles pêches. Certains pêcheurs de Percé allaient faire sécher leur poisson sur les grèves de la baie de Gaspé.[9] Une fois évincés de la région de Percé par les Anglais, en 1690, les Français songèrent davantage à se défendre qu'à faire des pêches fructueuses et concentrèrent leur activité un peu plus au nord, dans le secteur de la baie de Gaspé. Cette dernière offrait d'excellente possibilités de défense, mais on ne fit jamais rien pour en tirer profit. Il s'y trouvait cependant de grandes grèves et le meilleur havre de la Gaspésie. Là, les pêcheurs français pouvaient au moins passer inaperçus des bateaux de guerre anglais. Le grand inconvénient, c'est que les chaloupes de pêche devaient s'éloigner davantage. Evidemment les possibilités d'agriculture comme appoint au revenu tiré de la pêche étaient meilleures du côté sud, mais ce secteur était exposé aux attaques; de plus, les havres et les pêches n'y étaient pas des plus avantageux. Aussi, y pêchait-on peu. Comme supplément au revenu tiré de la pêche, les conditions de traite des pelleteries étaient bien meilleures dans la partie nord; de plus, situé sur le fleuve Saint-Laurent, ce secteur se trouvait plus près des fortifications de Québec et plus éloigné des colonies hostiles de la Nouvelle-Angleterre. Malheureusement, la saison de pêche y était courte et les havres, peu profonds. Les vents humides et froids du nord-est retardaient l'ouverture de la pêche jusqu'en juin, soit longtemps après l'arrivée de la morue qui, en outre, repartait dès la mi-août.[10] Manifestement, du point de vue géographique, les fourrures et l'agriculture n'y constituaient pas des facteurs très importants.

Au strict point de vue géographique, les emplacements les plus propices au déve-

loppement de la Gaspésie se trouvaient du côté est. Cependant, il y avait un autre facteur, externe celui-là, qui pouvait contrecarrer les considérations d'ordre géographique. En effet, le choix des emplacements les plus favorables à l'expansion était sujet à des interventions du gouvernement. Ce dernier introduisit effectivement un facteur externe (et non plus géographique) en fixant des limites aux pêches libres de la Gaspésie, en octroyant des seigneuries comportant des restrictions de pêche et en faisant accepter des compromis entre les pêcheurs de passage et les seigneurs. Cependant, les emplacements naturels les plus favorables à la pêche et à la colonisation se développèrent malgré les décisions arbitraires du gouvernement, car, en réalité, ce dernier n'avait pas grande autorité sur la pêche en Gaspésie.

De toutes les colonies de la Nouvelle-France (à l'exception de Terre-Neuve), c'est la Gaspésie qui se trouvait la moins éloignée de la mère patrie; c'est cependant la colonie la plus éloignée qui connut le plus grand développement; soit la vallée du fleuve Saint-Laurent. La Nouvelle-France ne pouvait progresser sans la traite des pelleteries comme source de capitaux et sans l'agriculture pour favoriser la colonisation; la Gaspésie et Terre-Neuve étaient bien mal pourvues sous ces rapports. De plus, la Gaspésie n'avait rien à offrir à la France du point de vue des ressources forestières ou minières. D'ailleurs, en eût-il été autrement, sa proximité relative de l'Europe n'aurait pas constitué un avantage vraiment important.

Il y avait néanmoins une ressource dont la Gaspésie et Terre-Neuve ne manquaient pas et dont la livraison rapide en Europe était un réel avantage, la morue sèche qui devint la spécialité de la Gaspésie. Les pêches de Terre-Neuve se sont développées plus rapidement que celles de la Gaspésie, peut-être parce qu'elles étaient encore plus près de la France; il est toutefois surprenant de constater que, lorsque cette dernière perdit l'île en 1713, la pêche en Gaspésie n'a pas été intensifiée. Les Français s'appliquèrent plutôt à développer la pêche au Cap-Breton, s'étant probablement rendu compte que les pêches de la Gaspésie étaient saturées de pêcheurs ou de bateaux. En aucun endroit, la pêche sédentaire a-t-elle favorisé la fondation de grands établissements permanents.

Dans les années qui suivirent 1720, le gouvernement a quelque peu tâché d'appuyer le développement de la Gaspésie, mais cette tentative n'a donné aucun résultat. Ayant fait faire, en 1724 et 1725, des *aveux et dénombrements* dans sept seigneuries qui avaient été antérieurement octroyées en Gaspésie, le gouvernement constata que deux seulement avaient été occupées et que l'une d'elles était déjà abandonnée. Cependant, tous les seigneurs affirmaient qu'ils étaient à élaborer des projets pour mettre en valeur leur concession dans un avenir rapproché. Des six autres seigneuries, une seule fut exploitée et encore, par un propriétaire subséquent.[1]

En 1724, deux agents, Jacques l'Hermitte et Louis Gosselin, furent envoyés le long du fleuve Saint-Laurent pour y rechercher des peuplements d'arbres propres à la fabrication de mâts d'espar pour la marine française. N'ayant rien trouvé, ils poursuivirent leur route en 1726 le long du rivage de la baie des Chaleurs, où ils découvrirent une quantité considérable de beaux pins et d'épinettes propres à faire des mats. Un échantillon fut expédié en France où, à l'inspection, on jugea ce bois non convenable. D'après P. W. Bamford, on a rendu cette décision en raison de la mauvaise coupe et de la préparation médiocre des échantillons, plutôt qu'à cause de leur qualité inférieure. De toute façon, il en est résulté que les Français n'ont jamais tenté d'exploiter les vastes ressources forestières de la Gaspésie.[2] La scierie qui fonctionnait à la rivière York lorsque les Anglais détruisirent l'établissement de la baie de Gaspé en 1758, était certainement destinée au seul usage local et non pas à l'exportation.

Les explorateurs du Nouveau Monde ne manquaient jamais l'occasion de chercher de riches gisements de minéraux. Dès 1580, des rumeurs circulaient selon lesquelles des gisements d'argent avaient été découverts au cap de Gaspé. Avec les années, il y eut beaucoup d'autres rumeurs au sujet de minéraux à exploiter en Gaspésie: Pierre Boucher, entre autres, a déclaré que la région était riche en houille et en gypse, tandis que, de son côté, Denis Riverin a signalé la présence de cuivre, de salpêtre et d'ardoise.[3] Cependant, il n'y eut que deux tentatives d'exploitation des minéraux de la Gaspésie.

Premièrement, il y eut l'installation d'une mine de plomb près de la baie de Gaspé, ce qui a suscité l'enthousiasme de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France. Plusieurs ouvriers, dont un ingénieur allemand, venus de France en 1665, firent des sondages pendant plusieurs mois, à la recherche de minerai. L'entreprise connut de nombreuses difficultés occasionnées par

divers accidents, dont deux mortels. À la fin, on ne réussit pas à extraire suffisamment de minerais pour justifier la poursuite des travaux.[4]

De 1729 à 1734, un groupe d'entrepreneurs de Québec déployèrent de grands efforts pour aménager une fabrique d'ardoise au Grand Étang, du côté nord de la péninsule. S'ils avaient réussi, l'entreprise aurait été un précieux atout pour la colonie, car peu de bâtiments en Nouvelle-France disposaient de toits à l'épreuve du feu et les villageois avaient constamment à combattre de graves incendies. L'entreprise suscita naturellement l'intérêt du gouvernement qui apporta une certaine forme d'aide, par exemple, en tâchant d'y attirer des ouvriers compétents. La marche des travaux fut entravée par des difficultés d'ordre administratif et, finalement, tout fut abandonné, l'ardoise produite n'étant pas d'une qualité ni d'un prix concurrentiels au regard de l'ardoise importée d'Europe.[5] Aucune de ces entreprises minières ne favorisa la fondation d'établissements permanents en Gaspésie.

La culture sur une grande échelle était impossible en Gaspésie, mais dès 1623, Gabriel Sagard signalait que des marins avaient aménagé des potagers dans la région et cultivaient l'oseille et d'autres plantes.[6] L'agriculture a toujours été une industrie secondaire par rapport à la pêche. On a signalé l'existence de grandes bandes de terrain convenables sur les bas rivages de la baie des Chaleurs, mais en Gaspésie, l'agriculture s'est surtout faite dans les petits secteurs de terre arable des côtés est et nord de la péninsule, où la pêche connaissait une activité intense. Louis Gosselin avait raison de dire, au sujet de la région de la baie de Gaspé, que «les terres ny sont bonnes qu'a y faire du jardinage et ne valent rien pour l'agriculture.»[7]

La plupart des terrains cultivés en Gaspésie l'ont été par des marins ou des pêcheurs de passage. Certains n'y venaient que l'été, mais d'autres demeuraient sur les lieux et devaient, pour subsister pendant les mois d'hiver, pendant lesquels aucun bateau ne venait de France, se procurer sur place de la nourriture autre que du poisson. Sous le régime français, il a été impossible de cultiver sur une grande échelle des côtés nord et est de la péninsule, en raison de la densité de la forêt et de la nature montagneuse du terrain. Le défrichage aurait nécessité de fortes mises de fonds dont le rapport aurait été lent à venir. On a cultivé quelque peu à l'établissement de Denys, à Percé, mais ce poste, qui a toujours été en grande difficulté financière par suite du manque de capitaux, fut détruit par les Anglais en 1690. Denis Riverin tenta de fonder un autre établissement de pêche où l'agriculture aurait été à l'honneur, à Mont-Louis, secteur beaucoup moins exposé aux attaques des Anglais, mais il ne put mener à bien son entreprise en raison de querelles avec ses bailleurs de fonds qui désiraient un rapport plus sûr et plus rapide, comme celui qui était ordinairement assuré par la traite des pelleteries.

Les seules localités permanentes importantes qui ont existé en Gaspésie sous le régime français, étaient concentrées dans la baie de Gaspé et dans la région de Pabos et Grande-Rivière, et l'agriculture n'y était qu'un appoint à la pêche. En 1752, le ministre de la Marine voulait que le gouverneur à Québec encourageât la fondation d'établissements agricoles dans la vallée des rivières débouchant au sud, dans la baie des Chaleurs. Il croyait qu'il fallait diminuer l'importance de la pêche en Gaspésie au profit de l'agriculture. De toute évidence, personne en France ni à Québec ne connaissait les difficultés particulières ou les ressources de la Gaspésie.[8] Rien n'y a été fait, car rien n'y pouvait être fait.

Les premiers explorateurs du Nouveau Monde étaient surtout attirés par les minéraux et les fourrures. En ce qui a trait aux minéraux, ils furent déçus; mais les fourrures les ramenèrent de nouveau en Nouvelle-France. En débarquant dans la baie des Chaleurs, l'équipage de Cartier a commencé en deux occasions avec les Indiens en vue d'en obtenir des pelleteries jusqu'à ce qu'il «ne leur restoit aultre chose que les nus crops.»[9] Il semble que les premiers pêcheurs de la Gaspésie soient aussi venus avec l'intention de pratiquer la traite des pelleteries;[10] mais la pêche tenait sans doute la place la plus importante. Ce fut en 1615-16 que des Européens, pour la première fois, ont hiverné en Gaspésie, à cette époque-là, en effet, cinq habitants de La Rochelle demeurèrent à Matane pour commercer avec les Indiens. Les promoteurs de l'entreprise avaient déjà envoyé d'autres traiteurs dans la région et comptaient faire hiverner d'autres hommes en 1617, mais, à cause du monopole du prince de Condé,[11] ils durent abandonner leur projet. Les Rochelais ne s'intéressaient qu'aux fourrures; comme ils n'ont pu revenir en Gaspésie en 1617, leurs intérêts furent irrémédiablement orientés vers la vallée du fleuve Saint-Laurent et l'intérieur de la Nouvelle-France, où cette ressource abondait. Après cette tentative, la traite des pelleteries en Gaspésie ne devint qu'un supplément, profitable et occasionnel, de la pêche. Cette industrie secondaire fut exempte des monopoles en vigueur au coeur de la Nouvelle-France et cette exemption fut confirmée par une ordonnance royale en 1685.[12]

Un autre à-côté semble avoir été la contrebande des fourrures que l'on transportait de l'intérieur de la Nouvelle-France vers la Gaspésie, où on les embarquait à bord de bateaux de pêche à destination, par exemple, de Bilbao, en Espagne.[13]

Le commerce des fourrures était fondé sur un transport fluvial efficace et, bien entendu, sur des pelleteries de qualité, ce qui manquait en Gaspésie. Les personnes qui s'intéressaient à ce commerce s'aperçurent vite qu'il ne connaîtrait jamais une grande expansion dans cette région, tandis qu'il était possible de réaliser de forts profits dans les vastes secteurs accessibles de l'intérieur du continent, où abondaient les animaux à fourrure. Les personnes désireuses d'investir en Gaspésie constatèrent que la pêche y était plus rentable.

À l'occasion, le roi faisait savoir à son gouverneur à Québec que, pour des raisons militaires et commerciales, il devait encourager la colonisation du territoire situé entre l'Acadie et le Canada, mais sans préciser toutefois le genre de colonisation, car peu

de gens en France connaissaient exactement la géographie particulière de la Gaspésie. Cependant, le roi n'a jamais consenti d'aide monétaire pour développer la Gaspésie.[14]

Comme toute région sous-développée, la Nouvelle-France manquait toujours de capitaux de placement. Les mises de fonds étaient naturellement consacrées aux domaines susceptibles de produire le rapport le plus élevé dans la plus courte période possible. En général, la plupart des placements étaient orientés vers la vallée du Saint-Laurent plutôt que vers la Gaspésie ou Terre-Neuve, régions incultes. L'exploitation de riches gisements de minéraux en Gaspésie aurait certainement conduit à la réalisation de grands bénéfices dans un temps relativement court, mais les deux emplacements miniers qui ont fait l'objet de quelques travaux d'exploitation, se trouvaient à proximité de la mer. Personne ne découvrit de minéraux à l'intérieur de la péninsule (tels que ceux dont nous connaissons aujourd'hui l'existence) simplement parce que les Européens ne s'y sont jamais aventurés. Les sommes qui parvenaient en Nouvelle-France et qui devaient servir à l'essor de l'agriculture étaient naturellement affectées à l'Acadie ou à la vallée du Saint-Laurent, où se trouvaient de grandes bandes de terrain facile à défricher.

Rien n'a favorisé l'expansion de la Gaspésie: l'immigration était nulle; les capitaux servaient à d'autres fins qu'à l'exploitation minière; la traite des pelleteries était occasionnelle, et les établissements agricoles manquaient. Les centres de pêche n'ont jamais été grands, mais on pouvait les établir aux endroits les plus convenables et toujours près de la mer. La chasse à la baleine et au phoque dans le golfe Saint-Laurent ne nécessitait pas d'endroits de débarquement ou établissements proches, mais la pêche à la morue, qui exigeait des installations portuaires, était encore plus importante et plus rentable. C'est donc la morue qui a attiré les capitaux et les Européens en Gaspésie.

Nous ne savons pas exactement quand les Européens ont pêché la morue pour la première fois près des côtes de la Gaspésie. Cartier ne mentionne pas la présence de poissons de cette espèce, mais Jean Alfonse, qui a parcouru la région en 1542, dit que, «en ceste coste [de la Gaspésie] et à l'îsle de l'Ascension [Anticosti] y a grande pescherie de molue et de plusieurs aultres poissons beaucoup plus que à Terre Neufve.»[1] Alfonse et Thevet (ce dernier vers 1586) ont tous deux déclaré que le poisson pêché en Gaspésie était en outre de meilleure qualité. Fait important, tous deux sont les premiers à parler de la Baye des Molues, expression qui s'est transformée, avec les années, en «Mal-Baie» pour finalement devenir «Malbaie.»[2]

Il semble donc que les Européens aient pratiqué la pêche très tôt en Gaspésie; cependant nous n'avons aucune précision sur les pêches de cette région avant 1599. En cette année, deux des principaux propriétaires de bateaux de La Rochelle, Samuel Georges et Jean Macain, s'unirent avec un autre marchand, Michel Marguy, pour armer et envoyer le *Notre-Dame d'Espérance,* bateau jaugeant 120 tonneaux, à Terre-Neuve et en Gaspésie afin d'y pratiquer la pêche et la traite des pelleteries. Georges et Macain devaient courir «tous perilz de mer, guerre, amys, ennemis et autres» pendant une période allant du jour du départ des bateaux jusqu'à 24 heures après avoir jeté l'ancre à Bilbao (Espagne), à Saint-Jean-de-Luz (pays basque français) ou dans tout autre port européen.[3]

En 1600, Henry Couillard, bourgeois de Honfleur, envoya Guillaume Thourou pêcher la morue à l'île Percé (les documents dont nous disposons à ce sujet sont les premiers à mentionner la région en question sous cette désignation). Couillard prit la responsabilité de tous «les risques de la mer et de la guerre allantz et venantz,» tandis que Thourou risquait sa vie. Comme rémunération, ce dernier a reçu sept écus, plus 35 pour cent de la prise globale.[4]

Les documents qui datent de cette époque indiquent que les régions de Gaspé et de Percé étaient bien connues et que l'on pratiquait la pêche à Gaspé depuis déjà longtemps. La colonisation de la Nouvelle-France a surtout eu lieu au XVIIe siècle; aussi, les comptes rendus laissés par les commerçants, les colonisateurs, les colons et les missionnaires de cette époque donnent de nombreux renseignements sur la pêche en Gaspésie.

Tel fut le commencement d'une industrie dont profitèrent la France et sa colonie, et qui distingua la Gaspésie du reste de la Nouvelle-France. Les pêches de cette région se sont développées un peu plus tardivement que celles de Terre-Neuve. La France catholique romaine avait de nombreux débouchés pour le poisson, ainsi que de grandes provisions de sel marin, facteurs essentiels à la pêche de la morue verte à laquelle le Grand-Banc de Terre-Neuve se prêtait si bien. La préparation de la morue verte n'exigeait que le salage des prises sur le bateau, sans qu'il fût nécessaire de débarquer; ainsi, les bateaux pouvaient retourner au pays dès qu'ils avaient leur plein chargement. Le Grand-Banc s'y prêtait bien, car il était le plus rapproché des ports de la Manche, tels que Honfleur, Saint-Malo et Le Havre, et parce qu'on y pêchait les plus gros poissons, soumis de préférence au salage. On faisait aussi sécher une certaine quantité de morues, mais ordinairement seulement une fois rentré au pays. La morue sèche ne se vendait pas beaucoup en France, car les Français préféraient la morue verte.

Lorsque les pêcheurs du sud de la France vinrent par la suite pratiquer leur métier au Nouveau Monde, ils constatèrent qu'il était difficile de conserver la morue verte pendant les longs voyages vers les ports méridionaux de Saint-Jean-de-Luz, de Bayonne et de La Rochelle, la température étant plus élevée à ces latitudes. Aussi, adoptèrent-ils la technique de préparation du poisson pris en pêche sédentaire, technique plus compliquée qui exigeait un plus grand nombre d'hommes (et, partant, moins rapide et plus coûteuse) du séchage de la morue sur le rivage. Cependant, on y employait beaucoup moins de sel que dans l'autre procédé, ce qui laissait plus de

place sur le bateau pour le poisson; cette technique a permis à la France d'approvisionner ses provinces du sud et de mettre au point un important commerce d'exportation vers Marseille et les pays catholiques de la Méditerranée. Les havres et grèves de la Gaspésie, de même que les petites morues (faciles à faire sécher) que l'on pêchait, attirèrent donc les Français intéressés à la morue sèche, notamment les pêcheurs du sud de la France, qui excellèrent dans la pêche sédentaire, même si d'autres, venus par exemple de Honfleur et de Granville, participèrent aussi à cette industrie.

Dans le cas des pêcheurs, la période la plus favorable pour quitter leurs ports de France se terminait à la mi-avril; jusque-là, ils pouvaient profiter des vents du nord-est qui balaient l'Atlantique à cette époque de l'année. Le voyage de France à Gaspésie durait de deux à trois mois; ainsi, en partant tôt, ils arrivaient à temps pour la première montaison de la morue en juin, sans attendre la fonte des glaces. Il importait également de ne pas retarder le départ afin de pouvoir réclamer les grèves les plus convenables au séchage du poisson. Jean Talon recommandait de prendre la route du nord (malgré, semble-t-il, la menace des *icebergs*), car, en plus de profiter des vents favorables, les bateaux pouvaient «éviter les corsaires . . . les chaleurs et les calmes du Sud.»[5]

Les Anglais qui pratiquaient la pêche sédentaire à Terre-Neuve, jugeaient plus utile et moins coûteux de laisser des hommes sur place pendant l'hiver. Les Français, eux, réussirent à fonder des établissements de pêche permanents en Gaspésie, mais ils transportaient généralement un grand nombre de pêcheurs, leurs provisions et leur matériel sur leurs bateaux chaque année. L'établissement de pêche de Mont-Louis avait Québec pour base; quant à l'établissement de Denys à Percé, il n'a jamais été rentable et a finalement été détruit par les Anglais; plus tard, les autres établissements permanents de Pabos et Grande-Rivière et de la baie de Gaspé venaient à peine d'être fondés lorsqu'ils ont aussi été détruits, la guerre ayant éclaté.

Les bateaux de pêche français qui partaient pour les pêches sédentaires de la Gaspésie ou de Terre-Neuve, devaient avoir un plus gros tonnage que les bateaux anglais qui pratiquaient la pêche sédentaire à Terre-Neuve ou que les bateaux français qui s'adonnaient à la pêche errante dans la même région. Ils devaient en effet transporter les pêcheurs, leurs provisions, leur matériel, les chaloupes, le sel (ou des tonnes de poisson au retour) et, assez souvent, du courrier et des passagers. Dans un inventaire qu'il a fait en 1664, Colbert a noté les différences de jauge des bateaux: ceux qui allaient faire la pêche errante à Terre-Neuve, jaugeaient de 40 à 100 tonneaux, tandis que ceux qui se rendaient aux pêches sédentaires transportaient un plus grand nombre d'hommes et pouvaient atteindre 250 tonneaux.[6] Comme bateaux typiques des pêches sédentaires, on notait, en 1675, le *Simbole de la paix* (jaugeant 200 tonneaux et ayant 70 hommes d'équipage) et la *Bannière de France* (bateau de 205 tonneaux, avec un équipage de 65 hommes).[7]

Ces bateaux devaient transporter d'énormes quantités de provisions afin de nourrir tout l'équipage pendant parfois six mois. Le seul supplément de nourriture que l'on pouvait obtenir pendant le voyage, provenait de petits potagers cultivés sur le rivage, des produits de chasses occasionnelles et, bien entendu, des prises de la pêche, c'est-à-dire de la morue, du maquereau et encore de la morue.[8] Le *Simbole de la paix* retourna dans la région de Percé en 1676 avec un équipage de 56 hommes. Ses provisions comprenaient 4,200 livres de biscuits, 24 barriques de cidre, 800 livres de beurre, 300 livres de morue sèche, 126 livres de lard salé, 14 boisseaux de pois secs, 16 boisseaux de haricots secs et 25 livres d'huile.[9] Chaque bateau avait son médecin de bord (qui aidait aussi à la préparation du poisson) et une provision de médicaments.[10] En plus des vêtements, des lignes et filets de pêche, et de tout autre équipement, les bateaux portaient ordinairement quelques ornements en guise de défense contre les pirates. Lorsque le *Simbole de la paix* retourna à Percé en 1680, il était pourvu de 18 canons, 6 mortiers, 40 mousquets, 13 pistolets, 24 piques, 40 bandoulières, 1,400 livres de poudre, 200 livres de boulets, 100 livres de plombs à mousquet et 18 sabres d'abordage.[11]

À chaque chaloupe de pêche on affectait cinq hommes, dont deux restaient sur la grève. Toutes les chaloupes étaient transportées de France en Gaspésie, où on les laissait pendant l'hiver dans l'espoir de les retrouver le printemps suivant. En vertu de l'ordonnance de la Marine de 1681, quiconque s'appropriait les chaloupes d'autrui était passible de fortes amendes; cependant, s'il devenait clair que le propriétaire ne viendrait pas en Gaspésie au cours d'une année donnée, on pouvait se servir de ses chaloupes à condition de le dédommager au retour en France. Les chaloupes mesuraient de 20 à 25 pieds de long, coûtaient environ 150 livres et étaient pourvues de rames et d'une voile; trois pêcheurs y prenaient place avec leur matériel; à la fin de la journée, les morues (au nombre de 500 à 600 probablement) étaient déchargées sur les grèves, où elles étaient préparées. Nicholas Denys mentionne que l'on transportait certaines chaloupes entièrement construites et d'autres en quatre ou cinq tronçons, rassemblés ensuite par des charpentiers (qui pratiquaient aussi la pêche). L'année suivante, il fallait parfois réparer ces embarcations et souvent les remplacer. Ainsi, à l'aller, les bateaux de pêche français étaient toujours encombrés de plusieurs chaloupes, parfois même de 10 à 12 de ces embarcations.[12]

La pêche sédentaire, la spécialité de la Gaspésie, exigeait un nombre supplémentaire d'hommes pour la préparation du poisson sur les grèves, mais les bateaux n'avaient pas à transporter autant de sel que dans le cas de la pêche de la morue verte, vu qu'on utilisait trois fois moins de sel[13] mais cette petite quantité avait quand même une grande importance. Lors du voyage du frère Sagard au Canada, le bateau de pêche à bord duquel il était monté à Dieppe, dut, avant de partir pour la Gaspésie, faire un détour par Brouage pour

s'approvisionner en sel. Il arrivait parfois que l'on n'utilisât pas toute la provision; dans ce cas, on ne remportait pas le sel en France, car on avait besoin de tout l'espace disponible pour transporter la morue sèche; on cachait alors ce sel sur le rivage afin de s'en servir la saison suivante.[14]

Comme le raconte le frère Sagard dans la narration de ses voyages, les bateaux de pêche transportaient souvent jusqu'en Gaspésie des passagers qui se rendaient ensuite à Québec en chaloupe. Au cours de ces déplacements, qui se faisaient aussi de la Nouvelle-France vers l'Europe, on transportait en outre du courrier et même des provisions.[15]

Ainsi encombrés, les gros bateaux français devenaient des proies faciles pour les pirates et les bateaux ennemis. Ils pouvaient être bien armés, mais il ne faut pas oublier que leur équipage était constitué de pêcheurs et non de militaires. En plus de ces menaces, il y avait aussi les périls de la mer, les tempêtes et la maladie. De nombreux comptes rendus font état de naufrages et d'abordages en Gaspésie, tant en période de guerre qu'en temps de paix. En 1613, on envoya des réfugiés venus de Port-Royal récemment tombé aux mains des Anglais, à Paspébiac où ils furent mis à bord de deux bateaux malouins. Pour l'un des bateaux, ces réfugiés arrivèrent à point, car, à la suite de tempêtes, de maladies et d'attaques, «il avoit perdu beaucoup de ses gens, & à peine s'en fut-ils peu revenir sans ce rencontre, & nouveau renfort de nos desbandez.»[16]

Comme on peut le constater, il était coûteux et risqué de financer un bateau pour la pêche sédentaire. Lorsque les hommes d'affaires de La Rochelle apprirent l'attaque que les Anglais avaient menée à Percé en 1690, ils devinrent si inquiets que les taux d'assurance des bateaux de pêche subirent en une seule journée une hausse allant jusqu'à 145 pour cent. Leur inquiétude était fondée, car au moins deux bateaux de La Rochelle furent capturés. Nicolas Lion, de Honfleur, détenait la moitié des intérêts dans ces bateaux, qui avaient coûté 7,000 livres. Il signale que l'un deux, l'*Espérance,* jaugeait 200 tonneaux et avait un équipage de 42 hommes. Un autre, appelé la *Sainte-Vierge,* était neuf et pouvait jauger 150 tonneaux et transporter 70,000 morues. Les risques étaient grands et les pertes graves, mais il semble que les revenus aient été importants, car, au dire de M. Lion, la *Sainte-Vierge* (le plus petit des deux bateaux) lui aurait rapporté 50,000 livres. Il avait assuré les deux pour seulement 3,000 livres.[17]

M. Lion a aussi déploré la perte de son capitaine et de sept hommes de son équipage, qui ne pouvaient être assurés. Il était probablement sincère, car tous en France reconnaissaient l'importance des marins pour le royaume. C'est pourquoi on avait édicté de nombreux règlements afin de leur assurer santé, nourriture et sécurité, et la plupart des bateaux avaient à bord un médecin. Bien que le salaire des marins ait pu varier d'un port à l'autre en France, on leur garantissait une certaine partie de l'ensemble des prises. On signale que les Basques ont parfois donné en partage à leur équipage le quart, le tiers et même les quatre dixièmes des prises.[18] Les conditions n'étaient certainement pas parfaites, mais on tâchait sérieusement de leur assurer un minimum de bien-être.

Sur les bateaux à destination des Antilles françaises, les conditions d'hygiène étaient pires que sur les bateaux à destination de la Gaspésie; ainsi, les pêcheurs de la Gaspésie s'estimaient fort heureux. Talon a vainement tenté d'encourager l'exportation de morue sèche de la Nouvelle-France vers les Antilles, pour les esclaves travaillant dans les plantations de canne à sucre. Il était difficile de coordonner la navigation entre les divers ports de pêche de la France, les pêches de la Nouvelle-France et les Antilles, car il fallait tenir compte de la saison de la pêche et de la période du dégel dans le golfe Saint-Laurent, aussi bien que de la récolte du sucre et de la période des ouragans dans les Caraïbes. Le sieur La Pause a bien vu, en 1755, un bateau malouin occupé à vendre en Martinique de la morue qui provenait de la Gaspésie,[19] mais il était rare que les pêcheurs de la Gaspésie eussent à se préoccuper des conditions d'hygiène qui régnaient dans les Antilles.

Ceux qui pratiquaient la pêche sédentaire en Gaspésie venaient de divers ports de France, mais, comme l'a noté Pierre Denys, aucun n'obtenait d'aussi bons résultats que les Basques. D'après lui, une chaloupe menée par des Basques revenait avec trois fois plus de poissons qu'une chaloupe manoeuvrée par tous autres pêcheurs.[20] De plus, les Français estimaient en quelque sorte meilleures les techniques des Anglais. À un moment donné, ils ont même envisagé la possibilité d'engager des pêcheurs anglais pour diriger les bateaux des Français et y enseigner leurs méthodes.[21] La préparation du poisson pris en pêche sédentaire exigeait des techniques élaborées et précises; en effet, il fallait nettoyer, saler, faire sécher, mouiller, tourner le poisson et le faire sécher encore (*voir* fig. 2). Les Basques étaient évidemment les meilleurs spécialistes, probablement parce qu'ils pratiquaient rarement la pêche de la morue verte. Les Normands, par contre, s'adonnaient aux deux genres de pêche. Souvent, en Gaspésie, des Basques cédaient aux Normands une grosse morue pour deux petites, plus faciles à faire sécher.[22]

Mais, comme le mentionne Denys, les Basques ont surtout excellé dans la pêche elle-même. En général, les nouveaux travaillaient sur la grève, car pêcher dans une chaloupe exigeait de l'adresse tant pour la pêche que pour la manoeuvre. Six jours par semaine, même par temps pluvieux, les pêcheurs se rendaient souvent loin au large dans leurs chaloupes fragiles. Ils pêchaient avec des lignes auxquelles ils avaient fixé, en guise d'appât, des entrailles de morue ou des morceaux de capelan, de maquereau ou de hareng pris au filet. À la fin de la journée, ils se hâtaient de gagner le rivage, de décharger leurs prises et d'aller souper.

Parfois, il y avait long à parcourir de la pêche à la grève où l'on préparait le poisson sur des galets ou sur des vignaux. Les premiers pêcheurs qui arrivaient en Gaspé-

sie, prenaient possession des grèves les plus avantageuses, mais allaient souvent pêcher sur les bancs, loin du rivage. Parmi les derniers arrivés, un bon nombre décidaient de pêcher près de la côte, mais constataient qu'il ne restait plus de grèves convenables à proximité. Si les grèves étaient situées loin de l'endroit où le bateau était ancré, alors on y transportait les poissons en chaloupe, ce qui s'appelait la pêche en dégrat. Les pêcheurs de la région du rocher Percé et de l'île Bonaventure étaient souvent nombreux et plusieurs d'entre eux devaient aller préparer leur poisson sur le rivage sud de la baie de Gaspé.[23]

Le travail monotone consistant à prendre les poissons un à un à la ligne dans une chaloupe pour ensuite les préparer sur le rivage durait ordinairement de juin à septembre. À ce moment-là, les pêcheurs avaient habituellement assez de morues pour remplir leurs bateaux; d'ailleurs, la plupart des poissons de cette espèce étaient déjà repartis vers d'autres eaux. Une fois l'équipage, le matériel et les poissons embarqués, les bateaux faisaient voile vers la France. Tout cela pouvait être monotone et pénible, mais par contre, lucratif: les pêcheurs revenaient tous les ans. On signale qu'un capitaine du nom de Lefevre a pêché au rocher Percé en 1647 et de nouveau en 1660.[24] Le capitaine Claverie, de Bayonne, est allé dans la même région en 1686, puis en 1699.[25]

À mesure que la colonisation prenait de l'expansion en Nouvelle-France, les avantages de la pêche et de la morue en Gaspésie devinrent de plus en plus manifestes et attrayants. En effet, cette industrie profitait aussi bien aux colons de la Nouvelle-France qu'aux consommateurs de la mère patrie; cette source d'approvisionnement en morue était en effet la moins chère. Comme l'a déclaré le père Le Jeune en 1636, le Canada était un marché libre: «Nous avons de la Molue à nostre porte, pour ainsi dire; on la vient pescher de France dans nostre grand fleuve à Gaspé, à l'Isle percé, à Bonaventure, à Miskou; & cependant le Molue qu'on mange à Kébec vient ordinairement de France, pource qu'il n'y a point encore assez d'hommes icy pour descendre à cette pesche.»[26]

Les pêches de l'Acadie étaient considérées trop éloignées pour approvisionner le Canada.[27] Les pêcheurs français ont mis du temps à profiter du marché de la morue au Canada, même si ce poisson pouvait se vendre plus cher à Québec qu'en France. Une fois la paix rétablie en 1713, un certain nombre d'habitants descendirent le Saint-Laurent dans de petits bateaux, afin de pêcher la morue en Gaspésie. Ces pêcheurs étaient tous de petits entrepreneurs; les groupes se composaient ordinairement d'un père de famille et de ses fils, et parfois de quelques voisins engagés pour la saison. Cette dernière était de courte durée, car les hommes ne pêchaient que pendant les deux mois entre les semailles et le temps des récoltes.[28] Le gouvernement à Québec encourageait cette pratique; aussi, en 1734, le nombre de familles qui s'adonnaient à cette pêche était si élevé, que le prix de la morue avait baissé jusqu'à 8 ou 9 livres le quintal.[29]

L'intérêt que ces gens portaient à la pêche en Gaspésie n'a pas toutefois duré longtemps, vu que le prix de la morue était ordinairement plus élevé au Canada qu'en France. Au début des années 1750, un quintal de morue se vendait 15 livres en France, tandis qu'on ne pouvait l'obtenir à moins de 35 livres au Canada, en 1751.[30] Les Anglais signalent qu'en 1758, un quintal de morue sèche valait de 36 à 40 livres à Québec. Les documents français de la même année indiquent que le prix était de 45 livres.[31] Lorsque les communications avec le monde extérieur furent coupées par la guerre en 1759, le prix monta à 250 livres.[32]

Les Français ont tenté longtemps de fonder des établissements de pêche permanents dans la région du fleuve et du golfe Saint-Laurent. Ils croyaient qu'il était préférable d'engager les pêcheurs à vivre en Gaspésie à longueur d'année, plutôt que de les faire se déplacer de France ou de Québec. Ils nourrissaient l'espoir qu'un établissement de pêche permanent serait une source sûre d'approvisionnement en morue sèche pour le Canada et stabiliserait les prix. En outre, un tel établissement ne pouvait être que plus efficace: en effet, comme l'a noté Denys, les hommes qui hiverneraient en Gaspésie continueraient de pêcher jusqu'à ce que les dernières morues aient émigré en eaux plus profondes; ils pourraient assurer la surveillance des entrepôts de poisson, du sel et des chaloupes laissées sur place, puis, au printemps, réparer les chaloupes, les vignaux, les cabarets et les autres constructions. Par exemple, dit-il, sur 50 hommes qui montent à bord d'un bateau de pêche en France, il n'en faut que la moitié pour la manoeuvre; si 25 d'entre eux restaient aux pêches, l'espace occupé à bord par eux, leur matériel et leurs vivres pourrait très bien être rempli par du poisson.[33] Un établissement de pêche permanent où seraient admis les Canadiens, pourrait aussi contribuer à résoudre le problème des coureurs de bois auquel la colonie faisait face;[34] de plus, de tels établissements ne dépendraient pas, comme dans le cas de la traite des pelleteries, du concours capricieux des Indiens.[35]

Le roi fit très peu pour encourager la fondation de tels établissements en Nouvelle-France. En 1669, il a permis à la France d'accepter les morues prises par les pêcheurs canadiens au même tarif douanier que celles des pêcheurs français.[36] En 1689, il envoya certains pêcheurs basques enseigner aux Canadiens les techniques fondamentales de la pêche. Si le roi favorisait des établissements de pêche permanents, c'est qu'il n'aimait pas voir revenir vides les bateaux français (la principale marchandise exportée par la colonie étant les fourrures, qui n'étaient pas transportées en vrac); le roi Louis souhaitait donc voir les bateaux s'arrêter dans les ports de pêche et embarquer de la morue avant de retourner au pays.[37]

Les mesures prises par le roi n'étaient pas suffisantes pour permettre aux établissements permanents de survivre après la première période de gros investissements. Ainsi, les établissements de Percé et de Mont-Louis (XVIIe siècle) ne furent jamais permanents en raison de financements médiocres. Denys Riverin a obtenu la per-

mission de transporter du sel au Canada dans les bateaux du roi, mais c'est tout. Pierre Denys a demandé une aide de 20,000 livres pour sa seigneurie, mais n'a pas obtenu un sou. Il semble que le roi ait cru que le simple fait d'octroyer une seigneurie était suffisant; d'ailleurs, avec le temps, son gouvernement finit par prendre des mesures contraires aux intérêts des seigneurs de la Gaspésie, du moins en ce qui a trait à la pêche.

On sait qu'en Gaspésie au moins 15 seigneuries ont été octroyées pour changer ensuite de propriétaires entre 1653 et 1707. Peu nombreux sont les seigneurs qui ont exploité ou même simplement visité leur concession; s'ils les ont gardées, c'était pour spéculer ou pour des raisons de prestige et peu d'entre eux y ont réalisé des profits. Deux ou trois concessions furent utilisées comme établissements de pêche permanents et quelques autres servirent à l'occasion aux pêcheurs venus de France. Certaines seigneuries, entre autres, furent octroyées dans l'espoir d'encourager les capitalistes à fonder des établissements permanents; c'est à ce titre que Denys Riverin reçut le fief de Cap-Chat en 1688.[38] D'autres furent accordées par faveur à des personnalités importantes de la Nouvelle-France: c'est ainsi que René Hubert, huissier en chef du conseil supérieur, reçut le fief de Pabos en 1696.[39] Comme on pouvait s'y attendre, il y avait souvent conflit entre les droits seigneuriaux et le droit, pour les premiers pêcheurs arrivés, de jouir des grèves les plus convenables, et il s'ensuivait de nombreuses difficultés entre les seigneurs du Canada et les pêcheurs venus de France (ou même, parfois, de Québec).

De par sa charte, la Compagnie des Cent Associés (1627) jouissait de tous les droits commerciaux en Nouvelle-France, sauf ceux de la pêche à la morue et de la chasse à la baleine que Sa Majesté de France voulait «être libre à tous ses sujets.»[40] La fameuse ordonnance de la Marine que Colbert a édictée en 1681, clarifiait et rendait confus à la fois les règlements de la pêche en Gaspésie. L'ordonnance confirmait le principe selon lequel le capitaine du premier bateau de pêche arrivé avait le premier choix des grèves et pouvait en réserver pour de futurs associés. L'ordonnance tentait en même temps de résoudre le conflit entre le principe de la pêche libre et la ligne de conduite royale au sujet de l'octroi des seigneuries, en fixant des limites précises à la pêche libre, soit depuis le cap d'Espoir jusqu'au cap des Rosiers.[41] La situation n'en fut que plus confuse, car le roi avait déjà accordé à Pierre Denys une seigneurie à Percé, dans les limites de la pêche libre. Cette concession assurait naturellement à Denys le premier choix des lots, mais elle prévoyait aussi l'utilisation, par les visiteurs de passage, des lots dont Denys n'avait pas besoin.

À Percé, les grèves n'étaient pas assez grandes pour accueillir tous ceux qui pratiquaient la pêche dans cette région; aussi, lorsque l'intendant De Meulles y fit une visite en 1686, il constata que les pêcheurs de passage étaient sur le point de se livrer bataille. Il résolut le problème, pour cette année-là du moins, en édictant un règlement en vertu duquel le choix des grèves revenait d'abord aux pêcheurs de passage.[42] Ainsi, les seigneurs de la Gaspésie constatèrent que leurs droits de pêche venaient de subir un sérieux accroc.

Le problème a toutefois continué de peser sur la pêche en Gaspésie pendant plusieurs décennies et le gouvernement (celui de Québec à cette époque) a constamment cherché à dresser des compromis entre les pêcheurs résidants et les pêcheurs de passage (compromis qui ont eu pour effet d'étendre la pêche libre). Jean-Claude Louet, notaire à Québec, était devenu le principal actionnaire de la seigneurie de Port-Daniel, après avoir épousé la veuve du premier seigneur, René Deneau. Il semble qu'il ait tenté d'empêcher les pêcheurs de passage d'empiéter sur sa propriété, mais, en 1717, l'intendant Bégon décida que Louet devait déterminer la partie de la grève dont il avait besoin pour son propre usage et permettre à d'autres d'utiliser le reste en toute liberté. Rien n'indique que Louet ait jamais pratiqué la pêche à Port-Daniel.[43]

Ce secteur se trouvait loin à l'extérieur des limites fixées en 1681 pour la pêche libre; il en était de même des seigneuries de la Grande-Vallée-des-Monts-Notre-Dame, de la Rivière-la-Madeleine et de l'anse de l'Étang, toutes situées du côté nord. Ces propriétés appartenaient aux sieurs Hazeur et Sarrazin, marchands de Québec, qui louèrent pour trois ans les droits de pêche et de traite des pelleteries à un autre marchand de Québec, le sieur Gatien. Au printemps de 1725, Gatien alla trouver Bégon et lui dit qu'il avait fait tous les préparatifs voulus afin d'envoyer 3 bateaux de 40 tonneaux chacun avec 65 hommes et 14 chaloupes pour y pratiquer la pêche, mais qu'il avait appris que deux autres marchands de Québec, les sieurs Peyre et Becquet, avaient déjà fait réserver les grèves par cinq hommes envoyés en canot sur les lieux, pour une autre expédition qui viendrait plus tard.

Peyre et Becquet déclarèrent qu'ils avaient envoyé des hommes dans la seule intention de réparer les vignaux qu'ils avaient utilisés avec Gatien à cet endroit avant la signature du bail, afin de ne pas retarder inutilement la pêche une fois la saison commencée. Ils ajoutèrent que, malgré l'étendue de la côte nord de la Gaspésie, il y avait en réalité peu d'endroits où l'on pouvait pêcher, car les anses assez grandes où les bateaux pouvaient jeter l'ancre à l'abri étaient rares; de plus, en raison de la présence de glace jusqu'à la fin de mai et des vents contraires qui prédominaient au cours de ce mois, ils ne pouvaient atteindre les grèves avant l'arrivée des morues. Ils firent état des difficultés que les pêcheurs du Canada devaient surmonter et expliquèrent pourquoi il était nécessaire que la pêche soit libre de la côte nord de la Gaspésie: ils ne pouvaient rivaliser avec les pêcheurs français qui, en plus d'être mieux organisés, parvenaient plus tôt dans le petit secteur réservé en 1681 comme pêche libre; la pêche n'était pas non plus la seule industrie des Canadiens; ces derniers devaient ensemencer leurs champs au printemps, de sorte que, lorsqu'ils arrivaient à la

pêche libre, toutes les grèves étaient déjà occupées; en outre, les pêcheurs canadiens n'avaient pas suffisamment d'expérience pour aller pratiquer la pêche au large, plus difficile et plus dangereuse. Peyre et Becquet fondaient leurs assertions sur le fait que les droits de pêche seigneuriaux ne s'appliquaient qu'aux eaux comprises dans la seigneurie ou contiguës à cette dernière jusqu'à la laisse de basse mer; que le roi avait déclaré que la pêche à la morue était libre et accessible à tous et, partant, que cette décision du roi portait aussi que l'on pouvait utiliser en toute liberté les grèves afin d'y faire sécher le poisson.

Bégon ne fut pas d'accord, mais se montra sensible à leurs doléances et dressa un compromis en vertu duquel Gatien put utiliser une certaine partie de la grève, conformément à son bail, laissant le reste à Peyre et Becquet.[44] Certains faits indiquent que l'on pratiqua la pêche à cet endroit au moins pendant les quelques années suivantes. Bégon remédia de la même façon à une situation analogue qui s'était créée la même année à Mont-Louis.[45]

Dans certains cas, comme par exemple à la seigneurie de Louet à Port-Daniel, il n'était pas difficile de mettre en vigueur les décisions du gouvernement, car les seigneurs ne visitaient jamais leurs concessions ou ne les faisaient pas exploiter par d'autres personnes. Il en était ainsi dans d'autres cas, par exemple aux seigneuries de Hazeur et de Sarrazin, car toutes les personnes intéressées commerçaient à Québec et exploitaient les pêches les plus proches de leur domicile, soit celles qui se trouvaient à proximité du rivage nord de la Gaspésie. La famille Lefebvre de Bellefeuille a cependant vécu dans sa seigneurie de Pabos, soit à une distance importante de Québec. Dans les années 1730 et 1740, les de Bellefeuille offrirent une ferme opposition aux pêcheurs venus de France. Ayant fondé un établissement de pêche permanent à Pabos, ils avaient recours à la main-d'oeuvre locale; ils procurèrent même des fusils à leurs employés pour défendre les droits seigneuriaux; en 1730, ils empêchèrent un groupe de pêcheurs venus de Bayonne de débarquer à cet endroit. Les grèves, semble-t-il, avaient déjà été louées à des pêcheurs choisis. Aux plaintes portées en France, la famille de Bellefeuille protesta simplement que sa seigneurie était située à l'extérieur des limites fixées en 1681 pour la pêche libre et, partant, qu'elle était pleinement en droit de décider qui utiliserait les grèves de sa concession. Le ministre de la Marine tenta toutefois, par l'intermédiaire du gouverneur Beauharnois, d'obliger les de Bellefeuille à laisser le premier choix des grèves aux premiers arrivés. La situation juridique de la famille était solide; contrairement à Hazeur et Sarrazin qui avaient déjà éprouvé des difficultés semblables et qui avaient dû abandonner certains de leurs droits seigneuriaux, les de Bellefeuille purent tenir le coup; il ne faut cependant pas oublier qu'ils avaient l'avantage de résider en permanence dans une seigneurie relativement éloignée. Aussi, continuèrent-ils de louer les lots de grève et finirent-ils par être nommés agents de l'intendant de Québec, en Gaspésie.

Dans les années 1750, le sieur Jean Barré, éminent personnage qui habitait depuis longtemps la seigneurie, s'appropria plusieurs lots de grève à l'extérieur de la concession de Pabos, soit à la pointe Verte et à Paspébiac. Un pêcheur de l'endroit s'objecta et porta plainte à Québec, où l'intendant Bigot jugea que Barré n'avait aucun droit d'agir ainsi. Bigot ajouta que de Bellefeuille, son agent en Gaspésie, ferait observer la décision qu'il avait prise, mais ce dernier n'en fit rien, malgré les avis reçus, probablement parce que Barré, l'un des seuls à entretenir des relations sociales avec les de Bellefeuille dans cette région isolée, était un ami de la famille.[46] Une fois de plus, les autorités en titre n'ont pu imposer leur volonté; une fois de plus, la Gaspésie a manifesté son esprit d'indépendance.

Le gouvernement, à Québec, n'entendait nullement décourager la fondation d'établissements de pêche permanents en Gaspésie, mais, lorsque ses intérêts et ceux des pêcheurs de passage étaient menacés, il tâchait, dans la mesure du possible, de rendre des décisions favorables aux pêcheurs de passage. Le gouvernement a probablement jugé que les intérêts des pêcheurs de passage avaient une importance immédiate plus grande que les possibilités de fonder des établissements de pêche permanents. Ce sont les seigneurs de Québec qui ont encaissé les coups les plus durs, car ce sont eux qui dirigeaient les établissements permanents. Mais le gouvernement à Québec y a aussi été perdant, car il abandonnait certains de ses pouvoirs en Gaspésie. Il en est résulté que le gouvernement de la Nouvelle-France a eu, sur la pêche en Gaspésie, une influence beaucoup moins prépondérante que n'en avait l'activité économique de la mère patrie, et encore moins du fait que la Gaspésie était un petit monde à part.

Des pêches de l'Atlantique-Nord, celle de la Gaspésie n'a jamais eu autant d'importance que celle, par exemple, de Terre-Neuve ou de l'île du Cap-Breton. Mais la France y tenait quand même, tout comme ses rivaux. En effet, dès que Kirke se fût assuré la maîtrise du golfe Saint-Laurent en 1629 (avant même la chute de Québec), il y eut des pêcheurs anglais en Gaspésie.[47] En d'autres occasions, des étrangers tentèrent simplement de pêcher discrètement dans cette région, présumément dans l'espoir de ne pas être importunés par les Français; c'est ainsi que Frontenac a signalé, en 1674, la présence d'Espagnols en Gaspésie.[48]

Les Anglais s'intéressaient depuis longtemps aux pêches de l'Atlantique, mais, au XVIIIe siècle, ils concentrèrent leurs intérêts en Nouvelle-Angleterre.[49] Les gens de cette région étaient à peu de distance de la Gaspésie; aussi constatant les avantages de la pêche à cet endroit, ils étaient bien situés pour tenter d'en devenir maîtres. Leur intérêt envers ces pêches s'est manifesté même avant la fin du XVIIe siècle. En effet, en 1690, des corsaires de New York détruisirent l'établissement permanent de Percé, mais des bateaux français revinrent dans ce secteur dès que la paix

fut rétablie, entre 1697 et 1702. Cependant, à cette époque, les colonies du nord se mirent à convoiter davantage la Gaspésie et continuèrent, pendant cet intervalle de paix, de capturer les bateaux français qui s'aventuraient dans la région.[50] En 1700, le comte de Bellomont, gouverneur de New York, exprima le désir d'étendre les pêches des colonies anglaises du nord jusqu'en Acadie et en Gaspésie.[51] Toutefois, à l'issue de la guerre qui éclata en 1702, leurs pêches s'étendaient jusqu'en Acadie et à Terre-Neuve, mais non pas en Gaspésie.

La convoitise des Anglais vis-à-vis des pêches françaises ne se manifesta de nouveau que 30 ans plus tard. La France avait perdu certaines installations de pêche à Terre-Neuve, mais avait compensé cette perte par l'établissement d'une prospère industrie de pêche à l'île du Cap-Breton, tandis que la production en Gaspésie était probablement restée au même niveau. Mais, de nouveau, les colonies de la Nouvelle-Angleterre voulurent étendre leur territoire de pêche; cette ambition fut probablement l'une des principales raisons d'une nouvelle déclaration de guerre. Elles s'emparèrent donc de l'île du Cap-Breton, mais, après trois ans, l'Angleterre la remit à la France; en 1758 cependant, les Anglais prirent la Gaspésie et l'île du Cap-Breton et réussirent cette fois à les conserver.

Les pourparlers qui ont eu lieu entre le gouvernement français et les chambres de commerce de Saint-Malo et de Dunkerque au sujet de cette perte, témoignent de l'importance qu'avaient ces pêches pour la France. Vers les années 1760, la pêche dans l'Atlantique rapportait 800,000 quintaux de poisson, soit une valeur de 12 millions de livres. L'envergure et l'efficacité de l'industrie de la pêche ont permis aux Français de rivaliser avec succès tant sur le marché intérieur qu'extérieur; la France importait peu de poisson, de sorte que ses capitaux restaient au pays; par contre, elle en exportait beaucoup et son commerce extérieur florissait. De plus, les poissons constituaient une source utile de taxation pour les provinces côtières, même si l'impôt prélevé était peu important. D'autre part, l'huile de morue était essentielle à la prospère industrie française de la laine. En plus de fournir du travail à 20,000 hommes, la pêche était en outre importante pour la nation française en raison de son apport à la Marine royale. Cette industrie a stimulé la construction navale, tandis que la morue sèche devenait une source constante d'approvisionnement pour la Marine. Ce qui importait davantage, c'est que la pêche était considérée comme «la pepiniere la plus abondante pour le renouvellement des classes de la Marine.» C'est cependant la pêche de la morue verte qui a fourni à la Marine ses hommes les plus utiles, car elle était pratiquée en haute mer.[52]

Les armateurs de Saint-Malo et de Dunkerque firent des instances auprès du gouvernement pour qu'il vienne en aide à l'industrie de la pêche, cette dernière ayant subi de lourdes pertes lors de la guerre de Sept Ans. Par suite du traité de 1763, la France ne conservait que les îles Saint-Pierre et Miquelon et certains droits de grève à Terre-Neuve. Il ne lui restait ainsi que le tiers de son ancien territoire côtier; c'est donc sur la pêche sédentaire que se firent sentir les répercussions les plus graves. De plus, contrairement à ce qui s'était produit en 1713, il n'y avait plus de nouveaux secteurs à développer.

Partie II Les localités

Au cours des 150 ans d'existence de la Nouvelle-France, les Européens ont exploité cinq établissements dans la péninsule de la Gaspésie d'une façon plus permanente que les centres de pêche saisonniers. Certains ne connurent qu'un ou deux ans de développement, tandis que d'autres ont progressé davantage. De ce nombre, quatre se sont orientés surtout vers la pêche et un exclusivement vers la traite des pelleteries. Ces établissements sont ceux de Matane, de Mont-Louis, de la baie de Gaspé, de Percé, de Pabos et Grande-Rivière. Ces établissements illustrent d'une façon typique la particularité et l'importance de la Gaspésie.

Dans la publication de ses *Voyages* en 1632, Champlain décrivait Matane ainsi: «la riviere de Matane . . . à douze à treize lieus dâs ceste riviere de plaine mer, des moyens vaisseaux de quatre-vingts ou cent tonneaux y peuvent entrer, c'est un havre de bare de basse mer: estant en ladite riviere assez d'eaue pour tenir les vaisseaux à flot.»[1] À 200 milles environ en aval de Québec, Matane se trouvait à la limite de la montaison de la morue dans le Saint-Laurent; les Français y sont allés pêcher à l'occasion, mais c'est la traite des pelleteries qui a favorisé le développement de cet établissement.

En novembre 1612, Louis XIII gratifia son neveu, le prince de Condé, du titre de vice-roi du Canada et lui octroya le monopole de la traite des pelleteries pour une durée de 12 ans. Condé choisit comme bases de son entreprise des ports de la Manche, soit Saint-Malo et Rouen; c'est ce dernier endroit que partit son lieutenant, Samuel de Champlain, le printemps suivant. En arrivant en Nouvelle-France, Champlain remarqua le bateau rochelais *Le Soleil* ancré à Matane pour la traite des pelleteries. Bien que le territoire faisant l'objet du monopole de Condé ne commençât qu'à Québec, il semble que les hommes de Champlain se soient emparés du *Soleil*. À la saison de traite suivante, Condé avait réussi à former une compagnie régulière de commerce des fourrures avec certains marchands de Rouen et de Saint-Malo. La vive rivalité qui avait toujours existé entre les Normands des ports de la Manche et les Rochelais de la côte atlantique s'accentua, du fait que les Normands insistèrent pour que Condé exclût totalement les Rochelais du monopole dont le territoire engloba dès lors toute la région comprise entre Matane et Québec. Les Rochelais en furent si irrités qu'ils revinrent faire la traite de nouveau et défier le monopole en 1614, mais leur bateau fut encore une fois capturé. Entre temps, ils avaient porté leur cause devant les tribunaux, mais ils durent attendre près de 20 ans avant de pouvoir faire reconnaître leur droit. Entêtés, ils revinrent en 1615 et réussirent cette fois à laisser, sans qu'on s'en aperçût, cinq traiteurs à Matane. L'année suivante, un bateau revint les chercher pour les ramener à La Rochelle avec les fourrures qu'ils avaient obtenues des Indiens pendant l'hiver.[2]

Ce fut cependant la dernière tentative des Rochelais. Peut-être s'estimaient-ils heureux d'avoir remporté une victoire symbolique en réussissant à traiter à Matane, ou peut-être les pelleteries obtenues étaient-elles trop peu nombreuses pour les attirer de nouveau. Il est toutefois intéressant de noter que Condé (probablement conseillé par Champlain) ait voulu étendre le territoire de son monopole jusqu'à Matane, mais sans aller plus loin. Peut-être que, même à cette époque, les habitués du Saint-Laurent avaient-ils reconnu en Matane un point de démarcation économique ou géographique. Champlain a probablement jugé que la région de la Gaspésie située en aval de Matane n'était pas facilement accessible ou pas assez riche en animaux à fourrure. Les Rochelais auraient pu facilement se déplacer un peu en aval, à Cap-Chat ou à Mont-Louis, et demeurer officiellement hors du secteur interdit, mais ils choisirent de rester à Matane, peut-être uniquement pour une question de principe, mais probablement aussi parce que l'on croyait que Matane était la limite du territoire où la traite des pelleteries était profitable dans la vallée du Saint-Laurent. En outre, il est fort possible que, la Gaspésie étant considérée pauvre en animaux à fourrure, le roi ait jugé bon, en 1685, de faire de la rive sud du Saint-Laurent, en aval de Matane, un secteur de libre commerce; n'importe qui put dès lors y pratiquer la traite des pelleteries s'il y trouvait son profit.[3]

En comparaison de la région en amont de Matane, la Gaspésie, en effet, n'était guère riche de fourrures; la population autochtone était peu nombreuse et les affluents étaient difficilement navigables. Le père Gabriel Druilletes, qui a accompagné un groupe de chasseurs dans la vallée de la rivière Matane, à l'hiver de 1647-48, raconte l'extrême misère que le

3 «Plan A Ueue D'Oyseav Dv Montlovis Novvelle Colonie En Canada» (probablement 1699).
a rivière du mont Louis
b pointe défrichée
c les vigneaux
d pilles de poisson
e pointes de sable
f pointes de roches
g bastion de roche naturel
h magazin de la pointe
j la saline
l l'échafaud
m cabanes pour la pêche
n ance plenne de vaze
o le bassin
P ilets
Q les habitations
R la rivière Ste-Croix
S les trois capes au delà du mont Louis
(L'original se trouve à la Bibliothèque nationale, à Paris.)

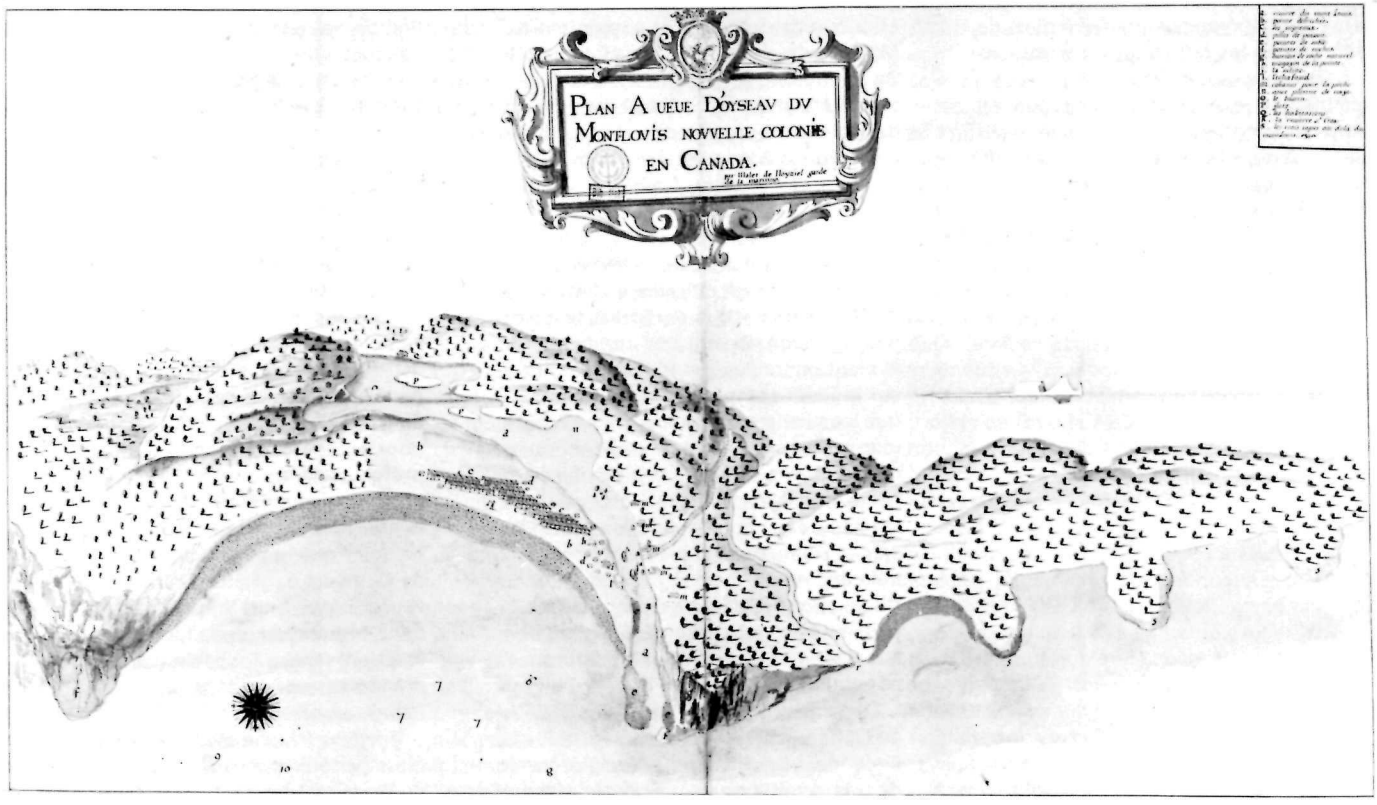

groupe y a endurée et comment les chasseurs sont parvenus à ne pas mourir de faim malgré les difficultés du voyage et l'absence du gibier.[4] De toute façon, il semble que les Français n'aient pas mis de temps à reconnaître que la vallée du Saint-Laurent en aval de Matane est bien différente de celle qui se trouve en amont, du moins à l'égard de la faune.

On a tenté dès le début de fonder un établissement de pêche permanent à Mont-Louis, dans une anse située sur le Saint-Laurent, à 75 milles en aval de Matane. L'anse était plus petite que celle de Matane et, comme dans le cas de cette dernière, un cordon littoral bloquait le havre à marée basse. Le havre ne pouvait accueillir que quelques bateaux d'une centaine de tonneaux au plus. Les bateaux de ce genre étaient trop petits pour les voyages en haute mer, mais, dans le cas de Mont-Louis, cette particularité n'était pas un inconvénient, car ces bateaux avaient un tonnage suffisant pour naviguer sur le Saint-Laurent et ce n'est qu'à Québec que les pêcheurs de Mont-Louis expédiaient leur poisson. Le havre permettait tout de même aux bateaux d'y mouiller à l'abri et les grèves étaient convenables pour le séchage de la morue. À la fin du XVIIe siècle, Denis Riverin dressa des plans détaillés pour fonder à cet endroit un centre de pêche disposant d'importantes possibilités agricoles, afin de pouvoir subvenir aux besoins d'une nombreuse population sédentaire.

Denis Riverin, né à Tours vers 1650, vient au Canada en 1675 comme secrétaire de l'intendant Duchesneau.[1] Il s'intéressait depuis longtemps à la pêche en Nouvelle-France et, après quelques années, laissa le service du gouvernement pour tenter sa chance dans ce domaine. Sa première tentative eut lieu en 1687, lorsqu'il engagea une équipe de pêcheurs d'expérience; malheureusement son bateau fit naufrage dans la baie des Chaleurs.[2] Le gouvernement était disposé à l'encourager, mais tout ce qu'il fit au cours des quelques années suivantes fut de lui octroyer quatre seigneuries en Gaspésie et une au Labrador. Ces concessions ne lui furent pas d'une très grande utilité, sauf un peu plus tard, lorsqu'il eut la possibilité d'en vendre une pour une somme dont il avait grand besoin. Pendant plusieurs années, il pratiqua la pêche à ces endroits, mais sans beaucoup de succès; il était davantage attiré vers les régions comme Matane et Mont-Louis, où il ne jouissait d'aucun droit seigneurial.[3] Pour lui venir en aide, le roi finit par lui envoyer quelques pêcheurs basques afin d'enseigner aux habitants canadiens les techniques de la pêche; il semble cependant, que Riverin n'ait pu les employer, peut-être parce qu'il n'a pu obtenir suffisamment de capitaux pour financer une entreprise de pêche vraiment organisée. La France étant en guerre avec l'Angleterre, les capitaux étaient rares; de plus, les Anglais capturèrent au moins un de ses bateaux en plein Saint-Laurent.

Dans les années qui suivirent 1690, il semble que Riverin ait été tenu en haute estime dans les cercles gouvernementaux car tous ont tenté de l'aider dans la mesure du possible. En 1693, il fit des démarches pour obtenir un siège au conseil souverain, prétextant que cela l'aiderait dans ses entreprises de pêche.[4] Il avait souffert de la guerre et de la mauvaise fortune, sans compter que, comme l'a observé La Mothe de Cadillac, peut-être était-il un peu rêveur.[5] Il était toutefois honnête et sincère dans ses projets, mais lorsque s'est finalement présentée l'occasion de lancer une grande entreprise de pêche, ses associés l'abandonnèrent.

En 1696, Riverin s'adjoignit deux financiers parisiens pour exploiter les pêches du Bas Saint-Laurent, mais l'entreprise ne fut réellement en train qu'en 1699. En 1697, le gouvernement interdit aux pêcheurs de Québec de s'aventurer vers l'aval, où les bateaux anglais pouvaient les attaquer. On dut même rappeler et congédier des éclaireurs déjà envoyés pour réserver les grèves. Riverin décida toutefois de mettre à profit quelques préparatifs de la saison en envoyant ses hommes à Mont-Louis, qui était, semble-t-il, assez près de Québec pour qu'on y fût en sécurité. En 1698, la Grande-Bretagne et la France étaient (temporairement) de nouveau en paix et Riverin réussit à obtenir un siège au conseil; ainsi, les temps lui étaient maintenant plus propices pour pouvoir investir dans la pêche. En 1699, Riverin amena quelques colons à Mont-Louis, Québec lui servant de source d'approvisionnement. Cette année-là, ses partenaires de Paris, Bourlet et Mageux,

acceptèrent de pourvoir aux besoins du poste depuis la France, dès l'année suivante (1700).

Pour certaines raisons, peut-être à cause de la distance entre la France et le Canada, il y eut désaccord ou mésentente entre Riverin et ses associés quant au principal intérêt de la compagnie. Leur agent et leur bateau arrivèrent au poste longtemps après le commencement de la saison de la pêche et, pour une raison ou pour une autre, leur agent, Chaumont, s'intéressa plus aux pelleteries qu'aux poissons. Il semble que Chaumont ait obtenu des pelleteries, mais en quantité minime; et la traite des fourrures ne pouvait certainement pas employer tous les colons que Riverin avait fait venir à Mont-Louis pour la pêche. De plus Chaumont refusa d'affecter le matériel et les provisions de la compagnie à la pêche ou aux pêcheurs. Certains colons furent même renvoyés ou ramenés à Québec. Plaintes et contre-plaintes se succédèrent pendant deux ans en France jusqu'à ce que les tribunaux tinssent Riverin responsable des pertes de ses associés. On lui permit de retourner à Québec pour trouver les moyens de payer sa dette; il les trouva: il fut nommé représentant officiel de la colonie à la cour de France. Il régla vite son différent avec Bourlet et Mageux, qui continuèrent à exploiter le poste comme centre de pêche pendant plusieurs années encore. Cependant, malgré certaines faveurs accordées par le roi (poudre à canon gratuite, transport gratuit du sel) leur poste finit par être abandonné et Riverin mourut à Paris en 1717 sans être jamais retourné en Nouvelle-France.[6]

L'insuccès de la première association démontre que seule une personne sur les lieux, comme Riverin, pouvait reconnaître que Mont-Louis était situé dans une région distincte de la colonie du Canada, que la traite des pelleteries y était peu profitable, mais que l'endroit était fort propice à la pêche. Lorsqu'il dirigeait son entreprise depuis Québec, Riverin concentrait ses efforts sur la pêche à Mont-Louis, mais lorsqu'il se vit dans l'obligation d'attirer des capitaux de France et de tout diriger depuis la France, les difficultés commencèrent.

Le succès d'une entreprise de pêche à Mont-Louis nécessitait les connaissances de Riverin et les capitaux de ses associés; Riverin ne pouvait réaliser ses projets seul, sans les capitaux d'Europe (près de 60,000 livres ont propablement été affectées à l'entreprise). Et lorsque les financiers français finirent par reconnaître que Riverin avait raison et se décidèrent à concentrer leurs intérêts sur la pêche, Riverin n'était plus là pour mener à bien l'entreprise, de sorte qu'elle échoua. Les idées de Riverin étaient indispensables et il se passa de nombreuses années avant qu'un autre promoteur (ou rêveur) élaborât d'autre programmes semblables en Gaspésie. En effet, Pierre Denys avait déjà conçu de grands projets en vue de la fondation d'un établissement à Percé, mais n'avait jamais réussi dans la même mesure que Riverin à attirer suffisamment de capitaux pour les mettre à exécution.

Riverin comptait allier l'agriculture à la pêche afin d'assurer au poste une économie plus solide, plus diversifiée et plus autonome. Il avait même déclaré: «cet établissement deviendra dans peu le plus considérable du pays.»[7] En 1699, il avait amené 53 personnes à Mont-Louis, dont 9 chefs de famille et 6 jeunes célibataires. L'année suivante, l'établissement comptait 26 familles et une population globale de 91 personnes. La plupart des hommes devaient maîtriser au moins deux métiers: l'agriculture et la pêche, mais devaient connaître aussi la maçonnerie, la charpenterie, le sciage, le forgeage, le métier de maître de grèves et même la médecine. Les documents rapportent qu'un dénommé Michel Arbour, qui avait épousé la fille d'un pêcheur âgée de 13 ans, était lui-même pêcheur, forgeron et charpentier. Riverin octroyait à chaque adulte un lopin de terre à cultiver, de 21 arpents de profondeur sur 3 arpents de largeur en bordure de la rivière Mont-Louis, présumément pour y faire sécher le poisson, de même qu'un lot de 4,000 pieds carrés, au village, pour y construire une maison. Riverin signale qu'en 1700, son établissement comptait une population grouillante de gens heureux qui faisaient de bonnes récoltes, élevaient des bestiaux, pratiquaient la pêche et sciaient du bois dans la nouvelle scierie. Cependant, il semble que la plupart des colons soient retournés à Québec à l'automne de cette année-là, pour ne plus revenir. La compagnie continua d'exploiter le poste pendant encore quelques années et on signale que trois familles s'y trouvaient encore en 1706 et 1707, et quatre, en 1712. Vers 1725, Mont-Louis était devenu la seigneurie de Louis Gosselin, marchand de Québec; dans un aveu et dénombrement qu'il a fait en 1725, Gosselin déclare que deux familles seulement vivaient dans sa seigneurie et qu'aucune ne descendait des premiers colons amenés par Riverin.[8] Les projets de Riverin étaient le fruit de l'ambition, de l'enthousiasme et de l'expérience, mais il semble qu'aucun seigneur gaspésien ne les ait jamais imités.

Louis Gosselin ou ses héritiers ont dû vendre la seigneurie vers 1750 à Michel Maillet, qui parvint à relever quelque peu l'établissement. Le fait qu'il ait résidé en permanence dans la seigneurie y a certainement été pour quelque chose. Nous disposons de peu de données au sujet de cette concession avant 1758, alors que les Anglais, sous le commandement de Wolfe, ravagèrent la Gaspésie.

Après s'être emparé de l'établissement de la baie de Gaspé, à la fin d'août, Wolfe envoya des détachements à Pabos, à Miramichi et à Mont-Louis. Le major Dalling partit de la baie de Gaspé le 14 septembre avec une troupe d'environ 300 hommes et longea la côte à pied en direction du nord, puis de l'ouest. La marche dura cinq jours et fut accomplie avec grande difficulté; parfois la troupe devait franchir des zones de roc déchiqueté ou attendre le retrait de la marée. Peu après l'arrivée des Anglais le 19, Michel Maillet revint d'un voyage à Québec, où il avait acheté pour 22,000 livres de provisions (probablement pour l'hiver). Dalling refusa la rançon offerte, s'empara des biens et brûla le poisson et les bâtiments. Puis, lui et ses hommes retournèrent à la baie de Gaspé dans des barques capturées à Mont-Louis avec, comme prisonniers, Maillet et sa femme, 22 hommes, 4

femmes et 14 enfants. Selon les Français, les prisonniers furent bien traités lorsqu'ils furent ammenés de la baie de Gaspé à Louisbourg puis, de là, envoyés à Cancalle, en France, où ils débarquèrent le 1er novembre.

Le printemps suivant, Maillet revint à Québec pour faire rentrer certaines créances, mais, à son arrivée, il ne put qu'assister aux deux sièges de la ville. De nouveau fait prisonnier, il fut renvoyé en France sur le même bateau que le gouverneur Vaudreuil.[9]

En 1758, Mont-Louis était une petite localité prospère de 40 à 50 âmes. Il semble que Maillet y ait fait fortune, car il avait les moyens et la volonté d'offrir une rançon de 3,500 livres pour la conserver. Des provisions d'une valeur de 22,000 livres représentaient aussi un débours important pour une petite localité. Les Anglais déclarent y avoir brûlé 6,000 quintaux de morue sèche, mais une certaine quantité de poisson avait probablement déjà été transportée à Québec pour y être vendue. D'après le colonel Monckton, on faisait sécher environ 10,000 quintaux de morue chaque année à Mont-Louis et un quintal se vendait à Québec de 36 à 40 livres; ainsi, le revenu brut de la localité assuré par la pêche se chiffrait par 400,000 livres environ. La morue qui n'était pas consommée sur place était probablement toute vendue à Québec où, par la même occasion, on se procurait la plupart des provisions à rapporter. Ce commerce a dû représenter un apport important à l'économie de la Nouvelle-France.

La baie de Gaspé est le plus important havre naturel de la Gaspésie. De nombreux bateaux (même les plus gros du XVIIIe siècle) pouvaient y jeter l'ancre à portée de fusil de la côte rocheuse; de plus, les hautes collines entourant la baie protégeaient les bateaux des vents qui auraient pu les jeter sur les écueils. Une baie intérieure, la baie de Penouïl, offrait un abri encore plus sûr, derrière un grand cordon littoral. Pendant des siècles après le passage de Cartier et de Champlain, la baie de Gaspé accueillit des bateaux partis d'Europe qui venaient s'y abriter après les longues et rudes traversées de l'Atlantique. Là, l'équipage pouvait jeter l'ancre, se reposer, faire des radoubs voulus et se procurer de l'eau fraîche et des combustibles. C'est ce que firent le père Sagard et Monseigneur de Laval en route vers Québec, de même que David Kirke, Hovenden Walker et beaucoup d'autres.

Pour eux, ce n'était qu'une halte, mais pour de nombreux pêcheurs, le voyage se terminait là; ils devaient alors se mettre à l'oeuvre. La plupart du temps, la pêche se faisait hors de la baie, mais on venait y faire sécher la morue sur ses excellentes grèves. Après la capture de Percé en 1690, la baie de Gaspé devint le centre de la pêche en Gaspésie. Ce qui attirait surtout à cet endroit, c'est qu'on le croyait plus défendable que Percé ou que la plupart des emplacements de la côte. Mais, souvent, les corsaires anglais n'avaient qu'à suivre les pêcheurs français dans la baie pour ensuite s'en emparer sans crainte de représailles, aucune fortification n'ayant jamais été construite pour en défendre l'entrée. Dès 1697, des bateaux de pêche bayonnais furent capturés dans ce secteur.[1] A Plaisance, les Français possédaient des fortifications, une petite garnison et un système d'alerte, mais, une fois le territoire de Terre-Neuve cédé à l'Angleterre, rien de semblable n'a été fait en Gaspésie. Aussi, la pêche en Gaspésie n'a-t-elle pas connu d'expansion après la perte de Terre-Neuve.

Les Français persistèrent quand même et, au cours des 30 ans de paix, de 1713 à 1744, la pêche fut prospère à la baie de Gaspé. Louis Gosselin déclare avoir vu 11 bateaux dans la baie, en mai 1724. Dans les années 1740, on signale qu'il y avait de 40 à 50 bateaux de pêche dans la baie de Gaspé et aux environs.[2] Ce nombre, qui peut sembler exagéré, démontre toutefois l'importance de la pêche à cet endroit.

Il semble que ce ne soit qu'au moment de la guerre de la succession d'Autriche (1744-48) que l'on ait tenté pour la première fois de laisser des hommes dans la baie pendant l'hiver. Des sentinelles furent postées à proximité, au cap des Rosiers afin de signaler le passage des bateaux. À ce moment-là, un Canadien nommé Arbour cultivait du blé, du sarrazin, du foin et divers légumes avec un certain succès. Ce Canadien est censé avoir résidé en permanence à cet endroit; il fut probablement le premier à s'y fixer.[3]

Pendant la guerre, le gouverneur Beauharnois et l'intendant Hocquart ont mentionné la possibilité de fonder un établissement dans la baie, mais ils ne connaissaient guère la région. Il y a lieu de remarquer que, bien que la baie de Gaspé relevât de la compétence du gouvernement de Québec, l'intendant et le gouverneur durent s'enquérir à ce sujet auprès du ministre de la Marine, qui leur répondit: «les capitaines des navires malouins et basques qui pratiquent chaque année ces quartiers pourront vous donner des connaissances plus particulières des avantages que l'on pourrait retirer dans l'établissement en question.»[4]

Même sans ouvrage militaire ni aide ni encouragement du gouvernement, un établissement relativement important s'est formé en peu de temps autour de la baie. Vers 1754, la menace de guerre vint inquiéter de nouveau les habitants. Cette fois, les Anglais furent attirés à la baie de Gaspé non seulement par les bateaux de pêche, mais aussi par le butin attrayant que réservait un établissement permanent. De plus, les Anglais, comme les Français, commençaient à se rendre compte de l'importance stratégique de la Gaspésie. Comme l'a déclaré Montcalm après la prise de la baie de Gaspé, «c'est la porte du Canada; sa position est infiniement préférable à celle

4 «Idée de la Baye de Gaspé par Mr de Laubrivière en Juin 1746.» Ce croquis montre la région de la baie de Gaspé avant la colonisation. L'endroit le plus convenable pour y faire sécher le poisson était la Grande-Grève, sur le rivage nord de la baie. L'étendue d'eau constituée par le cordon littoral de Penouïl était le havre intérieur. *(L'original se trouve à la Bibliothèque nationale, à Paris.)*

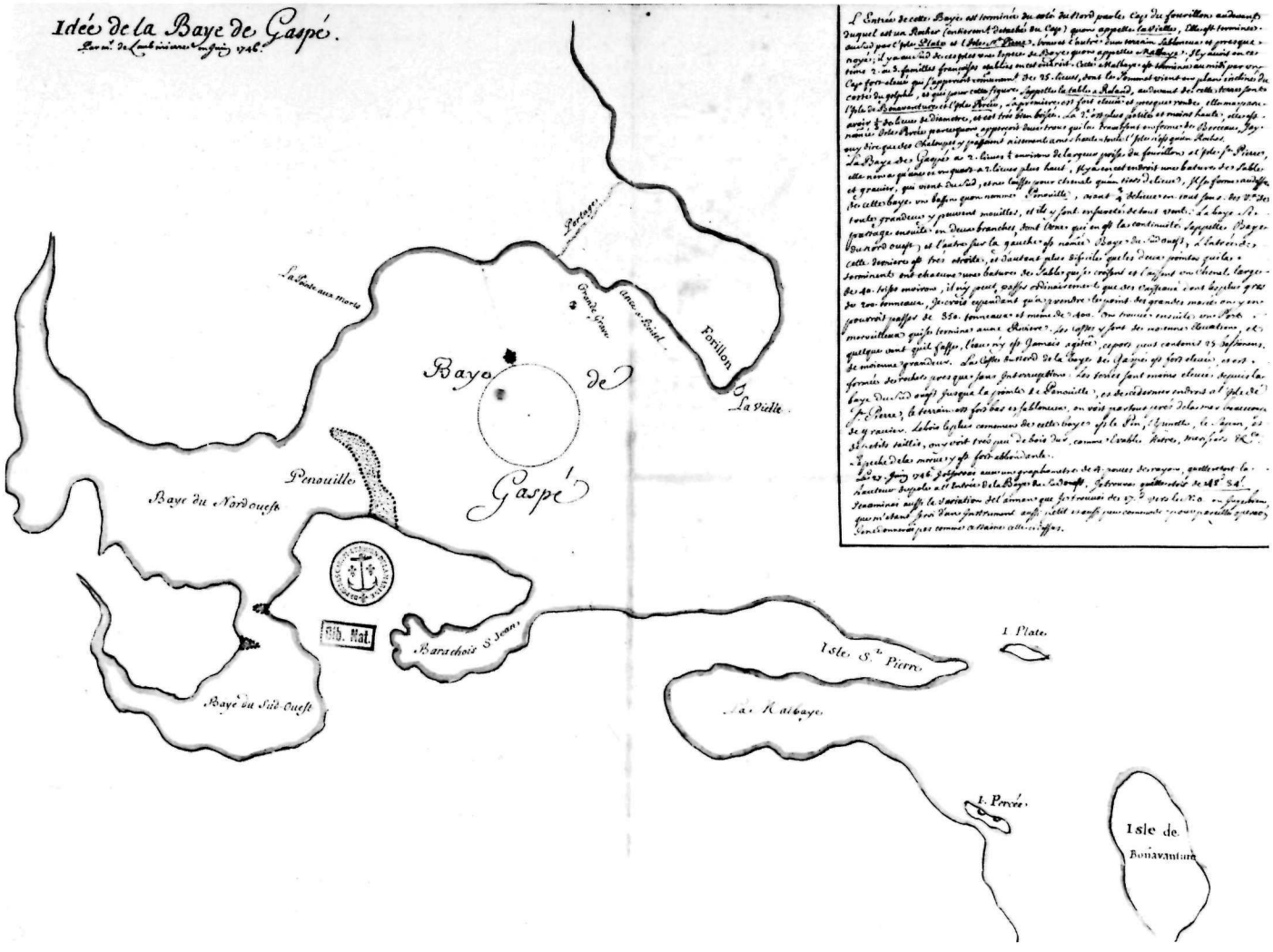

5 Vue de la baie de Gaspé. Dessin fait sur place par le capitaine Hervey Smyth, en 1758. La maison sur la grève, où, selon la tradition habitait Pierre Revol, a été occupée par Wolfe lorsque ce dernier détruisit les établissements de la Gaspésie en 1758. À remarquer les poissons (1,500 quintaux) empilés en trois tas à gauche de la maison. *(Article 39 de la collection Canadiana de Sigmund Samuel, au Royal Ontario Museum de Toronto.)*

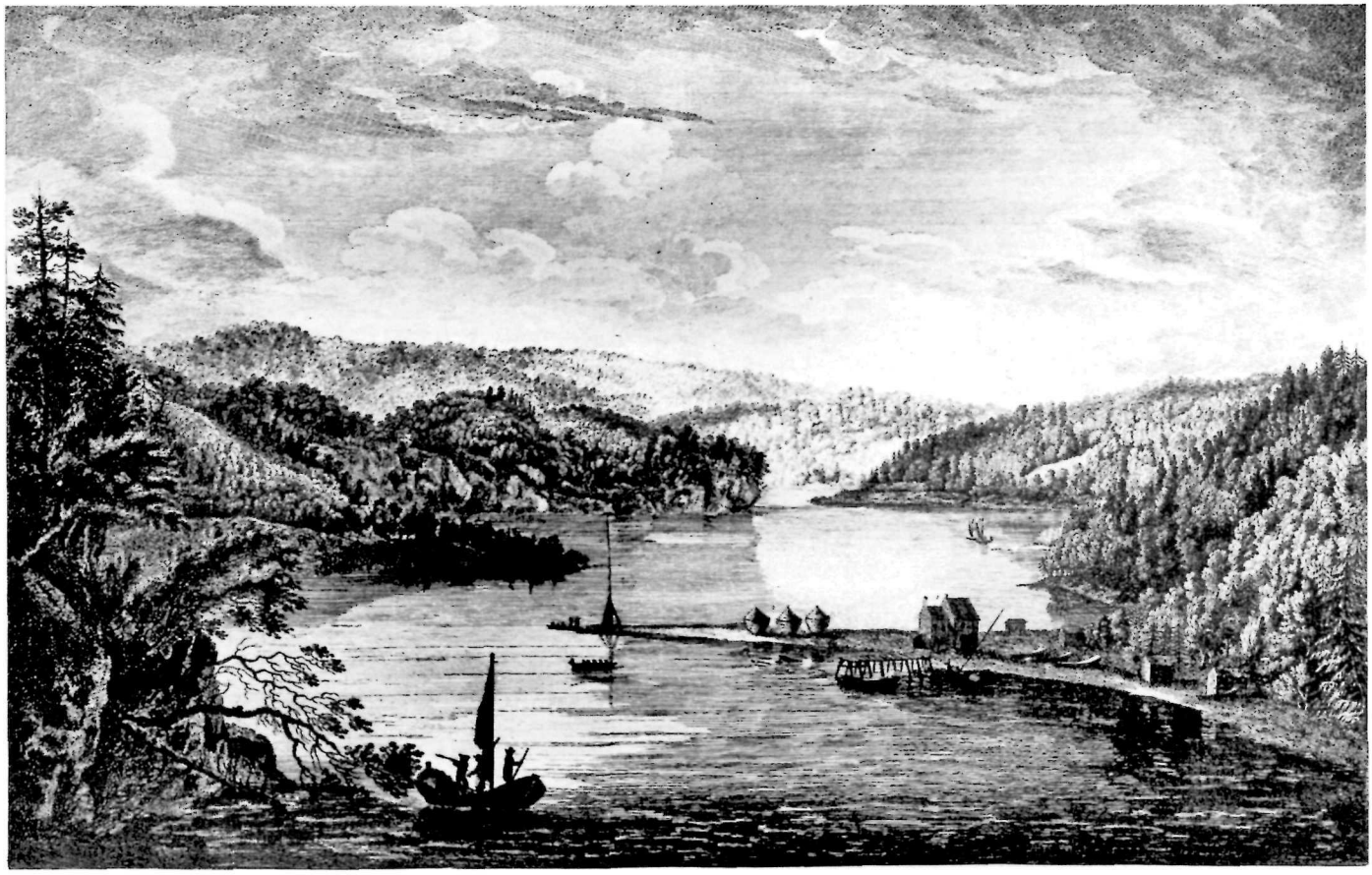

de Louisbourg comme clef de la colonie, comme entrepôt et comme ville de commerce.»[5]

Le 31 octobre 1754, le gouverneur Duquesne écrivait une lettre intéressante au ministre de la Marine, dans laquelle il soupçonnait les Anglais d'entretenir des desseins au sujet de «Gaspé qui est le mouillage le plus sûr et le plus important de cette colonie, puisqu'il est scitué à l'entrée du fleuve Saint-Laurent dans la partie du sud par où tous les batimens passent.» Il croyait que les Anglais voulaient prendre possession de la baie pour y établir un poste, «ce qui leur seroit facile par les secours et talens qu'ils ont pour les establissements.» Il avait averti les quelque 300 habitants permanents de la baie d'être sur le qui-vive. Il hésita toutefois à recommander au gouvernement de construire des fortifications et de poster une garnison à cet endroit, car il savait que le coût en serait finalement triplé par suite de malversations. Il a cependant mentionné que les habitants étaient prêts à se fortifier et à défendre la place eux-mêmes (avec l'aide du gouvernement). C'est la solution qu'il proposa, estimant qu'en fortifiant tant soit peu la baie de Gaspé, on encouragerait les Acadiens à revenir en territoire français.[6]

Pendant les années 1750, la baie de Gaspé attira beaucoup d'attention. Négligé pendant plusieurs années, cet endroit faisait maintenant l'objet de propositions pour l'aménagement d'une station navale d'où il aurait été possible de patrouiller le golfe et d'y surveiller la navigation. La baie elle-même serait fortifiée afin de protéger la pêche et l'établissement. Un poste militaire à cet endroit servirait de base à des invasions en territoire anglais, au sud. Grâce à la sécurité assurée par les fortifications et la garnison, la baie pourrait devenir le grand entrepôt de la Nouvelle-France. En effet, les bateaux de haute mer pourraient venir y transborder leurs cargaisons dans des bateaux plus petits, qui navigueraient ensuite avec plus de rapidité et de sécurité dans les eaux difficiles du Saint-Laurent.[7]

Quelques canons installés sur le cordon littoral de Penouïl auraient pu, à peu de frais et d'efforts, assurer une certaine protection au havre. Mais rien de tel n'a été fait. L'établissement lui-même n'a pas été protégé. Aussi, lorsque la guerre éclata de nouveau en 1755, la pêche à la baie de Gaspé devint-elle fort risquée, au point que, dès 1757, aucun pêcheur n'osa plus s'y aventurer.[8] Les colons ne purent résister à Wolfe, lorsqu'il y apparut l'année suivante. Ils avaient imaginé de tenter d'effrayer les envahisseurs en construisant un grand village indien à l'entrée de la baie; les colons se seraient travestis en Indiens, mais n'auraient pu, de toute façon, combattre les Anglais, car ils étaient à court d'armes et de munitions.[9] Ils ne songèrent même pas à demander l'aide des Micmacs. Tous ces plans échouèrent lorsque le chef de la localité, Pierre Révol, mourut trois jours avant l'arrivée de Wolfe et de ses hommes.

Pierre Révol était le fils du procureur du parlement de Grenoble. Il avait été exilé au Canada pour avoir fait la contrebande du sel. Un mariage de fortune, en 1744, avec la fille d'un riche seigneur lui redonna le niveau de vie auquel il était habitué et lui procura d'importantes relations d'affaires grâce auxquelles il put surmonter certaines difficultés. En 1748, il fut arrêté en Martinique sous l'inculpation d'avoir quitté la Nouvelle-France sans en avoir obtenu, comme ancien criminel, la permission préalable. En 1756, il plaça de nombreux capitaux au Labrador, dans une entreprise de pêche plutôt risquée, et fit faillite en six mois. Une fois de plus, ses amis vinrent le tirer de ses embarras financiers et, l'année suivante, firent en sorte que le gouverneur Vaudreuil le nommât comme son agent à la baie de Gaspé. Il devait faire rapport sur les déplacements des bateaux dans le golfe et sur les moyens de défendre la baie.[10]

Révol était déjà allé à la baie de Gaspé: en effet, il avait, avec André Arnoux, représenté de nombreux habitants de la région lorsque ces derniers avaient offert, en 1754, de construire la plupart des ouvrages de fortification pour le compte du gouvernement.[11] Ainsi, il connaissait suffisamment les conditions locales pour pouvoir s'acquitter des fonctions d'agent du gouverneur; c'est lui, d'ailleurs, qui a imaginé la ruse du village indien travesti. Ses relations n'étaient cependant pas assez importantes pour qu'il pût obtenir du gouverneur des vivres ou des armes; aussi, les Français ne pouvaient-ils espérer repousser une invasion. Le fait est que Vaudreuil ne disposait pas des ressources voulues pour défendre la baie de Gaspé. Il a déclaré que tout ce qu'il espérait, c'était que les Anglais ne prissent pas l'établissement sans combat;[12] mais même cet espoir ne s'est pas réalisé. Bien que les habitants aient pu montrer un tel esprit d'indépendance et faire preuve d'initiative, il est évident qu'ils ne pouvaient pas compter sur leurs propres ressources pour assurer leur défense. Mais il est tout aussi clair qu'ils ne pouvaient pas non plus compter sur l'aide du gouverneur de Québec.

Les Anglais attaquèrent finalement la baie de Gaspé en septembre 1758, mais non pas pour des raisons de stratégie. Ils espéraient plutôt détourner l'attention des Français de la frontière du lac Champlain et obtenir des renseignements sur la navigation dans le Saint-Laurent en prévision de l'attaque de Québec l'année suivante. Lorsque la flotte anglaise, d'au moins 15 bateaux, entra dans la baie le 4 septembre 1758, les habitants s'enfuirent dans les bois. Le premier capturé fut Pierre Arbour, qui habitait là depuis longtemps; on l'envoya chercher les autres avec la promesse qu'ils ne seraient pas molestés. Les régiments anglais (les 15e, 28e et 58e) campèrent sur le rivage nord de la baie, c'est-à-dire sur la grande grève. Au cours de la semaine suivante, la plupart des habitants, sinon tous, se rendirent ou furent faits prisonniers, et leurs bâtiments et bateaux furent brûlés. Le 27 septembre, les Anglais retournèrent à leurs bateaux et firent voile vers Louisbourg avec leurs prisonniers. Les Français croyaient que les Anglais allaient occuper et fortifier la baie, mais il semble que la position de cet endroit ait paru plus stratégique aux premiers qu'à ces derniers. Il convient cependant de noter que les Anglais, d'abord descendus à la baie de Gaspé, ont ensuite, de là, envoyé des expéditions pour attaquer les autres établissements de la Gaspésie.

L'établissement de la baie de Gaspé s'est développé assez rapidement et en toute quiétude après la guerre de la succession d'Autriche. Malgré cette expansion rapide, il en fut peu question dans la correspondance officielle française de l'époque. En 1754, le gouverneur Duquesne mentionnait que les habitants étaient «au nombre de 300, y compris les hyvernants, pour faire la pêche;» ce nombre a été mentionné aussi, quatre ans plus tard, par le capitaine Bell, aide-de-camp de Wolfe.[13] Ils devaient sans doute s'attendre à une attaque, mais il semble qu'ils n'aient aucunement tenté de quitter l'établissement ou de mettre les femmes et les enfants à l'abri.

La liste des réfugiés qui sont débarqués en France[14] nous fournit le nom et l'origine de 19 hommes ayant résidé à Gaspé; certains d'entre eux étaient de toute évidence des pères de famille. Nous connaissons l'origine de 14; tous venaient de France et la majorité, de la région de Saint-Malo. Mais il devait quand même y avoir quelques Canadiens, comme Pierre Arbour. Rien n'indique que des Acadiens se soient rendus à baie de Gaspé, mais on signale, en 1756, qu'un bateau ayant à son bord 150 Acadiens a été pris par les Anglais près de cet endroit.[15]

La principale occupation des habitants était la pêche. On faisait de la culture, mais certainement peu. car en 1757, les habitants se nourrissaient presque exclusivement de poisson.[16] Il y avait aussi, à la rivière qui porte maintenant le nom de York, un hameau de sept maisons près d'une scierie.[17] On présume que cette scierie ne desservait que le marché local. Les Anglais ont aussi signalé la présence d'une petite forge à la rivière maintenant appelée Dartmouth.[18]

La quantité de biens, de bâtiments et de bateaux qui ont été détruits, indique que l'établissement de la baie de Gaspé était prospère. En plus des forges, de la scierie et de ses entrepôts, les Anglais ont aussi brûlé un magasin et de nombreuses habitations, dont celle de Révol, qui était apparemment plus belle que les autres. Ils ont aussi pris ou détruit 4 goélettes, 200 chaloupes, du matériel de pêche, des vivres, de la poudre à canon, du bétail, des moutons, des canards et de la volaille.

Mais, ce qui importe davantage, c'est la destruction de 6,000 quintaux de poisson. À Québec, ce poisson se serait probablement vendu 240,000 livres. Il avait sans doute été pris par les habitants eux-mêmes, car aucun pêcheur français n'avait osé s'aventurer près de Gaspé depuis au moins deux ans. Le poisson non consommé sur place devait être vendu à Québec, du moins en 1758. Auparavant, une partie était probablement vendue aux pêcheurs venus de France, bien que le prix en fût certainement moins élevé. La quantité de poisson détruite par les Anglais était certainement beaucoup moindre que la prise totale de l'année; les Anglais n'arrivèrent qu'en septembre, après qu'une bonne partie du poisson fût déjà parvenue à Québec. D'après les biens incendiés, on peut déduire que l'établissement était prospère et plus important que celui de Mont-Louis.

L'origine française de la majorité des habitants laisse supposer que l'établissement de la baie de Gaspé avait des liens aussi étroits avec la France qu'avec le Canada. En théorie, le gouverneur de Québec avait juridiction sur l'établissement, mais, en pratique, il en avait peu. Il avait voulu depuis longtemps favoriser la colonisation de la baie, mais n'en avait pas eu les moyens. Il est remarquable qu'une localité d'au moins 300 âmes ait pu, en Gaspésie, se développer et prospérer de sa propre initiative. Ce genre de développement était rare en Nouvelle-France, car de façon générale, le gouvernement paternaliste avait main mise sur tous les domaines de la colonie. Cette situation a certainement contribué à créer un certain esprit d'indépendance chez les habitants.

L'établissement de Percé (ou «l'île Percée» comme on appelait la région sous le régime français) est encore un centre de pêche important, mais il est surtout connu aujourd'hui pour le pittoresque de son paysage accidenté. Sous la domination française, peu nombreux sont les visiteurs qui semblent avoir admiré ce paysage, bien que rares soient ceux qui (après Jacques Cartier) n'aient pas remarqué son relief unique ou la richesse de ses pêches.

Le 12 juillet 1534, Cartier passa la nuit à l'ancre près de l'île Bonaventure, juste en face du rocher Percé; le lendemain matin, il poursuivit sa route en direction nord, le long de la côte de la Gaspésie, sans faire cas du rocher.[1] Champlain est le premier Européen à avoir parlé de l'île Percée ou de l'île Bonaventure (1603), mais sans leur donner de nom, ayant plutôt, semble-t-il utilisé les désignations qui étaient déjà d'usage courant.[2]

Ce qui a attiré les Européens à cet endroit, c'est la morue et non pas le paysage ou le relief. Au cours du XVIIe siècle, les pêches de Percé étaient les principales de la Gaspésie et ont même attiré, à un moment donné, des pêcheurs venus de France sur 11 bateaux.[3] Ces pêches comprenaient les eaux côtières qui s'étendaient de l'île Bonaventure, au sud, à la baie des Molues (Malbaie), au nord, le centre d'intérêt étant l'île Percée et la terre ferme environnante.

En général, les bateaux de pêche qui jetaient l'ancre à Percé choisissaient un endroit à l'abri du vent, mais ils étaient régulièrement ballottés par la mer, comme l'a déploré Nicholas Denys. On faisait sécher la morue sur ce qui est maintenant la grève sud de la terre ferme et ordinairement sur des vignaux, car les plages de galets y étaient rares (fig. 6). On faisait parfois la pêche en dégrat, c'est-à-dire que l'on faisait sécher certains poissons sur les grèves situées plus loin, notamment à la baie de Gaspé. Nicholas Denys signale que certains pêcheurs ont même pris la peine de transporter des galets à Percé afin d'y créer une grève caillouteuse. Cette façon de procéder était probablement plus facile que de construire des vignaux, du temps de

6 «Plan de la Rade de l'Isle Percée et de la Baye des Morues.» Ce plan (1687) offre une vue plus vaste que celle de la figure 2 et montre l'établissement de Percé et celui de Petite-Rivière, sur le rivage nord de la Baie-des-Morues. *(L'original se trouve à la Bibliothèque nationale, à Paris.)*

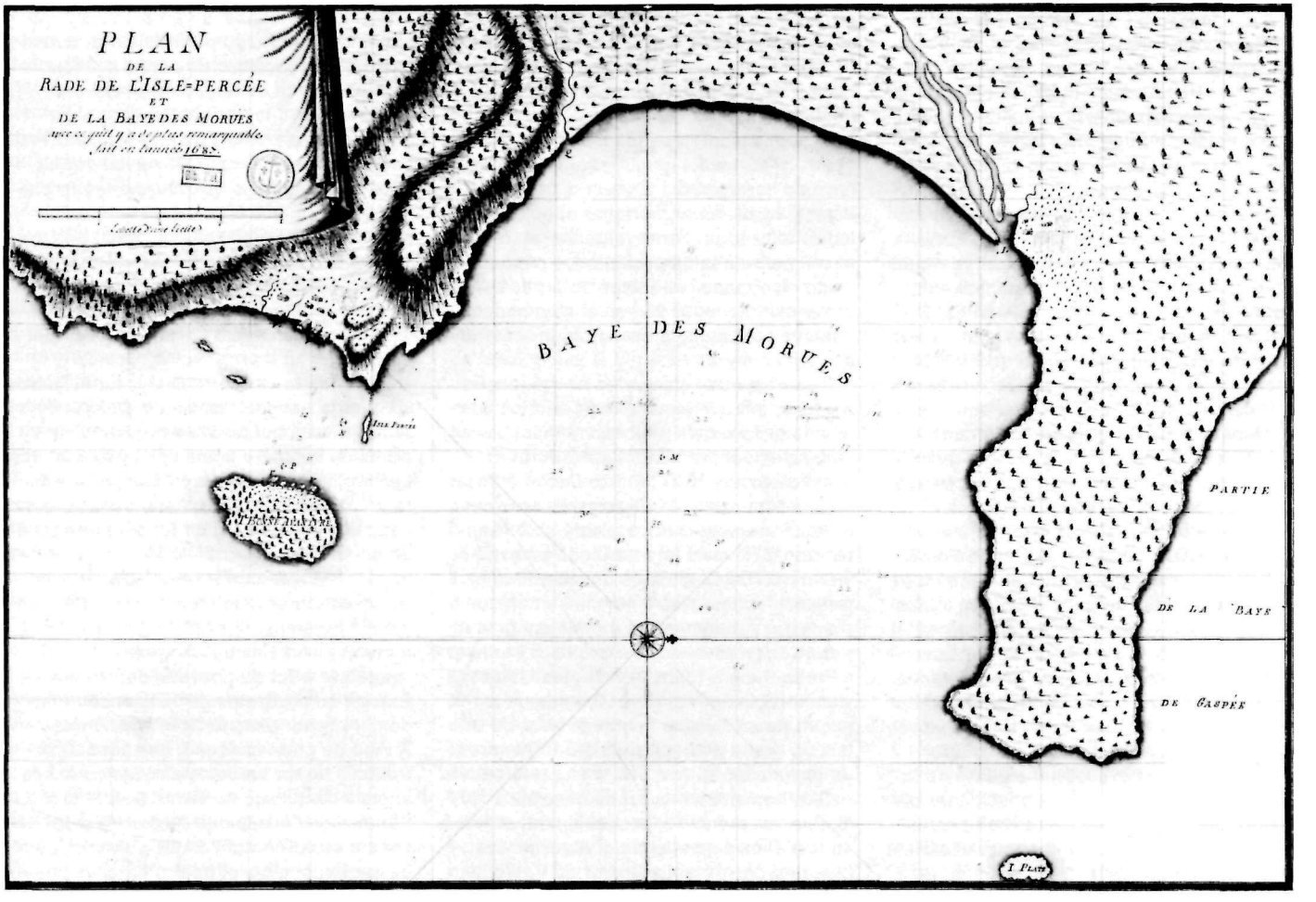

Denys, c'est-à-dire vers les années 1670, car ce dernier mentionne que tout le bois convenant à la construction de ces installations avait été coupé dans les environs et que, pour s'en procurer, il fallait se rendre à la baie des Molues. On se servait aussi de la grève de l'île Bonaventure, mais elle n'était pas très grande.

Néanmoins, la pêche était bonne et compensait pour toutes ces difficultés; aussi, les grèves sont-elles devenues surchargées et de là commencèrent les hostilités. Au delà du secteur déboisé se trouvait la Table à Roland, c'est-à-dire un mont garni d'arbres qui, bien que n'ayant que 1,000 pieds d'altitude, dominait le rivage et servait de point de repère aux pêcheurs. Le secteur déboisé a par la suite été cultivé par les colons qui ont occupé la seigneurie de Pierre Denys et qui ont d'ailleurs trouvé la terre très fertile. Il ne faut cependant pas se fier à Pierre Denys pour connaître les avantages réels de la région de Percé, car, en vue d'attirer des capitaux et d'obtenir de l'aide pour sa seigneurie, il en a brossé un tableau plus attrayant que réaliste.[4]

Nicholas Denys a parlé de Percé dans son livre intitulé *Description géographique et historique des costes de l'Amérique septentrionale* (1672); il mentionna les richesses de la pêche, mais avec moins d'enthousiasme que son neveu, Pierre Denys de la Ronde, du moins quant aux possibilités d'y fonder un établissement de pêche permanent.[5] En 1653, Nicholas Denys avait acheté pour 15,000 livres, à la Compagnie de la Nouvelle-France, les droits à la côte et aux îles du golfe Saint-Laurent, du cap des Rosiers au cap Canso. Il fit confirmer cette concession en 1667, mais, à son décès survenu en 1688, il n'avait pas encore acquis l'hégémonie de la région de Percé.[6] Il s'intéressait davantage à la partie acadienne de la concession; son activité fut cependant limitée à cet endroit, en raison de la guerre et de difficultés financières.

La seigneurie de Percé, qui comprenait environ une lieue carrée de terre ferme, fut cédée en 1672 à Pierre Denys, qui s'était associé aux éminents marchands de Québec Charles Bazire et Aubert de La Chesnaye. Talon et Frontenac estimèrent l'endroit convenable pour y fonder un établissement de pêche permanent et la concession fut confirmée en 1676. Pierre Denys détenait la majorité des actions de la seigneurie; en effet, il possédait les trois huitièmes de la concession, tandis que Bazire et La Chesnaye se partageaient les autres cinq huitièmes. Ils devaient défricher et coloniser le territoire et pratiquer la pêche, mais aussi mettre à la disposition des pêcheurs venus de France les grèves ou parties de grève dont ils ne se servaient pas; cependant, ce sont eux qui avaient le premier choix.[7]

Il semble que l'entreprise ait été lancée presque immédiatement, mais aucune donnée ne prouve qu'il y ait eu vraiment un établissement permanent à cet endroit avant au moins 1676.[8] Pierre Denys a laissé un inventaire détaillé de son établissement à Percé; cet inventaire est daté du 15 septembre 1676, mais la date réelle pourrait être de 1678.[9] D'après ce document, un prêtre Récollet, quatre hommes et un couple marié y demeuraient à cette époque. Il y avait aussi plusieurs bâtiments à Percé et à Petite-Rivière (dans la baie des Molues), y compris un entrepôt de 90 pieds de longueur, de même que quelques têtes de bétail, un grand potager et plus de 100 acres de terrain défriché et prêt à être cultivé.

Charles Bazire mourut en décembre 1677 et, dans un mémoire (probablement adressé au roi), Denys mentionne quelques mois plus tard que l'établissement de Percé ne peut progresser davantage sans aide. Il fait état des grandes possibilités de pêche à Percé, demandant ensuite 20,000 livres en subsides, une aide à la navigation, de même qu'un fort et une garnison à l'île Percée. Il semble que cette demande n'ait pas convaincu le roi, malgré l'appui de Frontenac. En 1680, Denys eut de graves difficultés financières: il souffrait de cécité et, en outre, sa famille était fort nombreuse.[10] Au cours des quelques années qui suivirent, l'établissement connut une certaine expansion, mais il semble que La Chesnaye ne s'y intéressât plus et que le seul espoir de Denys fût l'aide du gouvernement.

De toute évidence, à Percé, seule la pêche faite en été était profitable. Par conséquent, une entreprise de pêche sédentaire financée par la colonie du Canada était vouée à la faillite, probablement parce qu'elle n'aurait jamais pu être rentable, mais peut-être aussi parce qu'il y avait peu de capitaux canadiens qui pouvaient être placés dans une entreprise dont les profits étaient plutôt tardifs, ce qui n'était pas le cas de la traite des pelleteries. Ainsi, les pêches de Percé ont été surtout exploitées par des pêcheurs de passage et sont restées dans le champ d'attraction de la mère patrie.

Les affaires de Pierre Denys furent prises en charge par son fils, Simon Denys de Bonaventure, qui tenta de faire valoir les droits de son père à la seigneurie de Percé. Les droits seigneuriaux en Gaspésie subirent un certain recul lorsque, dans l'ordonnance de 1681, la région fut déclarée zone de pêche libre, et, encore davantage, lorsque De Meulles confirma cette politique. Bonaventure protesta amèrement, mais en vain;[11] trois ans plus tard, l'établissement tombait aux mains des Anglais.

La guerre fut de nouveau déclarée en Europe au printemps de 1689 et se fit rapidement sentir dans le Nouveau Monde. À l'été de cette année-là, des pêcheurs français furent harcelés par des corsaires anglais dans le golfe Saint-Laurent et à Percé.[12] Par intrépidité ou par folie, les pêcheurs retournèrent l'année suivante; deux bateaux rochelais et quatre bateaux basques furent capturés et détruits par les Anglais à Percé.[13] Ce secteur perdit alors de l'importance: en effet, personne n'y alla plus s'installer en permanence, de sorte que le nombre de pêcheurs qui venaient de France diminua, ces derniers préférant notamment la pêche plus sûre (quoique moins profitable) dans la baie de Gaspé. Le projet de Frontenac d'aménager un poste militaire et d'établir un gouvernement distinct à Percé fut rejeté par le roi en 1699. Les Français qui continuèrent d'aller pêcher à Percé ont dû faire face aux menaces continuelles des Anglais, même par temps de paix; c'est ainsi que deux bateaux furent

capturés à cet endroit en 1723, soit dix ans après le rétablissement de la paix. De la Morandière a constaté que les contrats de pêche français mentionnant des bateaux à destination de Percé étaient peu nombreux au XVIIIe siècle; il ne semble pas qu'il y ait eu beaucoup de bateaux à cet endroit, lorsque Walker envahit la Gaspésie avec ses troupes, en août 1711. En 1724, Louis Gosselin a relevé la présence de 23 bateaux en Gaspésie, dont 8 seulement à Percé.[14]

Il n'y eut jamais plus de cinq familles installées en permanence à Percé. Les grandes ambitions de Pierre Denys au sujet d'un établissement important ne se sont jamais réalisées, mais le chiffre de la population est tout de même demeuré stable. Les résidents faisaient de la pêche et un peu de culture. Au cours de la décennie de 1678 à 1688, certaines familles quittèrent les lieux mais furent remplacées par d'autres, ce qui a contribué à maintenir la population entre 20 et 30 habitants. Le recensement de 1688 fournit les renseignements suivants: tous les adultes étaient mariés, l'un était d'origine inconnue, deux étaient natifs de Québec, deux autres, de Paris, l'un était originaire de Gascogne et quatre autres, de La Rochelle; sur les 18 enfants, six seulement étaient du sexe féminin (la plus âgée n'ayant que 11 ans).[15]

À l'été, la population augmentait de 400 à 600 pêcheurs venus de France. Tous étaient évidemment du sexe masculin et il ne s'y trouvait pas de jeunes filles à marier. Aussi, dans leurs moments libres, les pêcheurs s'adonnaient-ils au jeu, à l'alcool ou à la fréquentation des Indiennes, sinon aux deux à la fois. Le père Leclercq et Monseigneur de Saint-Vallier mentionnent que les Indiennes de la Gaspésie étaient naturellement réservées dans leur comportement sexuel, mais succombaient devant l'eau-de-vie que leur fournissaient les pêcheurs. D'après le père Leclercq, les «Sauvagesses, qui s'abandonnent facilement durant leur yvresse, à toute sorte d'impudicité . . . donneroient plutôt un soufflet, qu'un baiser, à quiconque les voudroit porter au mal, si elles étoient présentes à elles-mêmes.» Les pêcheurs faisaient aussi boire les Indiens, pour se procurer plus facilement des pelleteries mais, comme le signale le père Leclercq, parfois les Indiens ivres se vengeaient «en pillant, ravageant et brûlant les maisons et les entrepôts des Français.»[16]

Le plus grand danger, toutefois, qui menaçait le succès de la pêche était l'ivresse des pêcheurs eux-mêmes. Les capitaines avaient intérêt à favoriser la sobriété chez leurs hommes et, partant, leur efficacité; aussi, ne permettaient-ils la consommation de vin non dilué que le dimanche, lorsque les hommes ne travaillaient pas. Le reste de la semaine, le vin était coupé d'eau dans une proportion allant parfois jusqu'aux deux tiers ou aux trois quarts. On garantissait aux hommes une certaine quantité de vin (probablement dix barils par groupe de cinq hommes affectés à une chaloupe).[17] Les pêcheurs buvaient tout le vin qui leur était fourni et, souvent, sans en conserver pour le voyage de retour. La consommation de vin était l'une de leurs rares distractions. À cette fin, ils se réunissaient dans des cabarets, bâtiments temporaires qu'ils ne manquaient jamais de construire chaque année, dès leur arrivée à Percé. Le jeu, le pugilat et les festivités du dimanche scandalisaient les missionnaires. Monseigneur de Saint-Vallier était d'avis qu'il était moins grave de travailler le dimanche que d'aller au cabaret, à condition d'assister à la messe. Les missionnaires ne pouvaient cependant pas être trop hostiles aux exploitants de cabarets car, étant souvent les seuls à pouvoir lire et écrire, ce sont eux qui s'occupaient de l'administration et de la comptabilité de plusieurs entreprises.[18] Il semble, toutefois, que les cabarets n'aient pas constitué une menace sérieuse à la pêche, car les capitaines n'ont jamais éprouvé l'obligation de prendre d'autres mesures que de restreindre la distribution du vin [19]

Les capitaines se faisaient obéir assez facilement de leur équipage, sauf quand étaient compromises les bonnes relations entre les hommes. En dépit de la précision des édits, il survenait des difficultés quant à l'utilisation des grèves à Percé. La pêche à la morue dans la région de Percé était excellente et attirait beaucoup plus de pêcheurs que ne pouvaient en recevoir les grèves, atteignant la saturation, de sorte que les droits d'utilisation des grèves constituaient une source continuelle de conflit. Colbert prit le temps d'incorporer à sa célèbre ordonnance de la Marine de 1681 une interdiction précise quant au vol des chaloupes laissées à Petite-Rivière pendant l'hiver. L'ordonnance comportait aussi des règles explicites au sujet des droits des bateaux arrivés les premiers et de ceux des pêcheurs sédentaires (il semble ne pas y avoir eu de difficultés entre ces derniers et les pêcheurs de passage), de même que des lois interdisant de brûler, de voler ou d'endommager les vignaux ou les autres constructions et articles de matériel.[20]

Les troubles continuèrent cependant, car en 1686, Monseigneur de Saint-Vallier se vit dans l'obligation d'imposer des punitions, tant temporelles que spirituelles, pour pareils vols qui pouvaient nuire à la pratique de la pêche. Lorsque l'intendant Jacques De Meulles arriva à Percé au retour d'un voyage d'inspection en Acadie, il constata que la situation était si tendue que les équipages des bateaux «estoient prêts à se battre et mesme à se canonner.» Il réussit à rétablir l'ordre, pour cette année-là du moins, en prenant certaines dispositions, comme l'aménagement de sentiers entre les lots de grève et d'un chemin de charroi à l'usage de tous.[21]

En 1685, les cinq pêcheurs résidant en permanence à Percé allèrent porter plainte à Richard Denys, sieur du Fronsac et fils de Nicholas Denys, du fait que Pierre Denys leur avait refusé les titres aux terres qu'ils occupaient depuis plusieurs années. Ils demandèrent à Fronsac de leur assurer ces titres nécessaires à la pratique de la pêche sédentaire. Fronsac fut naturellement d'accord, car une telle mesure entraînait du même coup la reconnaissance des droits de son père. Aussi céda-t-il au colon Lespine les titres de bien-fonds qu'il réclamait, de même qu'une partie à son fils et le droit de chasser et de commercer avec les Indiens; il a apparemment accordé les mêmes

privilèges aux autres colons. Il fournit un pâturage commun à tous et décida en même temps d'octroyer certains droits de pêche au seigneur (Pierre Denys). Les décisions de Fronsac n'eurent cependant pas de suite, ce dernier n'étant pas sur les lieux.[22]

Il est intéressant de noter les diverses façons dont on a tâché d'exercer une certaine autorité et de régler les disputes à Percé. Les tentatives pour faire respecter l'autorité issue de Québec ou de Paris se sont révélées vaines. En 1673, Frontenac tenta de juger, à Québec, la cause d'un pêcheur basque accusé du meurtre d'un marchand de La Rochelle à Percé; vu l'absence d'interprètes basques, la cause dut être remise au tribunal maritime de La Rochelle.[23] L'ordonnance de la Marine de 1681 prévoyait les mêmes procédures juridiques dans le cas d'infractions préjudiciables à la pêche, mais ces procédures étaient beaucoup trop lentes. De plus, il était difficile de mettre la main sur les contrevenants dans la lointaine région de Percé, aussi, cette dernière devint-elle le paradis des fugitifs. L'un des colons de Denys vécut impunément pendant plusieurs années à Percé, bien qu'une sentence eût été prononcée contre lui à Québec pour mauvaises créances.[24] D'autres fugitifs se rendaient à Percé, d'où ils pouvaient retourner en France à bord des bateaux. L'autorité de Québec et de Paris était peu efficace dans la région.[25]

On ne peut affirmer avec certitude qui détenait l'autorité à Percé, mais les pêcheurs se tiraient finalement d'affaire, même si c'était avec beaucoup de difficultés. Souvent, il était même tout à fait impossible d'essayer de rendre justice. Les cinq pêcheurs qui résidaient en permanence à Percé et qui s'inquiétaient de leurs terrains, ne firent pas appel à Québec mais à Nicholas Denys, et ce dernier ne parvint pas à les aider. Le père Leclercq et Monseigneur de Saint-Vallier invoquèrent la justice de Dieu, lors de leur visite à Percé, mais souhaitèrent aussi l'existence d'un pouvoir temporel. Lorsqu'il s'arrêta à Percé en 1686, De Meulles tenta de remédier à la situation en prenant des mesures pour que fussent réglées sur place les contraventions, et ordonna de payer les amendes à l'église. Il n'avait cependant pas les moyens de faire exécuter cet ordre. À titre de seigneur, Pierre Denys jouissait de certains pouvoirs judiciaires, mais sa position était devenu discutable depuis l'ordonnance de 1681 et l'adoption du règlement de De Meulles. Son fils, Joseph, était missionnaire à Percé, mais n'avait que très peu d'influence sur les pêcheurs. En effet, son évêque lui avait conseillé d'en remettre la responsabilité à d'autres, en lui disant que, s'il ne pouvait faire fermer les cabarets pendant la messe, il devrait alors s'adjoindre les services des autorités civiles.[26]

Les difficultés semblent avoir été nombreuses à Percé. En effet, le jeu, l'ivresse et les disputes avec les Indiens, les gens de la place et ceux qui fuyaient la justice, et même entre les pêcheurs étaient monnaie courante. L'ordre a tout de même régné un peu. À la fin, les pêcheurs eux-mêmes se sont probablement rendu compte qu'ils devaient régler leurs difficultés entre eux. Peut-être se sont-ils servis des ordonnances royales et du règlement de l'intendant comme guides, mais, étant donné qu'aucun document ne fait état de la violence à laquelle s'attendait De Meulles, il faut présumer qu'ils ont appris à se gouverner eux-mêmes. Les gouverneurs canadiens et les monarques européens étaient trop loin pour bien diriger; aussi, la pêche devant bien fonctionner, il n'y avait pas d'autre solution que l'autonomie à Percé. Du point de vue économique, Percé pouvait dépendre de la France, mais, du point de vue administratif, cet établissement était, en pratique, indépendant.

Le rivage est de la Gaspésie offre peu de havres assez grands pour abriter les bateaux de haute mer. Les pêcheurs préféraient mouiller à Port-Daniel ou à Paspébiac, mais les meilleures grèves et les havres les plus convenables de ce secteur se trouvent dans les baies de Pabos et de la Grande-Rivière, dans lesquelles se déchargent de grands cours d'eau dont les alluvions, déposées à l'embouchure, forment les barachois ou lagunes typiques de la Gaspésie. Les grèves étaient belles et la pêche, bonne; ces étendues d'eau étaient vastes, mais seules des chaloupes de faible tirant pouvaient y accéder. Cependant, Pabos et Grande-Rivière ont été plus que des centres de pêche typiques de la Gaspésie: ils sont devenus un important établissement de pêcheurs résidant en permanence. De nombreux bateaux quittaient la France chaque année pour venir y pêcher ou y acheter du poisson pris par les pêcheurs locaux.

Le succès de l'entreprise est peut-être attribuable aux seigneurs. En effet, Jean-François Lefebvre de Bellefeuille et ses fils, François et Georges, ont été les seuls seigneurs de la Gaspésie à vivre longtemps sur leur concession. La famille de Bellefeuille semble avoir favorisé l'établissement de colons le long de la côte, entre Pabos et Grande-Rivière, soit sur une distance d'une dizaine de milles, même si leur concession ne comprenait qu'un petit secteur autour de la baie de Pabos. Ils auraient acheté la seigneurie aux héritiers de René Hubert vers 1729 et ne l'auraient cédée que quelques années après la conquête. Trente ans de résidence en permanence sur leur concession ont dû leur assurer une bonne connaissance des particularités et des ressources de la Gaspésie, ce qui a certainement contribué au succès de leur entreprise.

Les de Bellefeuille ont très tôt attiré des colons à Pabos, car on signale que 30 habitants s'y trouvaient déjà dès 1730.[1] La population a dû augmenter au cours des années, mais nous n'avons aucune donnée précise à ce sujet. Les Anglais n'ont pu dénombrer la population de ce secteur, car

de Bellefeuille et un bon nombre de ses colons s'enfuirent dans les bois lorsque les troupes anglaises arrivèrent en 1758, et ils ne furent jamais pris; la capitaine Bell a déclaré avoir brûlé 27 maisons à Pabos et 60 à Grande-Rivière;[2] l'établissement devait donc compter au moins 200 âmes.

Wolfe fut déçu de constater que ses hommes avaient brûlé les maisons, causant ainsi la fuite des habitants qui, on peut le comprendre, ne s'attendaient pas à avoir la vie sauve en restant sur les lieux. Il envoya une chaloupe à l'établissement afin de rassurer les colons sur leur sécurité, mais ces derniers ne donnèrent aucun signe de vie et on ne sait rien d'eux sinon que François de Bellefeuille était encore vivant en 1765, lorsqu'il vendit sa seigneurie à Frederick Haldimand.[3]

Vers 1758, Grande-Rivière était un établissement nettement plus important que Pabos. C'était là que se trouvait, d'après le capitaine Bell, le manoir des de Bellefeuille. Les Anglais détruisirent 10,000 quintaux de poisson et 80 chaloupes à Grande-Rivière, et 3,500 quintaux de poisson et 40 chaloupes à Pabos. L'établissement était grand et prospère, car la destruction a aussi touché un imposant matériel de pêche, des vivres, des vêtements, du sel (pour le salage du poisson), du bétail et 60 barriques de mélasse.[4]

Dans les années 1750, deux ou trois missionnaires desservaient l'établissement de Pabos et Grande-Rivière. Le registre paroissial de la période allant de 1751 à 1756 existe encore[5] et nous fournit le nom d'une centaine d'habitants tout en révélant, bien que la liste soit évidemment incomplète, certains aspects intéressants de la société locale.

Au cours de ces cinq années, douze décès sont survenus, dont la moitié à la suite de noyades ou de naufrages. À l'exception d'une petite fille, tous étaient des adultes et de sexe masculin. La mort d'un seul nouveau-né sur 19 permet de croire que la population était en bonne santé et qu'elle jouissait d'une saine alimentation et de bonnes conditions de logement. Ces données sont très incomplètes, mais indiquent une mortalité infantile de 52 p. 1,000 en Gaspésie, tandis qu'en Nouvelle-France, dans la même période, elle était d'environ 246 p. 1,000.[6] Il semble, de plus, que les mères réchappaient sans difficulté des accouchements. Les autres hommes décédés laissèrent naturellement plusieurs veuves, mais beaucoup n'étaient pas mariés, de toute façon. De fait, les hommes étaient plus nombreux que les femmes, dans la proportion de 48 à 29, d'après le registre paroissial. Il n'y avait qu'une fille célibataire, la soeur du seigneur. Peut-être ne ressentait-elle pas le besoin de se marier, autant que les femmes qui ne disposaient d'aucune fortune.

Dans cette région isolée de la Nouvelle-France, il y avait peu de gens d'une classe sociale avec lesquels les de Bellefeuille pouvaient entretenir des relations mondaines. C'est sans doute en raison de l'isolement de la Gaspésie que les autres seigneurs n'ont pas tenu à résider dans leurs concessions; cependant, la famille de Bellefeuille y est demeurée pendant 30 ans. Néanmoins, vers les années 1750, cette famille était nombreuse. D'après Tanguay,[7] les Lefebvre de Bellefeuille de la Gaspésie comptaient parmi les derniers arrivés en Nouvelle-France. Tanguay dit que Jean-François Lefebvre de Bellefeuille a quitté Reims pour venir au Canada. Il avait deux ou, probablement, trois fils et, lorsqu'il est décédé (entre 1745 et 1752), c'est François qui a poursuivi son oeuvre. En 1749, François fut nommé agent de l'intendant de Québec pour la côte de la Gaspésie et la baie des Chaleurs. La même année, il épousa Marie-Joseph Hertel de Cournoyer, membre d'une éminente famille canadienne de Trois-Rivières, qui lui donna au moins onze enfants.[8]

Dans les années 1750, François était le chef d'une grande famille seigneuriale à Pabos. Avec lui vivaient sa mère qui était veuve, son frère célibataire, sa soeur non mariée et sa deuxième soeur qui avait pris époux en 1753 en Gaspésie. Au cours de cette période, un neveu et au moins deux de ses quatre enfants virent le jour en Gaspésie. Les deux autres naquirent en 1756 et en 1757 à Trois-Rivières, où Mme de Bellefeuille était retournée, probablement en raison de la menace d'invasions de la part des Anglais. En Gaspésie, elle s'était acquittée fidèlement de ses obligations d'épouse de seigneur en jouant le rôle de témoin au baptême ou au mariage d'un grand nombre de colons. Contrairement à d'autres seigneurs de la Nouvelle-France, les de Bellefeuille n'ont pas vécu aussi pauvrement que leurs fermiers; en fait, les envahisseurs anglais signalent que le manoir seigneurial qu'ils ont pillé, était grand et richement meublé.[9]

En 1737, Georges Lefebvre de Bellefeuille fut nommé sous-délégué de l'intendant en Gaspésie. À ce titre, il devait régler les différends qui opposaient les pêcheurs sédentaires et les pêcheurs de passage.[10] Quelquefois, les habitants portaient leur cause devant l'intendant à Québec, mais ce dernier les renvoyait à de Bellefeuille, lui ordonnant de trancher la question.[11] De même, l'intendant demandait parfois à de Bellefeuille de faire respecter ses décisions,[12] mais, comme nous l'avons déjà vu, ce dernier n'obéissait pas toujours et l'intendant n'y pouvait presque rien. Lorsque vint peser la menace de la guerre dans les années 1750, son frère François occupait le poste de sous-délégué; il avait été chargé de tâches supplémentaires et imprécises du point de vue militaire, en étant nommé «Commandant pour le Roy dans toute la coste de Gaspé et la baye des Chaleurs.»[13]

Il y avait peu d'habitants dans la région qui fussent en mesure d'entretenir des relations mondaines avec les de Bellefeuille. Dans cette classe se trouvait certainement Jean Barré, originaire de Granville, en Normandie. Il fut considéré comme un personnage important dès 1747, lorsqu'on lui confia la tâche d'organiser un poste de garde et d'observation en cas d'attaque de la part des Anglais.[14] Il est connu aussi tantôt comme «habitant» (dans le sens de cultivateur), tantôt comme pêcheur ou capitaine de vaisseau. En Gaspésie, l'expression «capitaine de vaisseau» indiquait que la personne désignée possédait son propre

bateau de pêche, c'est-à-dire quelque chose de plus imposant qu'une simple chaloupe. Il semble que lui et sa femme aient été illettrés au point de ne pouvoir signer leur nom, mais furent quand même reconnus comme des citoyens éminents jusque dans les années 1750. Après que la Gaspésie fut ravagée en 1759, le gouvernement le nomma capitaine d'un bateau de secours envoyé de Bordeaux au Canada.[15]

Les autres personnes de cette classe sociale, s'il en fut, étaient probablement des propriétaires ou des titulaires de postes importants. Il y aurait probablement eu d'abord les missionnaires en charge d'une très grande paroisse s'étendant de Shédiac, dans le territoire qui forme maintenant le Nouveau-Brunswick, jusqu'à Kamouraska, qui se trouve bien en amont de Rimouski; ces hommes avaient choisi de vivre à Grande-Rivière (plutôt qu'à d'autres endroits situés plus au centre de ce grand territoire, comme Pabos, la baie de Gaspé ou Mont-Louis), sans doute pour être plus près de la bonne société et du pouvoir. Il pouvait y avoir ensuite les maîtres de chaloupe qui, dans le contexte Gaspésien, possédaient probablement leur propre chaloupe ou avaient la charge d'une chaloupe appartenant à un autre. Une ordonnance en date d'octobre 1746 indique qu'au moins un certain nombre d'habitants possédaient leur propre embarcation.[16] Il y avait aussi les «maîtres de grave» qui devaient distribuer les lots sur les grèves et diriger le travail de préparation du poisson. D'après les registres paroissiaux, il y avait en outre un «écuier» (aucun détail n'est donné quant à ses sources de revenus) et un bourgeois (peut-être marchand ou importateur). Ces hommes, qui savaient tous lire et écrire (suffisamment du moins pour pouvoir signer leur nom), étaient probablement les seuls avec lesquels les de Bellefeuille pouvaient entretenir des relations mondaines.

Les registres paroissiaux révèlent, cependant, que de nombreux autres habitants d'une classe sociale moins élevée savaient écrire. Il est surprenant de constater qu'ils furent nombreux, mais il faut se rappeler que la plupart venaient de France où les normes d'éducation étaient certainement supérieures à celles du Nouveau Monde. Nous connaissons l'origine d'une vingtaine de pêcheurs de cet endroit; presque tous étaient natifs de la Normandie et de la Bretagne. Cette classe sociale, la plus nombreuse, comprenait quelques hommes de métier, comme des menuisiers, mais se composait surtout de pêcheurs qui ne possédaient pas de chaloupe, au service du seigneur ou d'autres propriétaires d'embarcations.

Nous ne savons pas si de Bellefeuille était le principal propriétaire de chaloupes ou même s'il en avait, mais il est évident qu'il était le Gaspésien le plus fortuné. On ignore tout des arrangements qu'il avait faits avec les colons qui habitaient dans sa seigneurie. Normalement, la richesse des seigneurs provenait de l'agriculture que l'on y pratiquait dans leurs concessions, mais, dans le cas de Bellefeuille, l'agriculture était réduite au minimum; en effet, le capitaine Bell a déclaré que les colons n'avaient que de petits jardins où croissaient des navets ou du chou et ne possédaient que quelques têtes de bétail. On présume que de Bellefeuille exigeait comme droit seigneurial le onzième de la prise globale de poisson par les colons de sa concession. La location des lots de grève aux pêcheurs de passage a dû être un appréciable supplément à son revenu. Ses titres d'agent de l'intendant et de commandant ne semblent pas lui avoir apporté quoi que ce soit pécuniairement, mais ont dû accroître son prestige social.

L'établissement de Pabos et Grande-Rivière a prospéré parce que son promoteur a toujours vécu sur place, où il pouvait diriger en personne ses affaires. Cette façon d'agir était indispensable, car seul un résidant pouvait déterminer le genre d'expansion approprié aux ressources distinctes ou particulières de la Gaspésie. De plus, le succès d'une seigneurie exigeait que le propriétaire sût diriger et eût le capital voulu pour l'achat de bâtiments et de bateaux. La direction des affaires ne pouvait être assumée par un riche seigneur de Québec ou de Trois-Rivières, ni par le gouvernement. Et rien n'indique que de Bellefeuille ait reçu une aide du gouvernement; il a dû investir ses propres fonds. Mais même si les capitaux indispensables ont pu lui être fournis par Québec et même s'il a entretenu des liens de famille au Canada, l'avenir de sa seigneurie, dès sa fondation, fut naturellement lié à l'économie de la France et à ses débouchés pour la morue. Cette situation a favorisé chez les Gaspésiens un mode de vie presque indépendant de leurs supérieurs attitrés de Québec.

De Bellefeuille, tout comme la plupart de ses colons, vivait à Grande-Rivière, qui était hors de sa seigneurie de Pabos; néanmoins, le gouvernement ne prit aucune mesure pour l'en déloger; ce dernier s'en souciait peut ou peut-être n'en savait-il rien. Le gouvernement est même allé plus loin en accordant à de Bellefeuille des pouvoirs judiciaires et militaires applicables à un territoire beaucoup plus grand que la seigneurie. Pabos et Grande-Rivière étaient des postes isolés auxquels le gouvernement ne s'intéressait que lorsque Québec subissait la menace des Anglais. Ces postes ne reçurent aucune aide du gouvernement, mais se développèrent toutefois en un établissement beaucoup plus important que ne l'ont imaginé jusqu'ici les historiens.

De toute évidence, les pêches sédentaires de la Nouvelle-France avaient une grande valeur pour la mère patrie; mais, quelle était exactement l'importance de la pêche en Gaspésie? Jusqu'en 1713, les pêches sédentaires de Plaisance, à Terre-Neuve, ont été très importantes, attirant peut-être une cinquantaine de bateaux par année.[1] Un compte rendu rédigé en anglais en 1745 mentionne que 93 bateaux de pêche mouillaient près de l'île du Cap-Breton, secteur que la France a exploité après avoir perdu Terre-Neuve, et que la morue prise était exportée en France. D'après les données inscrites par De la Morandière, le nombre de bateaux était un peu moins élevé.[2] En comparaison, les bateaux de pêche français qui se rendaient jusqu'aux pêches sédentaires de la Gaspésie, étaient certainement moins nombreux. Même s'ils se sont rendus à divers havres de la Gaspésie, à diverses périodes de 1660 à 1760, leur nombre est demeuré relativement constant, du moins en temps de paix, soit de 20 à 25 bateaux par année.[3] Ainsi, de toute la morue qui parvenait en France après avoir été séchée sur les grèves de la Nouvelle-France, à peu près le tiers ou le cinquième provenait de la Gaspésie. La majorité des morues sèches étaient exportées et constituaient certainement un apport appréciable à l'équilibre du commerce français. La pêche tant errante que sédentaire a permis d'améliorer les possibilités militaires de la nation en favorisant la construction navale et en assurant, à bon marché et d'une façon durable, la relève de la marine.

Pour le Canada, cependant, la pêche en Gaspésie n'avait que peu d'importance. Dans les années 1750, on expédiait de Mont-Louis, et parfois de la baie de Gaspé, de la morue sèche à Québec. Cette source d'approvisionnement a contribué à réduire quelque peu les importations de la Nouvelle-France à une période où le prix du poisson et d'autres produits alimentaires était sans cesse à la hausse. Cependant, étant donné que la Gaspésie faisait davantage partie de l'économie française que de l'économie canadienne, la quantité de morue prise dans cette région et consommée au pays n'a jamais aidé le Canada à résoudre ses difficultés d'équilibre commercial avec la France. Il a en outre été impossible d'assurer un équilibre entre les prix de la morue au Canada et en France. L'établissement de pêche de Mont-Louis fournissait la morue sur le marché canadien, où il se procurait les diverses provisions dont il avait besoin; celui de la baie de Gaspé approvisionnait les marchés canadien et français, tandis que les établissements de Percé, de Pabos et de Grande-Rivière avaient une économie liée surtout à la France, d'où venaient d'ailleurs la plupart de leurs habitants. Ces derniers vendaient directement leur morue aux équipages des bateaux de pêche français, desquels ils obtenaient du moins quelques produits d'importation, comme du matériel de pêche. Dans les années 1730, plusieurs cargaisons de produits alimentaires, de bois et de bardeaux furent expédiées de Québec en Gaspésie.[4] Rien ne laisse croire que d'autres chargements y furent envoyés, car, après 1740, le Canada a connu plusieurs récoltes médiocres et de graves périodes de famine en raison de la guerre, de la peste et du mauvais temps. De plus, à mesure que les colonies de la Gaspésie progressaient, elles parvenaient à satisfaire à un grand nombre de leurs besoins fondamentaux grâce à leurs propres potagers, aux forêts et à la pêche; l'établissement de la baie de Gaspé avait en outre sa propre scierie. Si la pêche en Gaspésie avait été réellement importante pour l'économie du Canada, le gouvernement de Québec aurait certainement pris des dispositions pour la protéger contre le danger incessant d'attaques de la part des Anglais. Lorsque le gouvernement a envisagé de prendre des mesures défensives en Gaspésie, c'était en vue de protéger non pas la pêche, mais bien les voies d'accès au coeur de la colonie du Canada.

La région de Michillimakinac et la vallée de l'Ohio étaient plus éloignées de Québec que la Gaspésie, mais en étaient plus rapprochées du point de vue économique. Ces trois secteurs exportaient leurs produits en France, mais les postes de l'arrière-pays devaient acheminer leurs pelleteries par le Canada, d'où, par contre, il n'a jamais été exporté de poisson pris en Gaspésie. Le gouvernement du Canada (à Québec) avait théoriquement pleine autorité sur la Gaspésie, mais avec la colonisation de la péninsule, le gouvernement en vint à reconnaître la Gaspésie, quoique faisant partie de la Nouvelle-France, comme une région différente et distincte du Canada. Aussi, renonça-t-il de plus en plus, avec le temps, à cette autorité. En 1685, le roi, reconnaissant que la traite des pelleteries dans la péninsule n'était pas aussi fructueuse qu'au Canada, décréta la pleine liberté de commerce dans la région. À peu près à la même époque, le maintien de l'ordre public dans la région de Percé faisait nettement défaut et le gouverneur de Québec n'y pouvait rien; à la fin, les pêcheurs durent apprendre à assurer le bon ordre par eux-mêmes. Québec ne pouvait rien faire pour empêcher les pelleteries, pas plus que les fugitifs, de sortir de la Nouvelle-France par la région de Percé. À Pabos, le seigneur de l'endroit reçut des pouvoirs judiciaires et militaires applicables au delà des limites de sa concession, mais les ordres que Québec lui intima d'exécuter à quelques occasions, restèrent assez souvent lettre morte. C'est ainsi que Lefebvre de Bellefeuille devint en pratique un véritable gouverneur. Il est intéressant de noter que, quelques années plus tard seulement, les Anglais se rendirent compte de cet aspect particulier de la Gaspésie: en effet, sous la domination anglaise, la péninsule a eu son propre lieutenant-gouverneur jusqu'en 1833. Négligés par Québec, les Gaspésiens en vinrent à ne plus attendre d'aide du gouvernement du Canada. Les commerçants de fourrures et d'autres entrepreneurs du Canada jouissaient d'une aide et de privilèges particuliers, mais les pêcheurs de la Gaspésie ne reçurent jamais rien, pas même des encouragements de la part du gouvernement; malgré cela, leur population se chiffrait par 500 ou 600 vers 1750. À ce nombre, il faudrait peut-être ajouter 600 pêcheurs qui venaient de France chaque année pour y pratiquer leur métier.

Le gouvernement de Québec s'intéressait davantage à la traite des pelleteries et à l'agriculture, domaines jugés plus sûrs pour l'essor de la colonie. Malgré l'expérience antérieure des Rochelais à Matane et la déclaration que le roi avait faite en 1685 au sujet de la traite des pelleteries en Gaspésie, les Français mirent beaucoup de temps à constater que ce territoire était différent du reste du Canada. La vaine tentative de Riverin à Mont-Louis a démontré que la péninsule convenait davantage à la pêche qu'à la traite des pelleteries. Riverin a aussi démontré que l'agriculture dans cette région ne devait être qu'un supplément à la pêche. De plus, les entreprises minières et forestières ont toutes échoué.

L'importance de la morue sèche en Gaspésie a manifestement contribué à créer une société bien différente de celle du Canada, dont les moyens de subsistance étaient beaucoup plus diversifiés. Il semble que les habitants de Pabos aient été en meilleure santé que ceux du reste de la Nouvelle-France, ce qui indique un niveau de vie plus élevé. Les Anglais ont aussi signalé que de Bellefeuille à Pabos, Révol à la baie de Gaspé et Maillet à Mont-Louis semblaient vivre à l'aise. Ils ont probablement même vécu plus richement que la moyenne des seigneurs au Canada. De plus, ils tiraient leurs revenus, non pas de la terre comme au Canada, mais de la mer, dont ils ne s'éloignaient guère. D'ailleurs, par ses attaches familiales, la population se sentait bien plus proche de la France que du Canada.

La vie des autres habitants de la Gaspésie, c'est-à-dire les Indiens, a subi l'influence des Français à mesure que la colonisation a pris de l'ampleur, mais non pas dans la même mesure que chez les Indiens d'autres régions de la Nouvelle-France. C'est qu'en Gaspésie il se faisait peu de traite des pelleteries et que l'action missionnaire auprès des Indiens n'y a duré que peu de temps. De plus, les Français n'ont jamais entraîné les Indiens de la Gaspésie dans les guerres qu'ils ont soutenues contre les Anglais. Les Indiens n'eurent que des échanges occasionnels avec les pêcheurs français; aussi, même vers 1758, les Micmacs de la Gaspésie ne s'étaient pas adaptés aux coutumes européennes dans la même mesure que les Hurons ou les Outaouais du Canada, ni même autant que les Micmacs d'Acadie. De même, les Indiens de la Gaspésie n'ont eu que très peu d'influence sur la vie des Français établis dans la péninsule. Ainsi, les Micmacs de Gaspésie ont un passé bien différent de celui des autres Indiens de la Nouvelle-France.

Le travail que les Français ont accompli en Gaspésie est probablement plus comparable à l'activité qu'ils ont déployée à Terre-Neuve qu'à leurs réalisations partout ailleurs en Nouvelle-France. L'économie de la Gaspésie et de Terre-Neuve a été exclusivement fondée sur la morue sèche en raison de la nature inhospitalière de ces régions. De plus, ces régions favorisaient toutes les deux à la fois la pêche errante et la pêche sédentaire. Certaines différences se sont toutefois manifestées: par exemple, les Français n'ont pas appliqué le système seigneurial à Terre-Neuve. En outre, la France estimait plus importantes les pêches de Terre-Neuve et leur assura une protection militaire en plus d'instituer un gouvernement civil pour cette région. La pêche avait une certaine valeur pour la colonie française d'Acadie, mais pas aussi grande qu'en Gaspésie, car l'Acadie était fondamentalement un territoire agricole.

Dans l'histoire de la Gaspésie, deux facteurs ont joué: l'influence des deux métropoles et la situation géographique de la péninsule. L'économie de la Gaspésie a subi l'influence de deux forces extérieures d'importance à peu près égale, celle de la France et celle de Québec. En même temps, l'isolement de la Gaspésie et ses particularités géographiques ont favorisé le développement d'un fort esprit d'indépendance. De toute façon, il ne fait pas de doute que l'expérience des Français en Gaspésie fut différente de celle qu'ils ont eue dans les autres régions de la Nouvelle-France. La Gaspésie était presque une colonie à part.

BHR	*Bulletin des recherches historiques.*
JR	Jesuits. Letters from Missions (North America). *The Jesuit Relations and Allied Documents.* Ed. Reuben Gold Thwaites. Burrow Bros., Cleveland.
APC	Archives publiques du Canada.
RAPQ	Archives de la province de Québec. *Rapport de l'archiviste de la province de Québec.* L'imprimeur du Roi, Québec.
RHAF	*Revue de l'histoire de l'Amérique française.*
RHG	*Revue d'histoire de la Gaspésie.*
MSRC	*Société Royale du Canada, Mémoires.*

Introduction

1 W. F. Ganong, «The Origins of the East-Canadian Place-names Gaspé, Blomidon, and Bras D'Or,» *MSRC,* 3e sér., vol. 22 (1928), p. 249-58; E.-B. Deschênes, «L'Apport de Cartier et de Jean Alphonse dans l'onomastique de la Gaspésie,» *BRH,* vol. 40, nº 7 (1934), p. 421-4.
2 Jacques Cartier, *The Voyages of Jacques Cartier,* éd. Henry P. Biggar (Ottawa: L'Imprimeur du Roi, 1924), p. 289; Justin Winsor, *Narrative and Critical History of America* (New York: Houghton, Mifflin, 1884), vol. 4, pp. 74-5.
3 APC, MG7, I, vol. 15452, fol. 403.
4 APC, MG6, A 2/3, C, vol. 21, fol. 172(v)-3; *aussi* Canada. Public Archives, *Nouveau documents sur Champlain et son époque,* rec. et pub. par Robert LeBlant et René Baudry (Ottawa: L'Imprimeur de la Reine, 1967-), p. 30-1.
5 W. F. Ganong, «Crucial Maps in the Early Cartography and Place-nomenclature of the Atlantic Coast of Canada,» *MSRC,* 3e sér., vol. 31 (1937), p. 127-30.
6 Samuel de Champlain, *The Works of Samuel de Champlain,* éd. Henry P. Biggar (Toronto: The Champlain Society, 1922-36), vol. 1, p. 95.
7 APC, MG1, C11A, vol. 122, fol. 327.
8 Reginald G. Trotter, «The Appalachian Barrier in Canadian History,» *Canadian Historical Association, Annual Report* (1939), p. 5-21.
9 APC, MG1, C11A, vol. 7, fol. 95(v)-6.
10 Marcel Trudel, *Initiation à la Nouvelle-France* (Montreal: Holt, Rinehart & Winston, 1968), p. 127-31.

Anglais, Français, Écossais et Indiens

1 Jacques Cartier, op. cit., p. 64-6.
2 Gabriel Sagard-Théodat, *The Long Journey to the Country of the Hurons,* éd. et trad. G. M. Wrong et H. H. Langton (Toronto: The Champlain Society, 1939), p. 41.
3 W. D. et R. S. Wallis, *The Micmac Indians of Eastern Canada* (Minneapolis: Univ. of Minnesota Press, 1955), p. 25ss, 482.
4 APC, MG1, C11A, vol. 46, fol. 352.
5 *JR,* vol. 3, p. 263; vol. 4, p. 27.
6 *JR,* vol. 36, p. 131.
7 Québec (Province) Archives, *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires, et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France* (ci-après *Collection de manuscrits)* (Québec: A. Côté, 1883-85), vol. 1, p. 97-104; *RAPQ,* vol. 41, (1963), p. 17.
8 Charles de la Morandière, *Histoire de la pêche française de la morue dans l'Amérique septentrionale* (Paris: Maisonneuve et Larose, 1962-66), vol. 1, p. 382-3; *Documents Relative to the Colonial History of the State of New York* (ci-après *Documents Relative to New York),* éd. E. B. O'Callaghan (Albany: Weed & Parsons, 1853-87), vol. 3, p. 752; Chrétien Leclercq, *New Relations of Gaspesia, with the Customs and Religion of the Gaspesian Indians,* éd. W. F. Ganong (Toronto: The Champlain Society, 1910), p. 66-72.
9 Nova Scotia. Public Archives, *A Calendar of Two Letter-books and One Commission-book in Possession of the Government of Nova Scotia, 1713-1741,* éd. Archibald M. MacMechan (Halifax: Herald Printing House, 1900), vol. 2, p. 84-5.
10 *Voir,* par exemple, William Shirley [?], *Memoirs of the Principal Transactions of the Last War Between the English and French in North America* (Londres: R. & J. Dodsley, 1757), p. 8-9; Otis Little, *The State of Trade in the Northern Colonies Considered* (Londres: G. Woodfall, 1748), p. 79-81.
11 Chrétien Leclercq, op. cit., p. 103-6.
12 Gustave Lanctôt, «Le dernier effort de la France au Canada,» *MSRC,* 3e sér., vol. 12 (1918), p. 41-54.
13 *RAPQ,* vol. 17 (1936-37), p. 113-5, 120.
14 Canada. Public Archives. Board of Historical Publications, *Documents Relating to the Constitutional History of Canada, 1759-91,* éd. A. Shortt et A. G. Doughty, 2e éd., rev. (Ottawa: L'Imprimeur du Roi, 1918), vol. 1, p. 121.
15 *Voir* P. K. Bock, «The Micmac Indians of Restigouche: History and Contemporary Description,» *Musée national du Canada, Bulletin* nº 213 (Ottawa 1966).

La Gaspésie, son histoire et sa géographie

1 Chrétien Leclercq, op. cit., p. 63.
2 Jacques Cartier, op. cit., p. 288.
3 Pierre Pouchot, *Memoir upon the Late War in North America, between the French and English, 1755-60,* trad. et éd. Franklin B. Hough (Roxbury: W. E. Woodward, 1866), vol. 2, p. 59.
4 Baron de LaHontan, *New Voyages to North America,* éd. R. G. Thwaites (Chicago: A. C. McClurg, 1905), p. 305-6.
5 Au sujet de la géographie de la Gaspésie, *voir* Marcel Tiphane, «Topographie de la région des bancs de pêche gaspésiens,» *Ministère de l'Industrie et du Commerce, Cahiers d'Information,* nº 33 (1965); Raoul Blanchard, *La Presqu'île de Gaspé* (Grenoble: Allier, 1930); A. P. Coleman, «The Gaspé Peninsula,» *MSRC,* vol. 15 (1921), p. xxxvii-lv.
6 *JR,* vol. 47, p. 167-73.
7 Samuel de Champlain, op. cit., vol. 1, p. 166-9.
8 Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France* (ci-après *Histoire)* (Montréal: Fides, 1963), vol. 1, p. 375-6; Chrétien LeClercq., op. cit., p. 315.
9 APC, MG1, C11E, vol. 11, fol. 103.
10 *Documents Relative to New York,* vol. 9, p. 585-6.

L'expansion économique de la Gaspésie

1 APC, MG1, C11A, vol. 46, fol. 352; MG8, A10, Vol. 1, p. 390-1; vol. 2, p. 31-2, 363-5, 433-6; vol. 5, p. 129-31.
2 Paul W. Bamford, *Forests and French Sea Power, 1660-1789* (Toronto: Univ. of Toronto Press, 1956), p. 123-8; APC, MG1, C11A, vol. 46, fol. 43; vol. 48, fol. 60-1; MG1, F3, vol. 2, fol. 389; MG1, C11E, vol. 11, fol. 103.
3 APC, MG7, I, vol. 15452, fol. 403; Pierre Boucher, *Histoire véritable et naturelle . . . de la Nouvelle-France* (Québec: Société historique de Boucher-

ville, 1964), p. 9; APC, MG1, C[11]E, vol. 11, fol. 102-6.
4 Jean Doublet, *Journal du corsaire Jean Doublet de Honfleur, lieutenant de frégate sous Louis XIV*, éd. Charles Bréard (Paris: p.e., 1884), p. 33-5; *RAPQ*, vol. 11 (1930-31), p. 20-2, 29-30, 33-4, 43, 45; Nicholas Denys, *Description and Natural History of the Coasts of North America (Acadia)*, trad. et éd. W. F. Ganong (Toronto: The Champlain Society, 1908), p. 227.
5 APC, MG1, C[11]A, vol. 51, fol. 357, 368; vol. 55, fol. 241; vol. 61, fol. 61; vol. 63, fol. 119; New France. Laws, Statutes, etc., *Edits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi concernant le Canada* (Québec: E.-R. Fréchette, 1854-56), vol. 2, p. 347.
6 Gabriel Sagard-Théodat, op. cit., p. 40.
7 APC, MG1, F3, vol. 2, fol. 389.
8 APC, MG1, série B, vol. 95, fol. 40.
9 Jacques Cartier, op. cit., p. 53-6.
10 *Voir*, par exemple, le contrat de 1599 et celui du 30 décembre 1608, tous deux dans Canada. Public Archives, op. cit., p. 30-1, 178.
11 Marcel Trudel, *Histoire*, vol. 2, p. 193, 206-10, 232.
12 APC, MG1, C[11]A, vol. 7, fol. 271.
13 Ibid., vol. 11, fol. 104.
14 Ibid., vol. 36, fol. 43; vol. 121, fol. 64ss.

Les pêches de la Gaspésie

1 Jacques Cartier, op. cit., p. 290.
2 Ibid., p. 289-90; APC, MG7, A2, vol. 15452.
3 Canada. Public Archives, op. cit., p. 30-1.
4 Ibid., p. 35.
5 APC, MG1, C[11]E, vol. 13, fol. 113.
6 Charles de la Morandière, op. cit., vol. 1, p. 42.
7 Ibid., vol. 1, p. 366.
8 Nicholas Denys, op. cit., p. 317-8.
9 Charles de la Morandière, op. cit., vol. 1, p. 78.
10 Ibid., p. 82-3; Nicholas Denys, op. cit., p. 272.
11 Charles de la Morandière, op. cit., vol. 1, p. 92.
12 Nicholas Denys, op. cit., p. 272, 295-301; Charles de la Morandière, op. cit., vol. 1, p. 90-1; A.-J.-L. Jourdan, *Recueil général des anciennes lois françaises*, Ordonnance de la Marine, 1681 (Paris: Belin-Leprieur, 1829), vol. 19, p. 363-5; APC, MG7, 5, Collection Clairambault, vol. 1016, fol. 295-6; APC, C[11]D, vol. 2, fol. 60.
13 APC, MG4, I, vol. 3674, p. 167-86.
14 Charles de la Morandière, op. cit., vol. 1, p. 59-70; Gabriel Sagard-Théodat, op. cit., p. 19-20; A.-J.-L. Jourdan, loc. cit.
15 Par exemple, Samuel de Champlain, op. cit., vol. 5, p. 322-5; *JR*, vol. 30, p. 181; vol. 36, p. 131; vol. 26, p. 139; vol. 45, p. 159.
16 *JR*, vol. 2, p. 263; vol. 4, p. 27-9; *voir aussi* vol. 49, p. 177.
17 APC, MG7, Fonds Français, vol. 22801, fol. 70; *voir aussi* Charles de la Morandière, op. cit., vol. 1, p. 382-3.
18 APC, MG7, 5, Collection Clairambault, vol. 1016, fol. 295-6; APC, MG1, C[11]D, vol. 2, fol. 60.
19 *RAPQ*, vol. 12 (1931-32), p. 8-9.
20 APC, MG7, 5, Collection Clairambault, vol. 1016, fol. 302-5.
21 APC, MG1, série B, vol. 22, fol. 151(v)-2.
22 APC, MG1, C[11]C, vol. 8, fol. 10; Harold A. Innis, éd., *Select Documents in Canadian Economic History, 1497-1783* (Toronto: Univ. of Toronto Press, 1929), p. 50-1.
23 APC, MG1, C[11]E, vol. 11, fol. 103.
24 *JR*, vol. 30, p. 181; vol. 45, p. 159.
25 Charles de la Morandière, op. cit., vol. 1, p. 366; APC, MG1, C[11]D, vol. 2, fol. 8.
26 *JR*, vol. 9, p. 169.
27 APC, MG1, C[11]A, vol. 7, fol. 95(v)-6.
28 APC, MG1, C[11]A, vol. 45, fol. 219; vol. 49, p. 447.
29 APC, MG1, série B, vol. 61, fol. 540(v); APC, MG1, C[11]A, vol. 61, fol. 72.
30 APC, MG4, I, vol. 3674, p. 167-86; Canada. Public Archives. Board of Historical Publications, *Documents Relating to Canadian Currency, Exchange and Finance during the French Period* (ci-après *Currency*), éd. Adam Shortt (Ottawa: L'Imprimeur du Roi, 1925), vol. 2, p. 905.
31 John S. McLennan, *Louisbourg, from its Foundation to its Fall, 1713-1758* (Londres: Macmillan, 1918), p. 422-3; Canada. Public Archives. Board of Historical Publications, *Currency*, loc. cit.
32 Canada. Public Archives. Board of Historical Publications, *Currency*, loc. cit.
33 APC, MG7, 5, Collection Clairambault, vol. 1016, fol. 302-5.
34 APC, MG1, C[11]A, vol. 7, fol. 95(v)-6.
35 *RAPQ*, vol. 3 (1922-23), p. 7.
36 APC, MG1, série B, vol. 1, fol. 120.
37 *RAPQ*, vol. 8 (1927-28), p. 147.
38 Quebec (Province) Archives, *Inventaire des concessions en fief et seigneurie, fois et hommages et aveux et dénombrements* (Beauceville: L'Éclaireur, 1927-29), vol. 4, p. 193-5.
39 Ibid., p. 127-30.
40 New France. Laws, Statutes, etc., op. cit., vol. 1, p. 8.
41 A.-J.-L. Jourdan, loc. cit.
42 APC, MG1, C[11]D, vol. 2, fol. 43.
43 Joseph-Camille Pouliot, *Glanures historiques et légales autour de l'ordonnance de la Marine de 1681* (Québec: Dussault et Proulx, 1925), p. 24.
44 APC, MG1, C[11]A, vol. 47, fol. 273, 294.
45 New France. Laws, Statutes, etc., op. cit., vol. 3, p. 223-4.
46 Charles de la Morandière, op. cit., vol. 2, p. 601-3; APC, MG1, série B, vol. 74, fol. 17; vol. 76, fol. 35; New France. Laws, Statutes, etc., op. cit., vol. 3, p. 402, 404.
47 Samuel de Champlain, op. cit., vol. 6, p. 26-9.
48 *RAPQ*, vol. 7 (1926-27), p. 78.
49 *Voir* Harold A. Innis, *The Cod Fisheries; the History of an International Economy*, éd. rev. (Toronto: Univ. of Toronto Press, 1954), ch. 6.
50 APC, MG1, C[11]A, vol. 14, fol. 100; vol. 15, fol. 107; *Documents Relative to New York*, vol. 9, p. 740.
51 *Documents Relative to New York*, vol. 6, p. 790.
52 *RAPQ*, vol. 5 (1924-25), p. 226-7; APC, MG4, I, vol. 3674, p. 167-86; APC, MG1, C[11]A, vol. 96, fol. 298.

Matane

1 Samuel de Champlain, op. cit., vol. 5, p. 170-3.
2 Marcel Trudel, *Histoire*, vol. 2, p. 193, 206-7, 209-10, 232; Robert LeBlant et M. Delafosse, «Les Rochelais dans la vallée du Saint-Laurent,» *RHAF*, vol. 10, nº 1 (1956-57), p. 348-53; Canada. Public Archives, op. cit., p. 307-9.
3 APC, MG1, C[11]A, vol. 7, fol. 271.

Mont-Louis

1 Concernant la vie de Riverin, *voir* Pierre-Georges Roy, «Notes sur Denis Riverin,» *BRH*, vol. 34, nº 2 (1928), p. 70-6; nº 3, p. 129-39.
2 APC, MG1, C[11]A, vol. 9, fol. 3; Québec (Province) Archives, *Collection des manuscrits*, vol. 1, p. 371-2.
3 Pierre-Georges Roy, op. cit., p. 70-5; Pierre F.-X. de Charlevoix, *History and General Description of New France*, trad. John G. Shea (New York: J. G. Shea, 1866-72), vol. 4, p. 17-8.
4 Pierre-Georges Roy, op. cit., p. 75; Québec (Province) Archives, op. cit., vol. 1, p. 453; *RAPQ*, vol.8 (1927-28), p. 147, 177; APC, MG1, C[11]A, 12(2), fol. 349-349(v).
5 *Documents Relative to New York*, vol. 9, p. 585-6.
6 Pierre F.-X. de Charlevoix, op. cit., vol. 5, p. 74-5, 112-3; APC, MG1, C[11]E, vol. 11, fol. 102-6; recensements de 1699, 1700, 1706, 1707, 1712 dans APC, MG1, G[1], vol. 20; APC, MG1, série B, vol. 20, fol. 85(v); vol. 22, fol. 224; vol. 23, fol. 95(v)-6; vol. 23, fol. 96(v)-7; vol. 27, fol. 27(v) et 110(v).
7 APC, MG1, C[11]E, vol. 11, fol. 102-6.
8 Recensements de 1699, 1700, 1706, 1707, 1712 dans APC, MG1, G[1], vol. 20; APC, MG8, A10, vol. 2, p. 433-6.
9 APC, MG23, A2, Monckton Memoir, p. 43-5; *RAPQ*, vol. 1 (1920-21), p. 30; APC, MG1, F3, vol. 15, fol. 215; APC, MG11, CO42, vol. 1, 1re partie, p. 2; John S. McLennan, op. cit., p. 420-3.

La baie de Gaspé

1 APC, MG1, C[11]A, vol. 14, fol. 100; vol. 15, fol. 107.
2 *Documents Relative to New York*, vol. 10, p. 6.
3 Ibid., vol. 10, p. 6, 15, 42, 49, 90, 104, 159, 175.
4 Ibid., vol. 10, p. 6.
5 François Gaston, duc de Lévis, *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis*, éd. H. R. Casgrain (Québec: L.-J. Demers et F., 1889-95), vol. 7, p. 468-9.
6 APC, MG1, C[11]A, vol. 99, fols. 313-5.
7 APC, MG4, A1, vol. 3404, pièce 155; APC, MG1, C[11]A, vol. 102, fol. 17, 51; Mémoires de Bougainville, *RAPQ*, vol. 3 (1923-24), p. 21-2.
8 APC, MG1, C[11]A, vol. 102, fol. 51.
9 Ibid.
10 Pierre-Georges Roy, «Le Faux-saunier, Pierre Revol,» *BRH*, vol. 50, nº 7, 8 (1944); APC, MG1, C[11]A, vol. 102, fol. 17; *voir aussi* APC, MG1, C[11]A, vol. 91, fol. 264; vol. 93, fol. 49: APC, MG1, série B, vol. 107, fol. 7; APC, MG1, C[11]A, vol. 91, fol. 264.
11 APC, MG1, C[11]A, vol. 99, fol. 313-5.
12 APC, MG1, C[11]A, vol. 102, fol. 51.

13 APC, MG1, C11A, vol. 99, fol. 313-5; John S. MacLennan, op. cit., p. 420-1.
14 APC, MG6, C2, pièces 1-9, liasse 7.
15 Bona Arsenault, *Histoire et généalogie des Acadiens* (Québec: Le Conseil de la vie française en Amérique, 1965), vol. 1, p. 203.
16 APC, MG1, C11A, vol. 102, fol. 51.
17 John S. MacLennan, op. cit., p. 420-3.
18 Ibid.

Percé

1 Jacques Cartier, op. cit., p. 58.
2 Samuel de Champlain, op. cit., vol. 1, p. 166-9.
3 Nicholas Denys, op. cit., p. 222.
4 APC, MG7, 5, Collection Clairambault, vol. 1016, fol. 314-5; APC, MG1, C11D, vol. 2, fol. 43; Baron de LaHontan, op. cit., p. 305-6; Nicholas Denys, op. cit., p. 221-6; Joseph B. Tyrrell, éd. *Documents Relating to the Early History of Hudson Bay* (Toronto: The Champlain Society, 1931), p. 279-80; Thomas Jefferys, *The Natural and Civil History of the French Dominions in North and South America* (Londres: T. Jefferys, 1760), p. 3.
5 Nicholas Denys, op. cit., p. 347-8.
6 APC, MG1, C11D, vol. 1, fol. 93, 121.
7 *BRH*, vol. 32, nº 12 (1926), p. 760-1; *RAPQ*, vol. 7 (1926-27), p. 13; APC, MG7, 5, Collection Clairambault, vol. 1016, fol. 297-8.
8 *RAPQ*, vol. 7 (1926-27), p. 31; APC, MG1, C11A, vol. 3, fol. 169-169(v).
9 APC, MG7, 5, Collection Clairambault, vol. 1016, p. 321-2.
10 Ibid., fol. 302-5, 318-9; *RAPQ*, vol. 7 (1926-27), p. 106-7.
11 APC, MG1, C11A, vol. 8, fol. 216; APC, MG1, série B, vol. 13, fol. 37(v).
12 *RAPQ*, vol. 8 (1927-28), p. 18, 25.
13 *Voir* le ch. «Anglais, Français, Écossais et Indiens.»
14 *BRH*, vol. 32, nº 9 (1926), p. 568-9; APC, MG1, C11A, vol. 16, fol. 2, 50; *Documents Relative to New York*, vol. 9, p. 930; APC, MG1, C11E, vol. 11, fol. 103; Charles de la Morandière, op. cit., vol 2, p. 701.
15 APC, MG7, 5, Collection Clairambault, vol. 1016, fol. 321-2, 331-2, 333; Bona Arsenault, op. cit., vol. 1, p. 231-2; *BRH*, vol. 38, nº 12 (1932), p. 733.
16 Chrétien Leclercq, op. cit., p. 412; Nicholas Denys, op. cit., p. 444-7; Jean-Baptiste de la Croix Saint-Vallier, «Aux habitants de l'île Percée; lettre circulaire de mgr Saint-Vallier, évêque de Québec en 1686,» *RHG*, vol. 2, nº 4 (1964), p. 215-8.
17 PAC, MG7, 5, Collection Clairambault, vol. 1016, fol. 295-6.
18 Québec (Archdiocese), *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, pub. par H. Têtu et C.-O. Gagnon (Québec: A. Côté, 1887-88), vol. 1, p. 174.
19 Jean-Baptiste de la Croix Saint-Vallier, loc. cit.; Nicholas Denys, op. cit., p. 317.
20 A.-J.-L. Jourdan, op. cit., vol. 19, p. 363-5.
21 APC, MG1, C11D, vol. 2, fol. 43.
22 APC, MG7, 5, Collection Clairambault, vol. 1016, fol. 329-30, 333.
23 New France. Conseil supérieur de Québec, *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France (1663 à 1716)* (Québec: Côté, 1885-91), vol. 1, p. 773-5.
24 *RAPQ*, vol. 33 (1952-53), p. 467.
25 *RAPQ*, vol. 7 (1926-27), p. 47.
26 Québec (Archdiocese), op. cit., vol. 1, p. 174ss.

Pabos et Grande-Rivière

1 Charles de la Morandière, op. cit., vol. 2, p. 602.
2 John S. MacLennan, op. cit., p. 420-1.
3 Québec (Province) Archives, *Inventaire des concessions*, vol. 1, p. 127-30.
4 John S. MacLennan, op. cit., p. 420-3.
5 APC, MG9, B8, vol. 1.
6 Jacques Henripin, *La population canadienne au début du XVIIIe siècle: nuptialité, fécondité, mortalité infantile* (Paris: Presses Universitaires de France, 1954), p. 106.
7 Cyprien Tanguay, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours* (Montréal: E. Sénécal, 1871-90), vol. 1-7.
8 Charles de la Morandière, op. cit., vol. 2, p. 602; Québec (Province) Archives, *Inventaire des concessions*, vol. 4, p. 127-30; Québec (Province) Archives, Ordonnances des Intendants, vol. 36, Commission du 22 mai 1749.
9 John S. MacLennan, op. cit., p. 420-3.
10 New France, *Inventaire des ordonnances des intendants de la Nouvelle-France . . .* (Beauceville: L'Éclaireur, 1919), vol. 2, p. 227.
11 Ibid., p. 292.
12 Par exemple, ibid., p. 299-300; vol. 3, p. 87, 182.
13 APC, MG9, B8, vol. 1, 13 juillet 1753 (registre paroissial, Pabos).
14 *Documents Relative to New York*, vol. 10, p. 104, 116-7.
15 Jean de Maupassant, *Les deux expéditions de Pierre Desclaux au Canada (1759 et 1760)* (Bordeaux: Feret, 1915), p. 31-2.
16 New France, op. cit., vol. 3, p. 87.

Conclusions

1 APC, MG1, C11C, vol. 1, fol. 137(v).
2 Charles de la Morandière, op. cit., vol. 2, p. 677-82; Canada. Public Archives. Board of Historical Publications, *Documents Relating to Currency, Exchange and Finance in Nova Scotia with Prefatory Documents, 1675-1758* (Ottawa: L'Imprimeur du Roi, 1933), p. 230-2.
3 *Voir*, par exemple, APC, MG1, C11E, vol. 11, fol. 103; Nicholas Denys, op. cit., p. 215-28.
4 APC, MG1, F2B, vol. 11.

Documents originaux inédits

Canada. Archives publiques. Division des manuscrits.
MG1, série B (Lettres envoyées, 1663-1789)
MG1, C11A (Correspondance générale, Canada, 1540-1784)
MG1, C11C (Amérique du Nord, 1661-1670)
MG1, C11D (Correspondance générale, Acadie, 1603-1714)
MG1, C11E (Des limites et des postes, 1685-1787)
MG1, F2B (Commerce des colonies, 1714-1790)
MG1, F3 (Collection Moreau Saint-Méry, 1492-1798)
MG1, G1 (Registres de l'État civil, recensements et divers documents, 1721-1784)
MG4 (Archives de la Guerre)
MG6, A2 (Archives de la Charente-Maritime)
MG6, C2 (Archives de Saint-Servan)
MG7 (Bibliothèque Nationale, Fonds français)
MG8, A10 (Registre des aveux, dénombrements et déclarations, 1723-1754, 1781)
MG9, B8 (Archives religieuses, 1679-1920, vol. 1, Acadie et Gaspésie, 1679-1686, 1751-1757, registre paroissial, Pabos)
MG11, CO42 (Canada, Original correspondence, 1700-1909)
MG23, A2 (Chatham Papers, 1741-1805)

Québec (Province) Archives
Ordonnances des intendants, vol. 26 et 36.

Documents originaux

Boucher, Pierre
Histoire véritable et naturelle . . . de la Nouvelle-France. Société Historique de Boucherville, Boucherville (Québec), 1964.

Canada. Archives publiques.
Nouveaux documents sur Champlain et son époque. Rec. et pub. par Robert LeBlant et René Baudry. L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1967- .

Canada. Public Archives. Board of Historical Publications.
Documents Relating to the Constitutional History of Canada, 1759-91. Ed. A. Shortt et A. G. Doughty. 2e éd. rev. L'Imprimeur du Roi, Ottawa, 1918. 2 vol.
Documents Relating to Canadian Currency, Exchange and Finance during the French Period. Ed. A. Shortt. L'Imprimeur du Roi, Ottawa, 1925. 2 vol.
Documents Relating to Currency, Exchange and Finance in Nova Scotia with Prefatory Documents, 1675-1758. L'Imprimeur du Roi, Ottawa, 1933.

Cartier, Jacques
The Voyages of Jacques Cartier. Ed. Henry P. Biggar. L'Imprimeur du Roi, Ottawa, 1924.

Champain, Samuel de
The Works of Samuel de Champlain. Ed. Henry P. Biggar. The Champlain Society, Toronto, 1922-36.

Charlevoix, Pierre-F.-X. de
History and General Description of New France. Trad. John G. Shea. J. G. Shea, New York, 1866-72. 6 vol.

Denys, Nicholas
Description and Natural History of the Coasts of North America (Acadia). Trad. et éd. W. F. Ganong. The Champlain Society, Toronto, 1908.

Documents Relative to the Colonial History of the State of New York
Ed. Edmund B. O'Callaghan. Weed & Parsons, Albany, 1853-87. 15 vol.

Doublet, Jean
Journal du corsaire Jean Doublet de Honfleur, lieutenant de frégate sous Louis XIV. Ed. Charles Bréard, p.e., Paris, 1884.

Du Calvet, Pierre
The Case of Peter du Calvet, esq., of Montreal, in the Province of Quebeck. P.e., Londres, 1784.

Gallant, Patrice
Les registres de la Gaspésie, 1752-1850. Société généalogique canadienne-française, Montréal, 1961.

Graham, Gerald Sanford, éd.
The Walker Expedition to Quebec, 1711. The Champlain Society, Toronto, 1953.

Innis, Harold A., éd.
Select Documents in Canadian Economic History, 1497-1783. University of Toronto Press, Toronto, 1929.
Select Documents in Canadian Economic History, 1783-1885. Ed. H A. Innis et A. R. M. Lower. University of Toronto Press, Toronto, 1933.

Jefferys, Thomas
The Natural and Civil History of the French Dominions in North and South America. Imprimé pour T. Jefferys, Londres, 1760.

Jesuits. Letters from Missions (North America).
The Jesuit Relations and Allied Documents. Ed. Reuben G. Thwaites. Borrows Bros., Cleveland, 1896-1901. 73 vol.

Jourdan, Athanase-Jean-Léger
Recueil général des anciennes lois françaises. Ordonnance de la Marine, 1681, vol. 29, p. 363-5. Belin-Leprieur, Paris, 1821-33.

Knox, John
An Historical Journal of the Campaigns in North America for the Years 1757, 1758, 1759, and 1760. Ed. A. G. Doughty. The Champlain Society, Toronto, 1914-16. 3 vol.

LaHontan, Louis Armand de Lom d'Arce, baron de
New Voyages to North America. Ed. R. G. Thwaites. A. C. McClurg, Chicago, 1905.

LeClercq, Chrétien
First Establishment of the Faith in New France. Trad. J. G. Shea. J. G. Shea, New York, 1881. 2 vol.
New Relation of Gaspesia, with the Customs and Religion of the Gaspesian Indians. Ed. W. F. Ganong. The Champlain Society, Toronto, 1910.

Le Tac, Sixte
Histoire chronologique de la Nouvelle-France, ou Canada. Ed. E. Réveillaud. G. Fischbacher, Paris, 1888.

Lévis, François-Gaston, duc de
Collection des manuscrits du maréchal de Lévis. Ed. H. R. Casgrain. L.-J. Demers et F., Québec, 1889-95. 12 vol.

Little, Otis
The State of Trade in the Northern Colonies Considered. G. Woodfall, Londres, 1748.

New France
Inventaire des ordonnances des intendants de la Nouvelle-France (1705-1760). Comp. P. G. Roy. L'Éclaireur, Beauceville (Québec), 1919. 4 vol.

New France. Conseil supérieur de Québec.
Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France de 1717 à 1760. Comp. P.-G. Roy. L'Éclaireur, Beauceville (Québec), 1932-35. 7 vol.

New France. Laws, Statutes, etc.
Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'état du roi concernant le Canada. E.-R. Fréchette, Québec, 1854-56. 3 vol.

Nova Scotia. Public Archives.
A Calendar of two Letter-books and One Commission-book in the Possession of the Government of Nova Scotia, 1713-1741. Ed. Archibald M. MacMechan. Herald Printing House, Halifax, 1900. 2 vol.

Pouchot, Pierre
Memoir upon the Late War in North America, between the French and English, 1755-60. Trad. et éd. Franklin B. Hough. Imprimé pour W. E. Woodward, Roxbury, Mass., 1866. 2 vol.

Quebec (Archdiocese).
Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec. Pub. par mgr. H. Têtu et l'abbé C.-O. Gagnon. Côté, Québec, 1887-88. 4 vol.

Quebec (Province) Archives.
Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires, et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France. Côté, Québec, 1883-85. 4 vol.
Rapport de l'archiviste de la province de Québec. L'Imprimeur du Roi, Ottawa, 1920-. Vol. 1-
Inventaire des concessions en fief et seigneurie, fois et hommages et aveux et dénombrements. Comp. P.-G. Roy. L'Éclaireur, Beauceville (Québec), 1927-29. 6 vol.

Sagard-Théodat, Gabriel
The Long Journey to the Country of the Hurons. Ed. et trad. G. M. Wrong et H. H. Langton. The Champlain Society, Toronto, 1939.

Saint-Vallier, Jean-Baptiste de la Croix
Estat présent de l'église et de la colonie française dans la Nouvelle-France. Robert Pépie, Paris, 1688. «Aux habitants de l'île Percée; lettre circulaire de mgr Saint-Vallier, évêque de Québec en 1686.» *Revue d'Histoire de la Gaspésie*, vol. 2, nº 4 (oct.-déc. 1964), p. 215-8.

Shirley, William [?]
Memoirs of the Principal Transactions of the Last War between the English and French in North America. Imprimé pour R. & J. Dodsley, Londres, 1757.

Tyrrell, Joseph Burr, éd.
Documents Relating to the Early History of Hudson Bay. The Champlain Society, Toronto, 1931.

Sources secondaires

Arsenault, Bona
Histoire et généalogie des Acadiens. Le Conseil de la vie française en Amérique, Québec, 1965. 2 vol.

Bailey, Alfred G.
The Conflict of European and Eastern Algonkian Cultures, 1604-1700. University of Toronto Press, Toronto, 1968.

Bamford, Paul Walden
Forests and French Sea Power, 1660-1789. University of Toronto Press, Toronto, 1956.

Bernard, Antoine
La Gaspésie au soleil. Les Clercs de Saint-Viateur, Montréal, 1925.

Banchard, Raoul
La Presqu'île de Gaspé. Allier, Grenoble, 1930.

Bock, P. K.
«The Micmac Indians of Restigouche: History and Contemporary Description.» *Musée national du Canada, Bulletin* n° 213. Ottawa, 1966.

Bosher, J. F.
«Government and Private Interest in New France.» *Canadian Public Administration* (juin 1967), vol. 10, n° 2, p. 244-57.

Brebner, John Bartlett
New England's Outpost, Acadia before the Conquest of Canada. Columbia University Press, New York, 1927.

Bulletin des Recherches Historiques.
Vol. 32, n° 9; 32, n° 12; 38, n° 12, 1926-32.

Clark, Andrew Hill
Three Centuries and the Island; a Historical Geography of Settlement and Agriculture in Prince Edward Island, Canada. University of Toronto Press, Toronto, 1959.
Acadia: The Geography of Early Nova Scotia to 1760. University of Wisconsin Press, Madison, 1968.

Coleman, A. P.
«The Gaspé Peninsula.» *Société Royale du Canada, Mémoires,* 3e sér., vol. 15 (1921), p. xxxvii-lv.

Deschênes, E.-B.
«L'Apport de Cartier et de Jean Alphonse dans l'onomastique de la Gaspésia.» *Bulletin des Recherches Historiques* (juillet 1934), vol. 40, n° 7, p. 410-30.
«Essai de toponymie gaspésienne.» *Bulletin des Recherches Historiques* (mars-avril 1936), vol. 42, n° 3 & 4, p. 148-73, 200-15.

Dictionary of Canadian Biography
Ed. George W. Brown. University of Toronto Press, Toronto, 1965. Vol. 1: 1000 to 1700.

Fauteux, Joseph-Noël
Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français. L.-A. Proulx, Québec, 1927. 2 vol.

Canong, W. F.
«The Cartography of the Gulf of St. Lawrence, from Cartier to Champlain.» *Société Royale du Canada, Mémoires* (1889), vol. 7, sect. 2, p. 17-58.
«The Origins of the East-Canadian Place-names Gaspé, Blomidon, and Bras d'Or.» *Société Royale du Canada, Mémoires* (1928), 3e sér., vol. 22, p. 249-70.
«Crucial Maps in the Early Cartography and Place-nomenclature of the Atlantic Coast of Canada, IX.» *Société Royale du Canada, Mémoires* (1937), 3e sér., vol. 31, p. 101-30.

Hamelin, Jean
Économie et société en Nouvelle-France. Les Presses Universitaires Laval, Québec, 1960.
Harvey, D. C.
The French Regime in Prince Edward Island. Yale University Press, New Haven, 1926.

Henripin, Jacques
La population canadienne au début du XVIIIe siècle: nuptialité, fécondité, mortalité infantile. Presses Universitaires de France, Paris, 1954.

Hoffman, Bernard G.
Cabot to Cartier; Sources for a Historical Ethnography of Northeastern North America, 1497-1550. University of Toronto Press, Toronto, 1961.

Hugolin, Père
«L'établissement des Récollets à l'isle Percée – 1673-1690.» *Bulletin des Recherches Historiques* (nov.-déc. 1911, jan.-fév. 1912), vol. 17, n° 11 & 12, p. 339-52, 369-80; vol. 18, n° 1 & 2, p. 7-15, 42-8.

Innis, Harold A.
The Cod Fisheries; the History of an International Economy. Ed. rev. University of Toronto Press, Toronto, 1954.

La Morandière, Charles de
Histoire de la pêche française de la morue dans l'Amérique septentrionale. Maisonneuve et Larose, Paris, 1962-66. 3 vol.

Lanctôt, Gustave
«Le dernier effort de la France au Canada.» *Société Royale du Canada, Mémoires* (1918), 3e sér., vol. 12, p. 41-54.
A History of Canada. Clarke, Irwin, Toronto, 1964-65. 3 vol.

La Terreur, Marc
«Histoire du Canada et histoire de la Gaspésie.» *Revue d'Histoire de la Gaspésie* (jan. 1964), vol. 2, n° 1, p. 44-58.

LeBlant, Robert et M. Delafosse
«Les Rochelais dans la vallée du Saint-Laurent (1599-1618).» *Revue d'Histoire de l'Amérique Française,* vol. 10, n° 4 (1956-57), p. 333-63.

LeMoignan, M.
«Une mine de plomb à Petit-Gaspé.» *Revue d'Histoire de la Gaspésie,* vol. 3 (juillet 1965), p. 135-40.

Lounsbury, Ralph Greenlee
The British Fishery at Newfoundland, 1634-1763. Yale University Press, New Haven, 1934.

Lunn, Alice Jean Elizabeth
«Agriculture and War in New France, 1740-1760.» *Canadian Historical Review,* vol. 16, n° 2 (juin 1935), p. 123-36.
Economic Development in New France, 1713-1760. Thèse inédite (Ph. D. – McGill University, 1942).

McLennan, John Stewart
Louisbourg, from its Foundation to its Fall, 1713-1758. Macmillan, Londres, 1918.

Maupassant, Jean de
Les deux expéditions de Pierre Desclaux au Canada (1759 et 1760). Férét, Bordeaux, 1915.

Minnesota. University. Library. James Ford Bell Collection.
Merchants and Scholars; Essays in the History of Exploration and Trade. Ed. John Parker. University of Minnesota Press, Minneapolis, 1965.

Pacifique de Valigny
Chronique des plus anciennes églises de l'Acadie: Bathurst, Pabos et Ristigouche, Rivière Saint-Jean, Memramcook. L'Écho de Saint-François, Montréal, 1944.

Pouliot, Joseph-Camille
Glanures historiques et légales autour de l'ordonnance de la Marine de 1681. Dussault & Proulx, Québec, 1925.

Richmond, F. J.
«The Landing Place of Jacques Cartier at Gaspé in 1534.» *Canadian Historical Association, Annual Report, Historical Paper* N° 4 (1922), p. 38-46.

Roy, Carmen
«La littérature orale en Gaspésie.» *Musée national du Canada Bulletin* n° 134. Ottawa, 1955.

Roy, Charles-Eugène
Percé, its Nature, its History. P.e., Percé, 1947.

Roy, Charles-Eugène et L. Brault
Historical Gaspé. Moulin des Lettres, Québec, 1934.

Roy, Pierre-Georges
«Notes sur Denis Riverin.» *Bulletin des Recherches Historiques,* vol. 34 (1928), n° 2, p. 65-76; n° 3, p. 129-39.
«Le Faux-saunier, Pierre Revol.» *Bulletin des Recherches Historiques,* vol. 50, n° 7 & 8 (juillet-août 1944), p. 193-201, 225-35.

Saint-Denis, Soeur
Gaspésiana. Fides, Montréal, 1965.

Stanley, George Francis Gilman
New France: the Last Phase, 1744-1760. McClelland & Stewart, Toronto, 1968.

Tanguay, Cyprien
Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours. E. Sénécal, Montréal, 1871-90. 7 vol.

Tiphane, Marcel
«Topographie de la région des bancs de pêche gaspésiens.» *Ministère de l'Industrie et du Commerce, Cahiers d'Information,* N° 33. Québec, 1965.

Trotter, Reginald G.
«The Appalachian Barrier in Canadian History.» *Canadian Historical Association, Annual Report* (1929), p. 5-21.

Trudel, Marcel
Atlas historique du Canada français, des origines à 1867. Ed. rev. Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1961.
Histoire de la Nouvelle-France. Fides, Montréal, 1963. 2 vol.
Initiation à la Nouvelle-France. Holt, Rinehart & Winston, Montréal, 1968.

Wallis, W. D. et R. S. Wallis
The Micmac Indians of Eastern Canada. University of Minnesota Press, Minneapolis, 1955.

Winsor, Justin
Narrative and Critical History of America. Houghton, Mifflin, New York, 1884. Vol. 4.

Service des Lieux historiques nationaux,
Ottawa

Le tumulus Armstrong sur la rivière à la Pluie, en Ontario

par Walter A. Kenyon
Traduit par le Service de traduction

Résumé

En 1966, à la demande de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, des fouilles ont été effectuées dans le tumulus Armstrong, l'un des monticules qui dominent les rapides du Long-Sault sur la rivière à la Pluie, en Ontario. Ces fouilles devaient fournir à la Commission des données sur la nature de ces tumulus, leur âge relatif et la culture dont ils relèvent, et lui permettre aussi de mieux juger s'il y avait lieu de faire de leurs emplacements des lieux historiques.

Les travaux ont été exécutés sous la direction de M. Walter Kenyon, du *Royal Ontario Museum*. Les fouilles qu'il a menées, dans un tumulus de 80 pieds de diamètre et d'une hauteur de 8 pieds, ont permis de découvrir plusieurs sépultures, des artefacts en pierre et en cuivre, et un grand nombre de fragments de poteries. L'auteur relie ce tumulus à la culture Laurel supérieure et en fait remonter la construction à environ 1,000 ans.

Remerciements

Si nous avons pu procéder à des fouilles dans le tumulus Armstrong, c'est grâce à l'amabilité de MM. John Barsy, de Reno (Nevada), et George Armstrong, de Fort Frances (Ontario), qui nous ont donné l'autorisation de camper sur leurs terres et d'y faire des recherches. M. Alex Barsy, de Rainy River (Ontario), nous a apporté une collaboration précieuse en s'occupant d'un grand nombre des préparatifs qu'il a fallu faire sur place. M. et Mme R. J. MacDonald, de Stratton (Ontario), nous ont apporté à plusieurs reprises une aide matérielle, et leur hospitalité jamais démentie a contribué pour beaucoup à nous rendre le travail agréable. Les cartes, les plans et les dessins sont tous l'oeuvre de M. Claus Breede, du Bureau de l'archéologue en chef du *Royal Ontario Museum* de l'Université de Toronto. Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à toutes ces personnes, ainsi qu'à l'équipe qui a participé aux travaux, l'une des meilleures avec lesquelles il m'ait été donné de collaborer.

Introduction

Le tumulus Armstrong (N° de code L.S.M.-7 du *Royal Ontario Museum)* est l'un d'un groupe d'au moins onze tertres ou monticules funéraires éparpillés le long de la rive nord de la rivière à la Pluie (fig. 1) aux rapides du Long-Sault (fig. 2), à quelque 32 milles à l'ouest de Fort Frances, en Ontario. Ces monticules figurent sur le «Plan SM-74, lotissement des réserves indiennes nos 12 et 13 du Long-Sault, de canton Chapple, district de Rainy River, en Ontario.» Le tumulus Armstrong est situé plus précisément à la limite frontalière entre le chemin du canton de Chapple et du lot 30, à 275 pieds au nord de la rivière à la Pluie (fig. 3). Ses coordonnées géographiques sont N. 48° 30′ 48.4″ et O. 94° 4′ 22.5″.

Le tumulus Armstrong, dont il est question dans le présent rapport, fait partie d'un grand complexe qui comprend un certain nombre de camps et de villages distincts disséminés le long de la rive ontarienne de la rivière à la Pluie, sur une distance d'un mille et demi. On ignore actuellement si les dépôts de vestiges culturels sont continus ou discontinus, car très peu de sondages ont été faits jusqu'à maintenant. On sait, cependant, que ces dépôts s'étendent très loin horizontalement, voire même jusqu'à une distance de 300 pieds de la rivière à certains endroits, et que la partie est du site est stratifiée, des vestiges de la tradition Blackduck étant superposés à ceux de la tradition Laurel. D'après quelques sondages effectués, la strate la plus profonde n'était qu'à 14 pouces de la surface.

Les tumulus, qui constituent l'aspect le plus frappant de l'emplacement, sont de deux types. On peut probablement attribuer à l'occupation Blackduck un certain nombre de petits monticules de forme basse. Ils n'ont pas encore été arpentés de façon précise, mais il semble peu probable que certains aient plus de 30 pieds de diamètre ou de 30 pouces de hauteur. Il s'y trouve aussi un certain nombre de monticules plus grands, et relativement plus élevés, qui ont été construits par des peuplades plus anciennes de la tradition Laurel. La

1 Emplacement des rapides du Long-Sault sur la rivière à la Pluie.

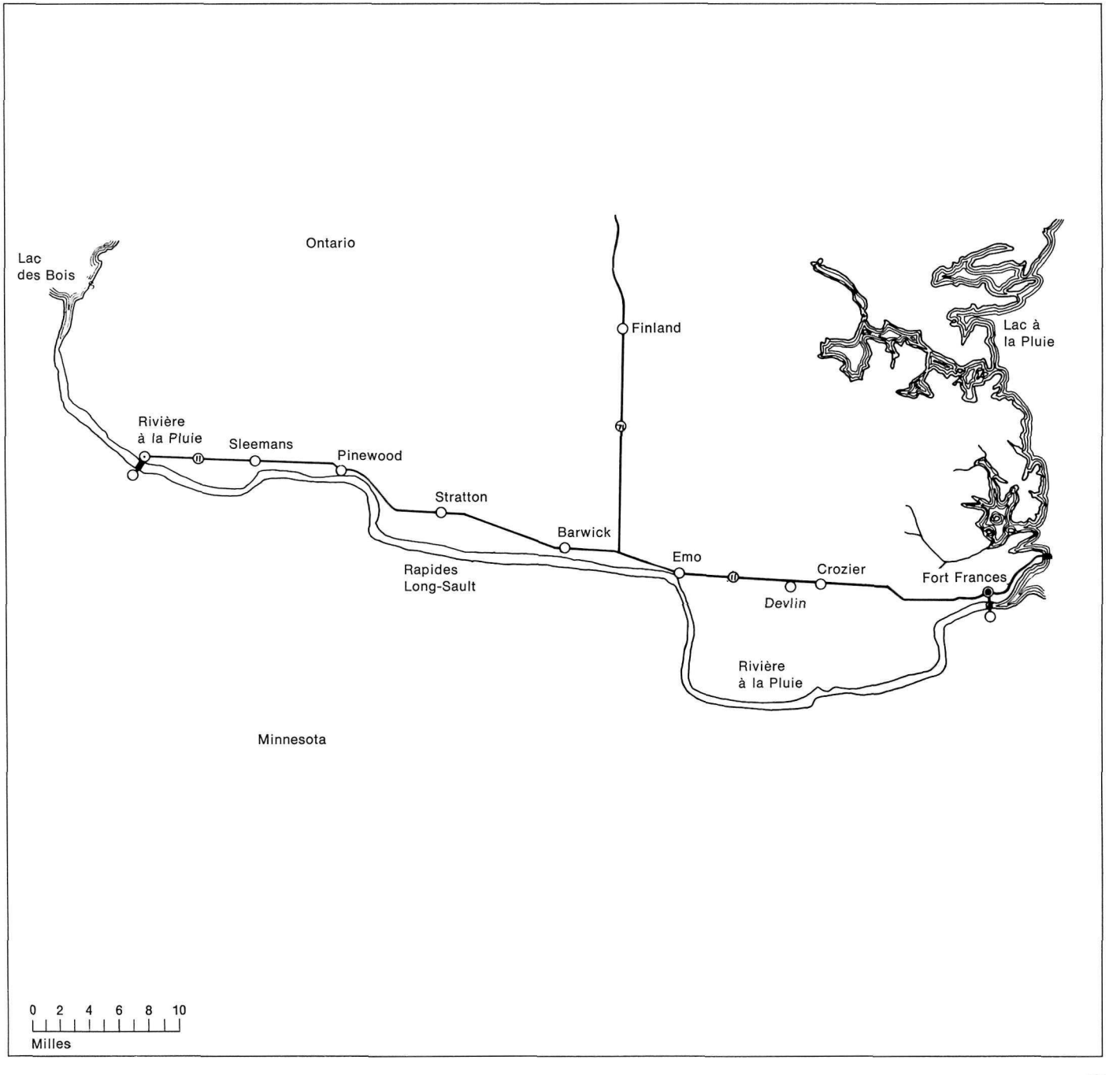

2 Emplacement du tumulus Armstrong aux rapides du Long-Sault.

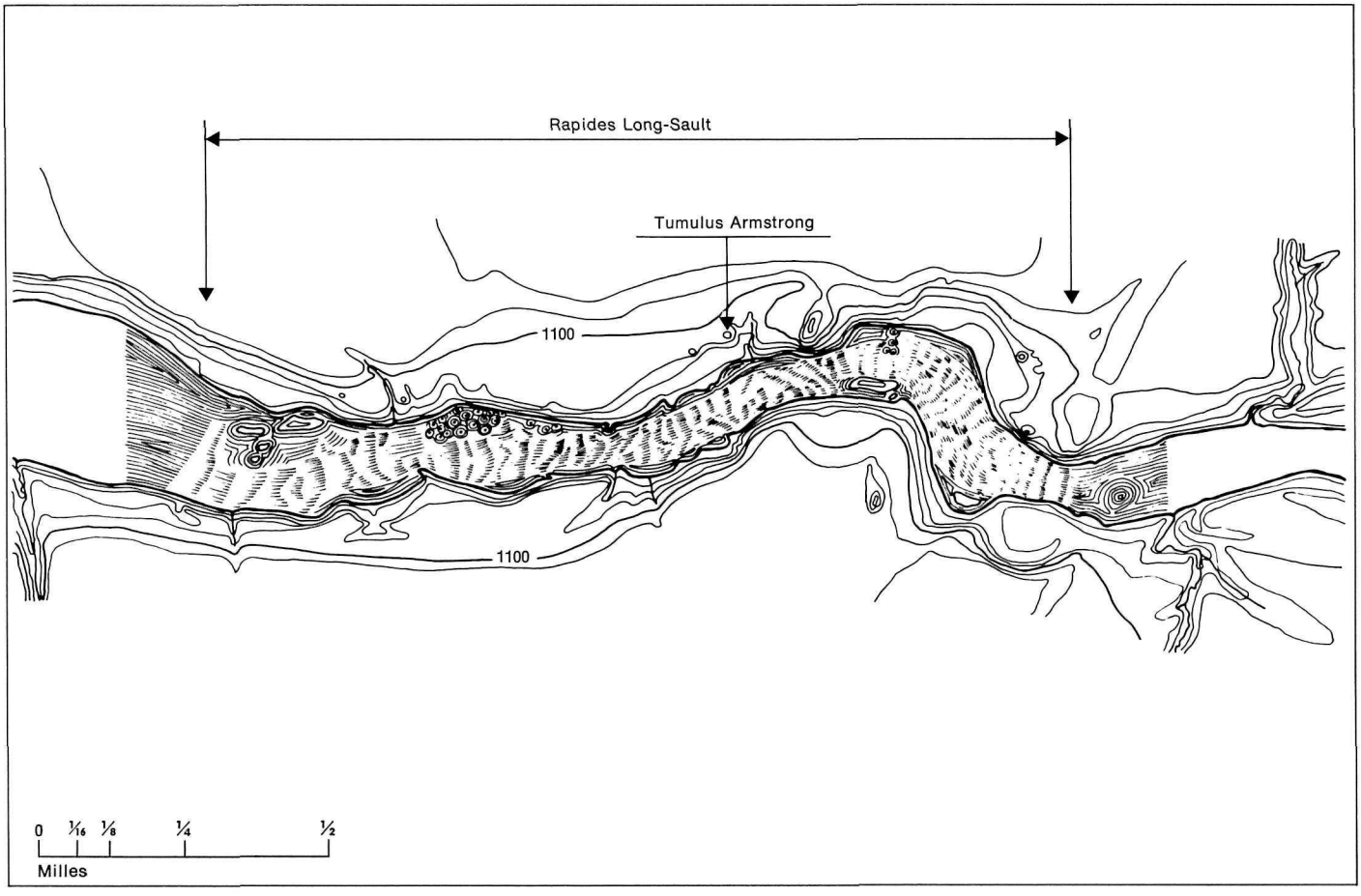

plupart ont plus de 50 pieds de diamètre et plus de 6 pieds de hauteur, le plus grand d'entre eux ayant 113 pieds de diamètre et 24 pieds de hauteur.

On peut, avec une certitude raisonnable, attribuer à la période archaïque des Plaines, les vestiges les plus anciens découverts dans ce site. Ils remonteraient à quelque 6,000 ans avant notre ère (Kenyon et Churcher 1965). On a ramassé ici et là, le long de la rivière, un certain nombre de harpons en os ou en bois de cervidé, de haches cannelées et de grands ustensiles en cuivre, qu'il n'a pas encore été possible de relier à une occupation plutôt qu'à une autre. Les objets considérés comme d'une époque assez rapprochée, et qui présentent quelque intérêt archéologique, sont des sépultures qui remontent à la période du commerce des fourrures. Aucun indice ne nous permet de croire que le site a été occupé continuellement, mais nous savons effectivement qu'il l'a été de façon intermittente depuis 8,000 ans et nous sommes raisonnablement certains qu'il a servi de centre religieux et rituel au cours des deux derniers millénaires.

En outre, le site est important du simple fait que les tumulus soient visibles, car la plupart des sites archéologiques préhistoriques du Canada ne comportent ni tumulus ni autres terrassements. De tels sites, très importants sur le plan de la préhistoire, ne peuvent pas normalement être représentés visuellement dans le cadre des programmes d'enseignement. Par contre, aux rapides du Long-Sault, les monticules se révèlent au premier coup d'oeil comme des ouvrages exécutés de main d'homme; ils impressionnent par leur seul aspect massif.

L'importance du site du Long-Sault comme document sans pareil de l'histoire du Canada, ne saurait être mise en doute tant à cause de la durée de son occupation qu'en raison de la diversité des traditions

3 Emplacement de la rivière à la Pluie.

4 Dernier niveau d'occupation à la base du tumulus.

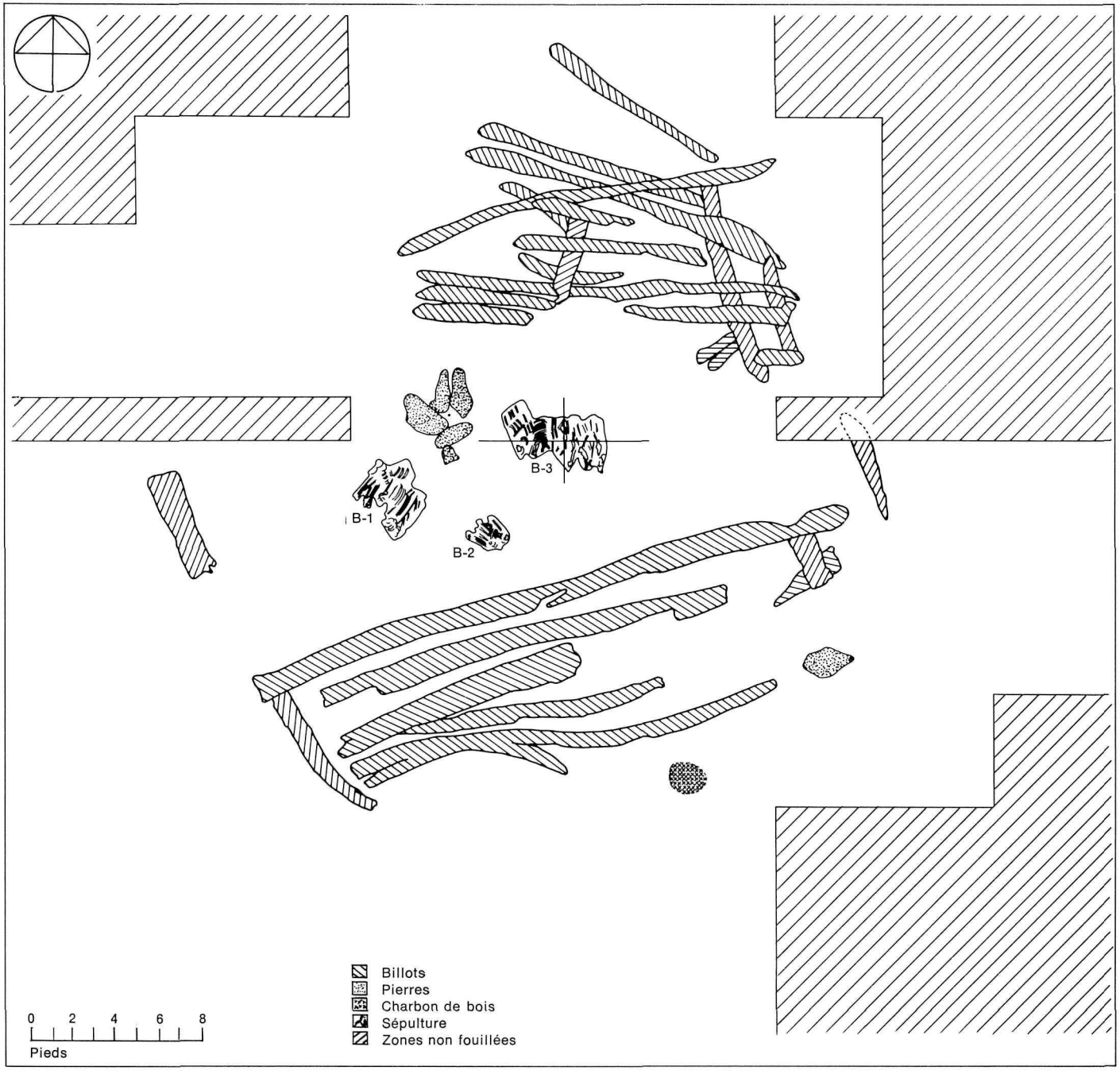

5 Coupes verticales à travers le tumulus.

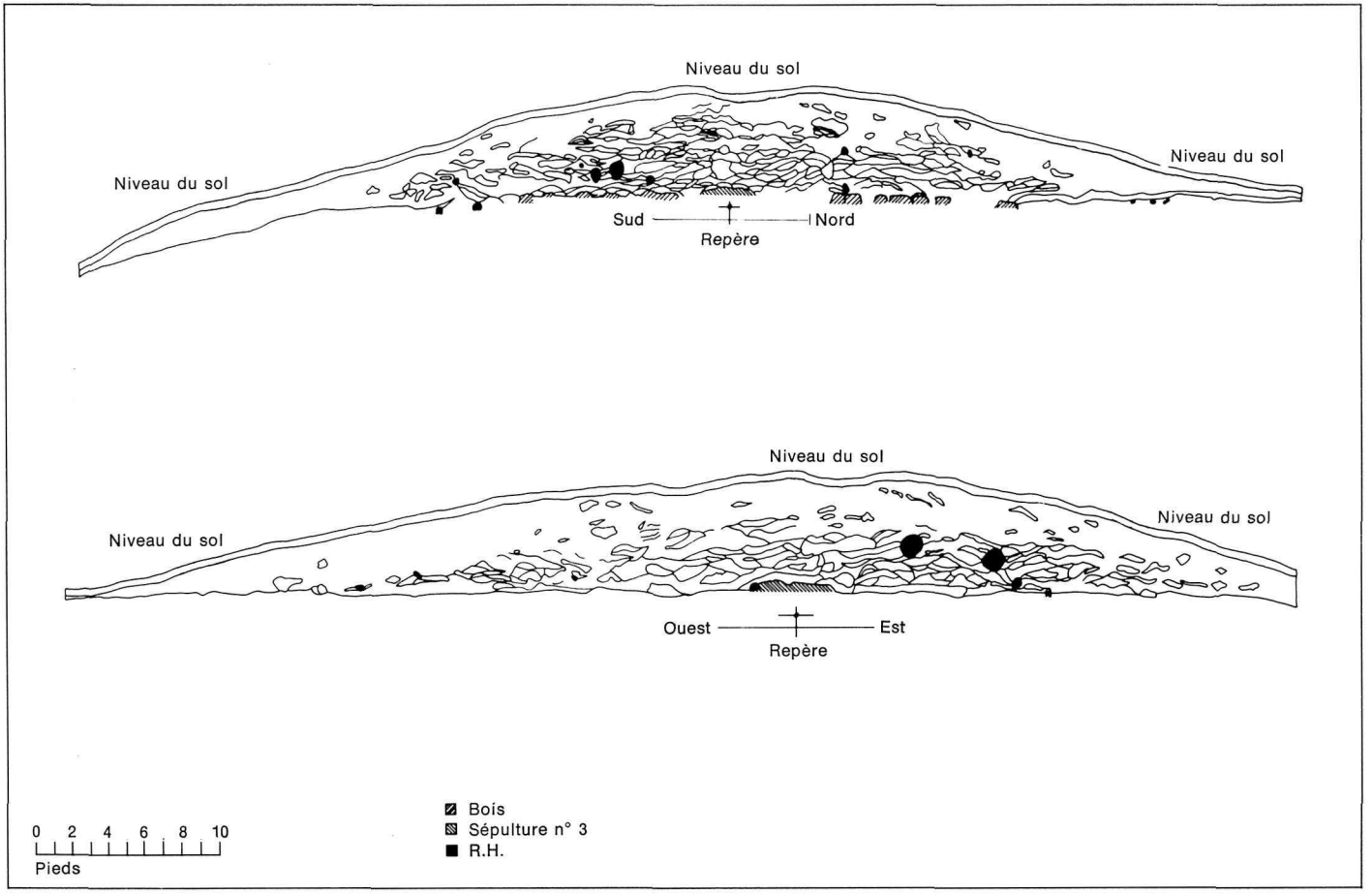

qui y sont représentées. Cependant, tout comme une mine d'or, il demeure sans valeur tant qu'on ne l'exploite pas.

Le tumulus Armstrong est situé au bord d'une terrasse relativement plate qui domine de 26 pieds la rivière à la Pluie. (Les altitudes sont calculées sur la base du niveau de l'eau au sud du monticule, le 8 juin 1966.) À environ 215 pieds du bord de la rivière, la terrasse s'abaisse brusquement vers un ancien terrain d'alluvions, relativement plat aussi, qui domine la rivière d'une hauteur de 10 pieds environ. Sur une carte topographique, le tumulus est situé immédiatement au-dessous de la ligne de contour de 1,100 pieds.

Il se dresse au bord d'une clairière, mais des broussailles et des jeunes arbres en ont envahi la partie est. Il y avait là un bosquet de noisetiers et de pruniers sauvages, ainsi que quelques peupliers dont certains avaient jusqu'à dix pouces de diamètre et, ça et là, de jeunes chênes à gros fruits.

Après le déboisement du tumulus, on a enfoncé un pieu dans ce qui semblait être le centre de l'ouvrage. En utilisant ce pieu comme point de repère, on a tracé sur le tumulus un quadrillage de dix pieds et dressé une carte de contours à intervalles d'un pied. Le quadrillage initial a été disposé de manière qu'il y ait le moins possible de souches et de racines sur les cloisons

de terre dont nous étions censés tracer des coupes stratigraphiques. (Toutes les directions indiquées dans le texte se rapportent au quadrillage; le nord du quadrillage porte à 18° 30′ à l'ouest du nord astronomique et à 25° à l'ouest du nord magnétique.)

Le tumulus était de forme presque circulaire, son diamètre nord-sud étant de 63 pieds et son diamètre est-ouest, de 67 pieds. Il mesurait 6 pieds de hauteur et contenait environ 756 verges cubes de terre.

L'expérience acquise dans le district de Rainy River nous avait appris que la terre de remblai du tumulus serait en grande partie stérile; nous nous attendions donc à ce qu'elle contienne certains détritus, mais en quantités relativement restreintes. Nous avons donc décidé de faire les fouilles à la pelle, technique qui a donné des résultats satisfaisants et qu'on a appliquée à toutes les fouilles, sauf pour les examens détaillés de la base du monticule et de l'unique sépulture d'intrusion rencontrée au cours des fouilles.

Nous avions l'intention de laisser intacte une paroi de terre de deux pieds, le long des axes nord-sud et est-ouest, de façon à diviser le tumulus en quatre secteurs ou quadrants pour les fouilles; mais par suite d'une erreur technique, la paroi est-ouest s'est trouvée à un pied au nord de l'endroit projeté.

Pour définir, dès le début des travaux, le problème archéologique, nous avons découpé des rangées de carrés de 10 pieds à partir de l'extrémité ouest du tumulus, immédiatement au sud de la paroi est-ouest, et nous avons fouillé ces carrés en profondeur, jusqu'au sol vierge. En approchant du centre de l'ouvrage, nous avons trouvé des fibres de bois à la surface supérieure de l'ancienne ligne de terre, à la base du tumulus. Nous avons laissé environ un pied de terre pour recouvrir le bois, puis nous avons fouillé les couches supérieures de la tranchée jusqu'à la paroi nord-sud et, pour finir, nous avons enlevé la couche protectrice de terre et dégagé le bois à la truelle et à la brosse. Procédant de même dans les trois autres secteurs, nous avons mis au jour un rectangle grossier de billes de bois dans lequel nous avons trouvé trois sépultures distinctes (fig. 4). (En réalité, l'opération ne s'est pas déroulée de façon si ordonnée, car nous passions constamment d'un secteur à un autre, l'eau de pluie ayant tendance à s'accumuler dans nos tranchées les plus basses.)

En plus des billes, qui furent mesurées et relevées avec une assez grande précision, le rectangle délimité par les pièces de bois était recouvert d'une mince couche de fibres de bois. Il s'agissait sans doute des restes de broussailles qu'on avait éparpillés à l'intérieur du rectangle après y avoir disposé les billes, mais avant d'y déposer les trois sépultures. De toute évidence, les constructeurs du tumulus ont commencé par tracer un rectangle près du bord de la terrasse qui surplombe la rivière, puis ils ont mis ça et là des broussailles ou des brindilles. Ensuite, ils ont placé trois sépultures distinctes par-dessus cette mince couche de broussailles, et finalement, ils ont construit le tumulus. Nous avons pu reconstituer ces étapes successives en constatant que la couche de broussailles, c'est-à-dire les courtes fibres de bois disposées au hasard, se trouvait non au-dessus des billes,[1] mais sous les sépultures.

Une coupe verticale pratiquée à travers le tumulus (*voir* fig. 5) indique que l'ensemble de l'ouvrage a été construit à l'aide de pleins paniers de terre. L'effet marbré provient de ce que certaines charges étaient en grande partie de l'humus gras et noir, d'autres, de l'argile brun clair caractéristique du sous-sol de la terrasse, et d'autres encore, un mélange des deux. Nous avons pu déterminer qu'il s'agissait de «paniers,» car nous avons trouvé, près de la base du tumulus, à quelque quatre pieds à l'ouest du centre, l'empreinte claire d'écorce de bouleau qui séparait un dépôt d'argile en forme de lentille d'un dépôt d'humus de forme identique. Il semble presque certain que le porteur, jugeant son panier hors d'usage, a tout simplement versé son contenu sur le tas de terre. L'absence de motif lentiforme au sommet du tumulus est probablement due au lessivage.

Deux des quatre sépultures trouvées dans le tumulus sont des sépultures secondaires multiples. Aucune ne renfermait de mobilier funéraire. En plus des trois sépultures indiquées ci-dessous (fig. 4), on a trouvé dans le secteur nord-ouest, très près de la surface, une sépulture d'intrusion fragmentée au point qu'on ne peut rien en dire d'intéressant, si ce n'est qu'il s'agit probablement d'une sépulture en position repliée.

Sépulture n° 1

Dans la sépulture n° 1, sépulture secondaire multiple, nous avons trouvé les squelettes désarticulés de six personnes, dont quatre adultes et deux enfants. Comme tous les ossements trouvés dans ce tumulus, ceux de la sépulture n° 1 avaient été très abimés par l'érosion et la décomposition après la mort; presque toutes les surfaces d'articulations manquaient aux os longs et les diaphyses elles-mêmes étaient molles et souples. On s'explique difficilement l'état de ces ossements car le sol, où ils se trouvaient, et dont le pH est de 7, n'est ni acide ni alcalin, mais chimiquement neutre.

On a cherché, mais sans succès, sur tous les ossements de cette sépulture, des traces de rongement, fréquentes lorsque le cadavre a été exposé sur un échafaud. On a toutefois trouvé des coupures sur la surface costale d'une omoplate gauche et à l'extrémité distale d'un humérus droit, ce qui donne à penser que les cadavres ont été démembrés.

Deux des adultes avaient au moins 45 ans et étaient probablement du sexe masculin. On n'a pu déterminer ni l'âge ni le sexe des deux autres. Les enfants avaient environ 6 et 13 ans. Tous les ossements étaient mélangés et il semblerait qu'ils aient été généreusement couverts de poudre d'hématite avant l'inhumation, car l'hématite est présente sur toutes les surfaces, et pas seulement sur les surfaces supérieures. Les quatre adultes étaient sérieusement affligés d'arthrite.

Sépulture n° 2

La deuxième sépulture était celle d'un

6 Pointes d'armes de jet.

enfant d'environ cinq ans. Ce squelette, la seule sépulture primaire trouvée dans le tumulus, était en position très repliée, couché sur le côté gauche et la tête vers le nord-est.

Sépulture n° 3
Comme pour la sépulture n° 1, il s'agit d'une sépulture secondaire multiple. Cependant, elle diffère de la première en ceci qu'elle contenait quatre sacs d'ossements, disposés côte à côte, les os longs orientés en direction nord-sud. Ces sacs renfermaient les ossements de trois adultes, probablement dans la trentaine ou la quarantaine, et d'un adolescent de 14 à 16 ans. En plus des quatre ensembles distincts, la sépulture contenait aussi les os épars de deux enfants de trois et six ans, environ.

Cette sépulture se caractérisait par la présence sur certains ossements d'un pigment d'un violet vif. Des analyses ont démontré qu'il s'agissait d'un mélange de particules d'hématite de deux dimensions. Les particules fines étaient de l'ocre rouge et les plus grossières, d'un noir cristallin, étaient de l'hématite.

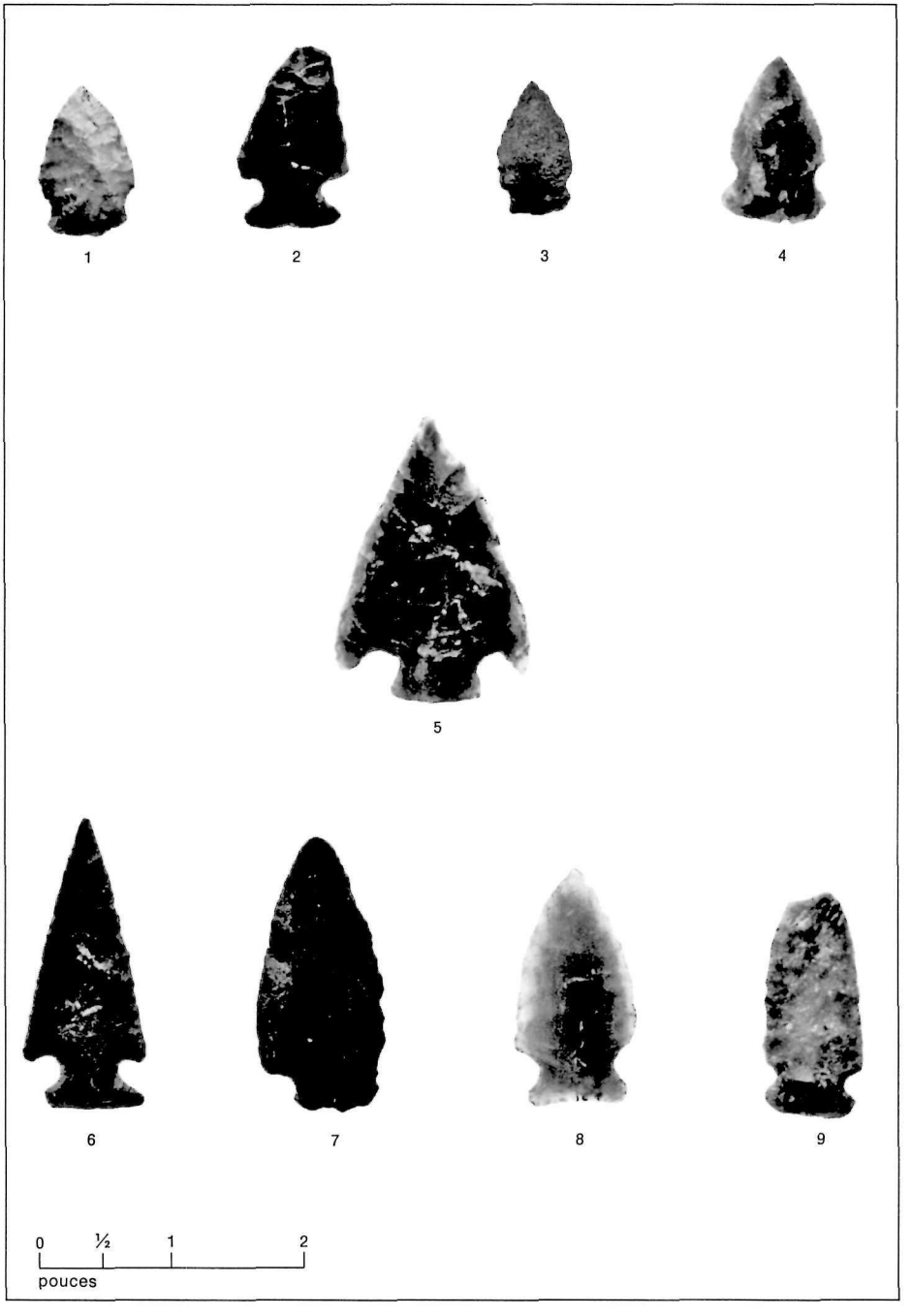

Les spécimens dont il s'agit ici ont été découverts éparpillés dans le remblai du tumulus, c'est-à-dire qu'ils s'y trouvaient par accident. Ils font partie des débris qui reposent habituellement sur l'emplacement d'un village indien et ils étaient dans le tumulus sans doute parce que ses constructeurs avaient pris la terre de remblai dans un village contemporain ou plus ancien. J'insiste sur ce point, car ces artefacts ne nous révèlent pas nécessairement quoi que ce soit sur les constructeurs du tumulus. En théorie, ils pourraient avoir été fabriqués et utilisés par eux, mais ils pourraient tout aussi bien avoir été réalisés par des peuplades très différentes, et à des époques bien antérieures. Ces artefacts peuvent être attribués, en tant que tels, à la tradition Laurel; à mon avis, les sépultures relèvent aussi de la tradition Laurel, mais en l'absence de mobilier funéraire, la preuve est difficile à établir.

Pointes d'armes de jet
Les neuf pointes d'armes de jet trouvées à l'emplacement (fig. 6) représentent une grande variété de formes et de matériaux:[2] calcédoine, quartzite, ardoise, basalte et silex y sont représentés et il ressort de l'examen des particules trouvées sur le site que la calcédoine, le silex et la taconite étaient des matériaux très populaires. La calcédoine vient, c'est à peu près certain, des Dakotas, tandis que les autres matériaux sont d'origine locale.

Tableau 1: Pointes d'armes de jet

N°	Matériau	Indice
1	Silex	58.0
2	Silex	56.4
3	Basalte	57.7
4	Calcédoine	60.6
5	Calcédoine	67.3
6	Silex	41.1
7	Ardoise	—
8	Calcédoine	52.6
9	Quartzite	42.5 (?)

À l'exception du n° 5, la forme des pointes semble correspondre à la typologie

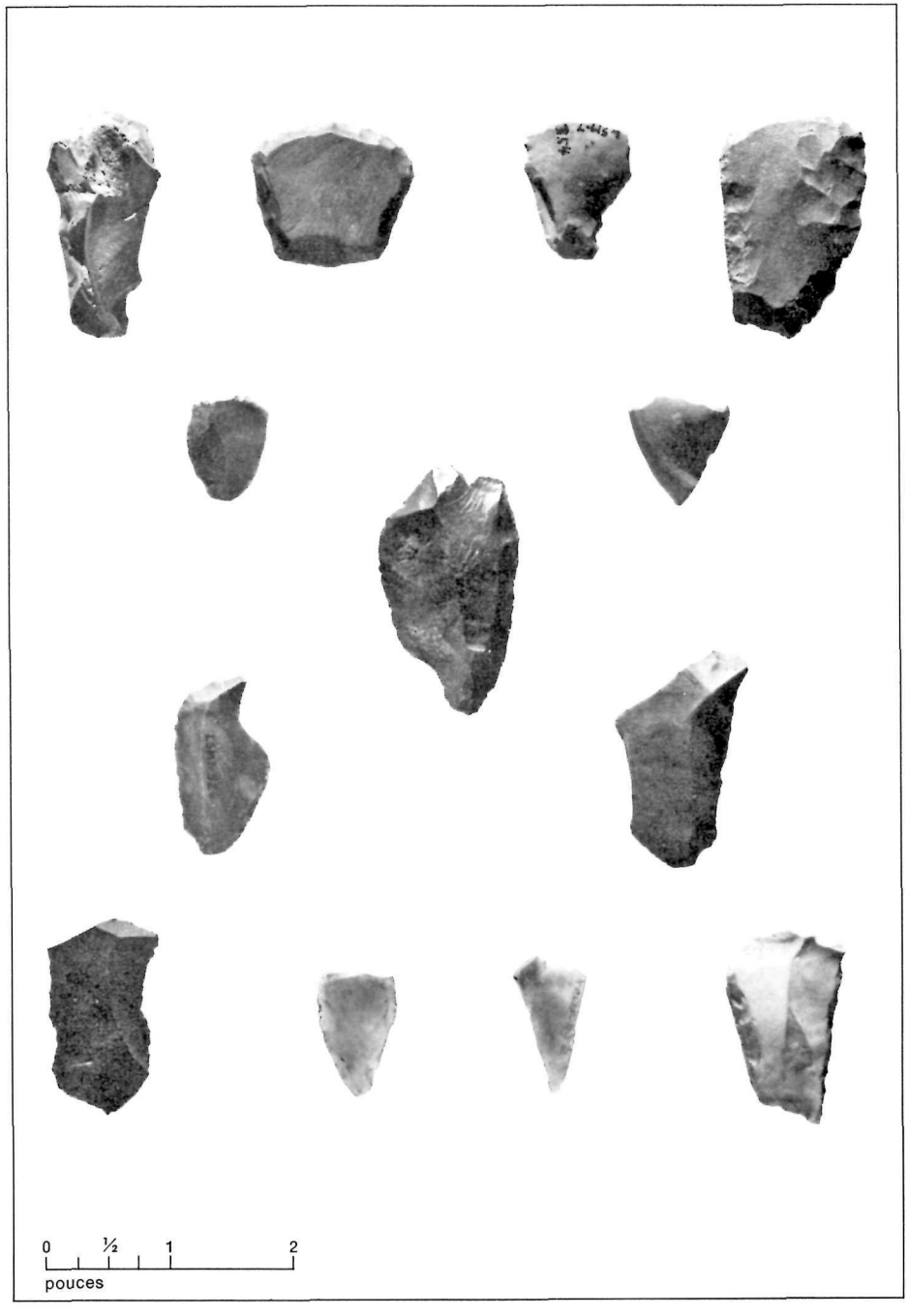

8 Tube d'exorcisme (?)

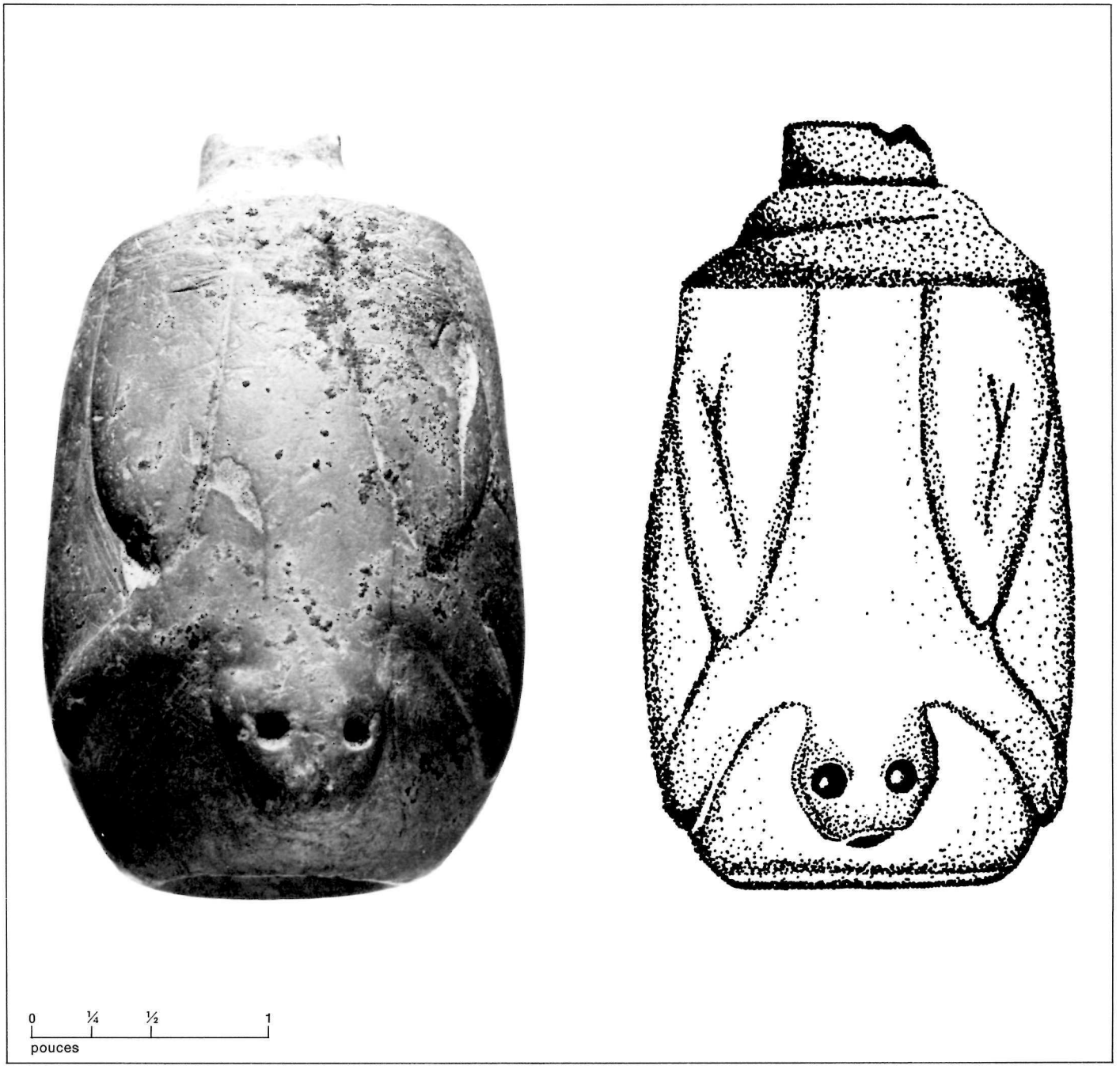

9 Calumet à plate-forme.

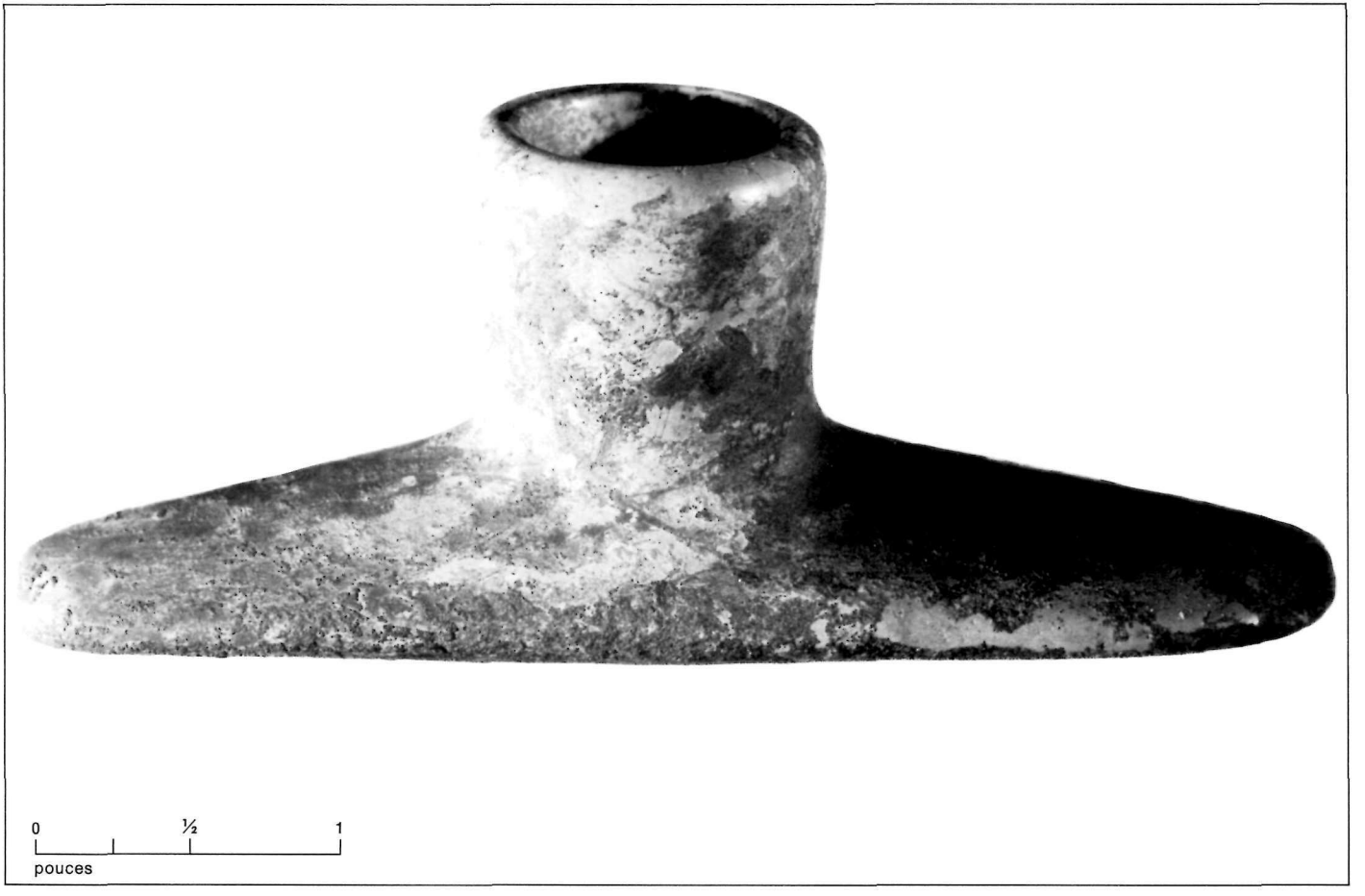

établie par MacNeish (1958: 95-6). Quant à la pointe n° 5, elle diffère totalement des collections de la rivière à la Pluie que j'ai vues, et de ce qui a été publié sur les objets recueillis dans les régions avoisinantes. Elle se rattache presque certainement à la tradition Hopewell de l'Illinois et, en particulier, au type 3b de la typologie de Maxwell (1951).

Grattoirs

Des 26 grattoirs (fig. 7) qui proviennent du site, on peut en identifier 13 comme grattoirs à taillant terminal, 9 comme grattoirs à taillant latéral et quatre de style indéterminé. Tous les grattoirs à taillant terminal ont un tranchant à angle de coupe très prononcé. Les grattoirs latéraux semblent avoir été faits avec des morceaux de roches plus minces que ceux qui ont servi pour les grattoirs à taillant terminal, et leur tranchant a toujours un angle de coupe plus faible.

Les matériaux suivants ont servi à la fabrication des grattoirs; silex, 13; calcédoine, 6; taconite, 3; quartzite, 3, et jaspe, 1. Aucun rapport n'a pu être établi entre la forme des grattoirs et les matériaux qui ont servi à leur fabrication.

Pigments

Dans le remblai du tumulus, on a trouve seize boules d'hématite, de goethite, de limonite et d'ocre jaune, dont plusieurs avaient des méplats là où l'on avait enlevé du pigment. Les boules variaient en dimension de 5 mm. à 11 cm. On a trouvé également des morceaux plus petits mais ils n'ont pas été conservés.

Artefacts en cuivre

La seule perle découverte était constituée d'une fine feuille de cuivre natif enroulée sur elle-même. Elle mesure 9 mm. de long et 5 mm. de diamètre.

10 Divers outils en pierre.

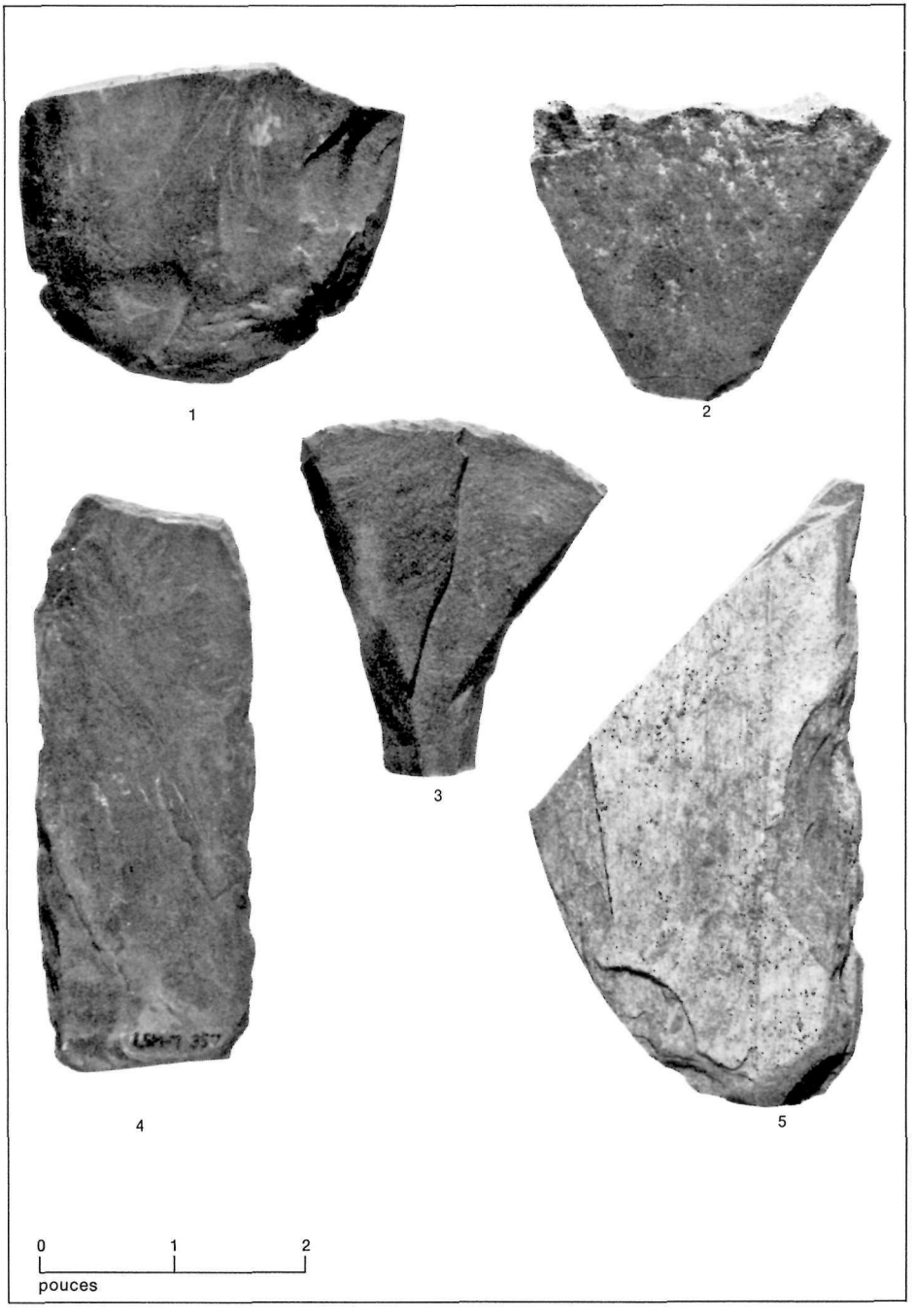

On a trouvé aussi une pointe triangulaire en cuivre natif, de section rectangulaire, longue de 3 cm., épaisse de 6 mm. et large de 14 mm. à la base.

Amulettes
Deux pierres de la dimension d'une noix et de formation naturelle, dont l'une ressemble beaucoup à une tortue et l'autre, à la tête d'un animal, ont été exhumées du remblai du tumulus. Tout en n'étant pas des artefacts, c'est-à-dire travaillées de main d'homme, elles se trouvaient hors de leur milieu géologique et il est à peu près certain qu'elles avaient été conservées par les Indiens comme amulettes ou objets d'ornement.

Tube d'exorcisme
Cet objet pourrait être une pipe tubulaire en pierre, mais il ne porte aucune trace de brûlage et la pipe à tabac tubulaire n'a jamais été signalée dans la région de la rivière à la Pluie ni dans les régions avoisinantes. Il est donc plus probable qu'il s'agit d'un tube d'exorcisme dont un chaman se servait pour chasser un mauvais esprit ou un objet présumément cause de maladie.

Le spécimen en question (fig. 8, *a*, *b*), taillé dans une pierre lisse et rose, a une longueur totale de 9.7 cm. Son plus grand diamètre, si on ne compte pas les deux grenouilles sculptées en bas-relief de part et d'autre du tube, est de 5.6 cm. La cavité qui le traverse a un diamètre de 1.2 cm. à la plus petite extrémité et s'évase irrégulièrement jusqu'à la plus grande, dont le diamètre est de 2.2 cm.

La couleur et la texture du tube en question sont semblables à celles des artefacts et des blocs de pierre qui, dans les musées, portent l'étiquette «catlinite du Minnesota.» À l'examen microscopique, on retrouve aussi les mêmes caractéristiques. Cependant, l'analyse de diffraction aux rayons X révèle que le tube d'exorcisme est fait d'orthoclase et de quartzite, alors que la catlinite est formée d'illite. Il ne s'ensuit pas nécessairement que la substance n'est pas de la catlinite, si l'on tient compte des observations suivantes qui figurent dans le rapport d'examen de M. R. M. Organ:

11 Tessons de bord Lockport linéaire.

Étant donné que les roches sédimentaires peuvent contenir un mélange de minéraux, ces résultats servent à indiquer seulement le minéral qui prédomine dans chaque échantillon.

Bien qu'à première vue les . . . spécimens semblent différer sensiblement, il faudrait étudier à fond les différentes compositions de la catlinite avant d'affirmer qu'elle n'a pas servi à la fabrication du tube d'exorcisme ou encore que la matière de celui-ci provenait d'une autre région que celles des dépôts du Minnesota [Traduction].

Sans en être absolument certains à ce stade de nos investigations, nous avons des raisons de penser que le tube n'a pas été fabriqué en catlinite du Minnesota. Nous n'avons pas pu non plus l'identifier en faisant une analyse de sa forme. Le seul spécimen qui puisse lui être comparé quelque peu est décrit (Gillihan & Beeson 1960: 50-1) comme un poids de propulseur (*atlatl*) en catlinite rouge de l'Ohio, orné d'un motif de deux serpents sculptés en bas-relief. Ce dernier provient du site Gable, près de Laurenceville, en Illinois, dont l'occupation a été la plus intense à l'époque de culture Hopewell supérieure, soit durant plus de 300 ans à compter du début du IVe siècle.

Pipe

Au cours des fouilles, on a mis au jour un seul calumet à plate-forme (fig. 9). Il a une longueur de 11.4 cm. et une base ovale de 3.4 cm. de large. Sa hauteur totale est de 4.5 cm. La surface très lisse, de couleur crème, a l'aspect verni, mais l'analyse physique et chimique révèle qu'il s'agit d'une surface naturelle patinée. Sous cette surface, la substance qui n'a pas été exposée est grise. En apparence, elle diffère peu de celle des tubes à bout obstrué qui se trouvent dans les collections du *Royal Ontario Museum,* et qui sont considérés comme étant fabriqués de catlinite de l'Ohio. L'analyse par diffraction aux rayons X des tubes à bout obstrué donne l'effet poudreux de la kaolinite. La même analyse du matériau du calumet à plate-forme révèle qu'il a été sculpté dans de la kaolinite tendre de teinte grise et contenant du fer. Le calumet

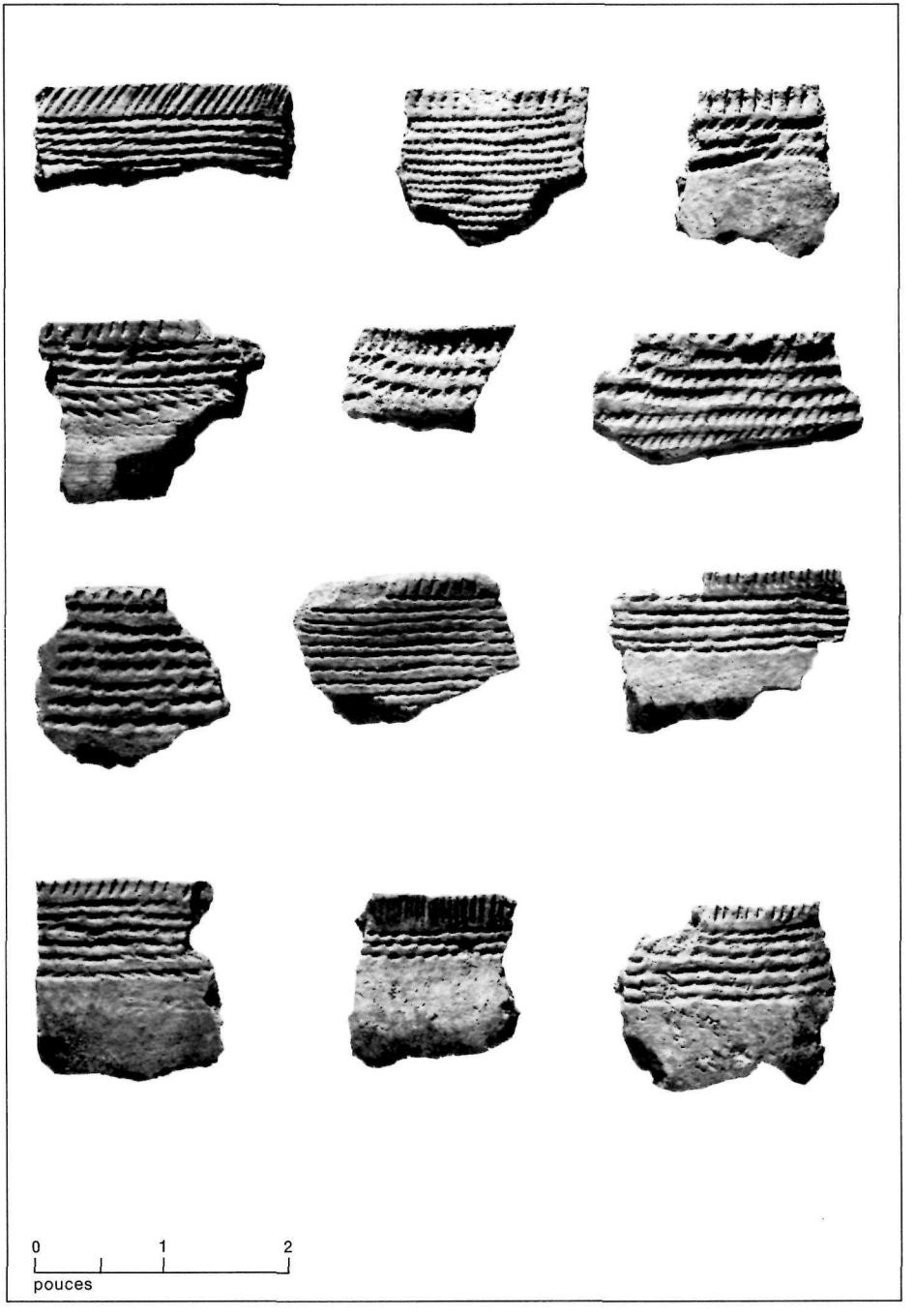

12 Tessons de bord Lockport linéaire.

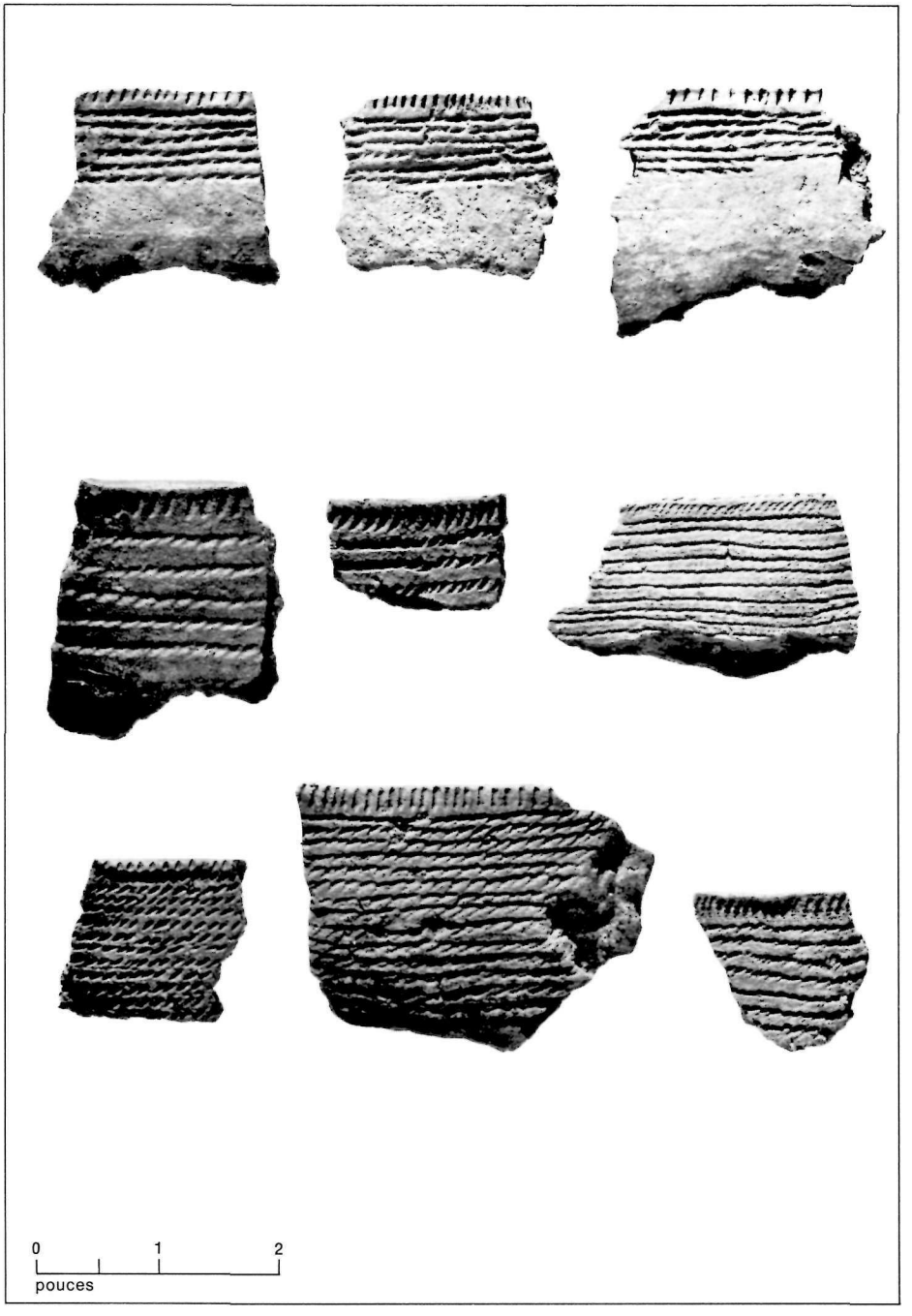

et les tubes à bout obstrué sont fabriqués de matériaux différents mais apparentés.

Nous ne pouvons pas en avoir la certitude, avant d'avoir mené une longue série d'essais compliqués dans les carrières de l'Ohio (ainsi que dans celles du Minnesota), mais toutes les données dont on dispose actuellement semblent indiquer une influence de la tradition Hopewell dans la région de la rivière à la Pluie, à l'époque du Hopewell supérieur.

Marteaux de pierre

On n'a trouvé qu'un seul marteau de pierre, un gros galet de syénite, ayant à peu près la forme d'un coin, mesurant 10.5 cm. de longueur, 9.4 cm. de largeur et 6.9 cm. d'épaisseur. Le côté mince du coin est aplati par l'usage, sur toute sa longueur.

Divers objets en pierre

À l'exception de l'un d'eux, ces sept objets pourraient tous être des pierres à polir. Le bizarre spécimen en ardoise (fig. 10, *1*) semble avoir été la base d'un objet plus grand qui a été brisé. Il a de petites encoches aux angles et ses deux bords ainsi que la marque de la cassure sont légèrement polis, probablement par l'usage. Il y a aussi deux rainures larges et peu profondes à la surface supérieure, et chacune présente un certain nombre d'éraflures courtes et peu accentuées.

Deux minces morceaux d'ardoise rectangulaires (fig. 10, *4*) à surface très polie ont servi de pierre à polir. Une autre pierre à polir est faite d'un bloc à peu près rectangulaire de grès rouge à grain fin, ayant 6.8 cm. de longueur, 3.8 cm. de largeur et 1.9 cm. d'épaisseur. L'objet mince en schiste (fig. 10, *5*) aurait pu être une pierre à polir car, à son revers, une partie de sa surface est très polie. Il est cependant plus probable qu'il s'agisse d'une partie d'un objet inachevé qui a été cassé en cours de fabrication.

Le dernier des objets de ce groupe (fig. 10, *3*) a été fabriqué d'une pierre métamorphique à grain fin. C'est peut-être un grattoir, comme semble l'indiquer le tranchant recourbé et ébréché à angle aigu, mais là aussi il s'agit plus probablement d'un fragment d'un objet plus considérable.

13 *1-4*, Tessons de bord avec impressions de corde ou de tissu; *5-10*, Tessons de bord Lockport unis.

À quelques exceptions près, que nous signalerons à mesure, on peut considérer la poterie du gisement Armstrong comme identique à celle décrite par MacNeish (1958: 142 et suiv.) comme poterie Laurel simple. Les deux différences les plus nettes sont d'abord que la poterie Armstrong est bien plus mince, ayant une épaisseur moyenne de 5.02 mm., et qui varie entre 3 mm. et 10 mm., et ensuite qu'elle est bien plus dure, soit une fermeté moyenne de 4.9 à l'échelle de Mohs. En d'autres termes, si la poterie Armstrong est, dans une grande mesure, semblable à la poterie Laurel du Manitoba, elle est aussi plus mince, plus dure et plus dense. Stoltman (1962: 111) a fait la même constatation au sujet des poteries Laurel du Minnesota.

Tessons de bord
À l'exception de neuf spécimens qui portent des impressions de corde ou de tissu, tous les tessons de bord (258) recueillis au site Armstrong correspondent aux catégories typologiques établies antérieurement par MacNeish (1958) et Stoltman (1962). Ces types sont notés au tableau 2 et illustrés aux figures 11 à 15.

Tableau 2: Répartition des poteries selon les types

Type	N°	%
Lockport linéaire	137	53.10
Lockport uni	42	16.28
Nutimik oblique	33	12.79
Pointe de cimetière incisée	23	08.91
Impression de corde ou de tissu	9	03.49
Empreinte Laurel linéaire	9	03.49
Laurel dentelé	3	01.16
Imitation de coquille de pétoncle	2	00.78
Total	258	100.00

Les tessons de bord qui portent une impression de corde ou de tissu semblent, à première vue, presque identiques aux tessons de bord Lockport linéaires et ce n'est que par un examen minutieux à la loupe qu'on peut déceler la différence entre les deux types. Nous n'avons pas pu, cepen-

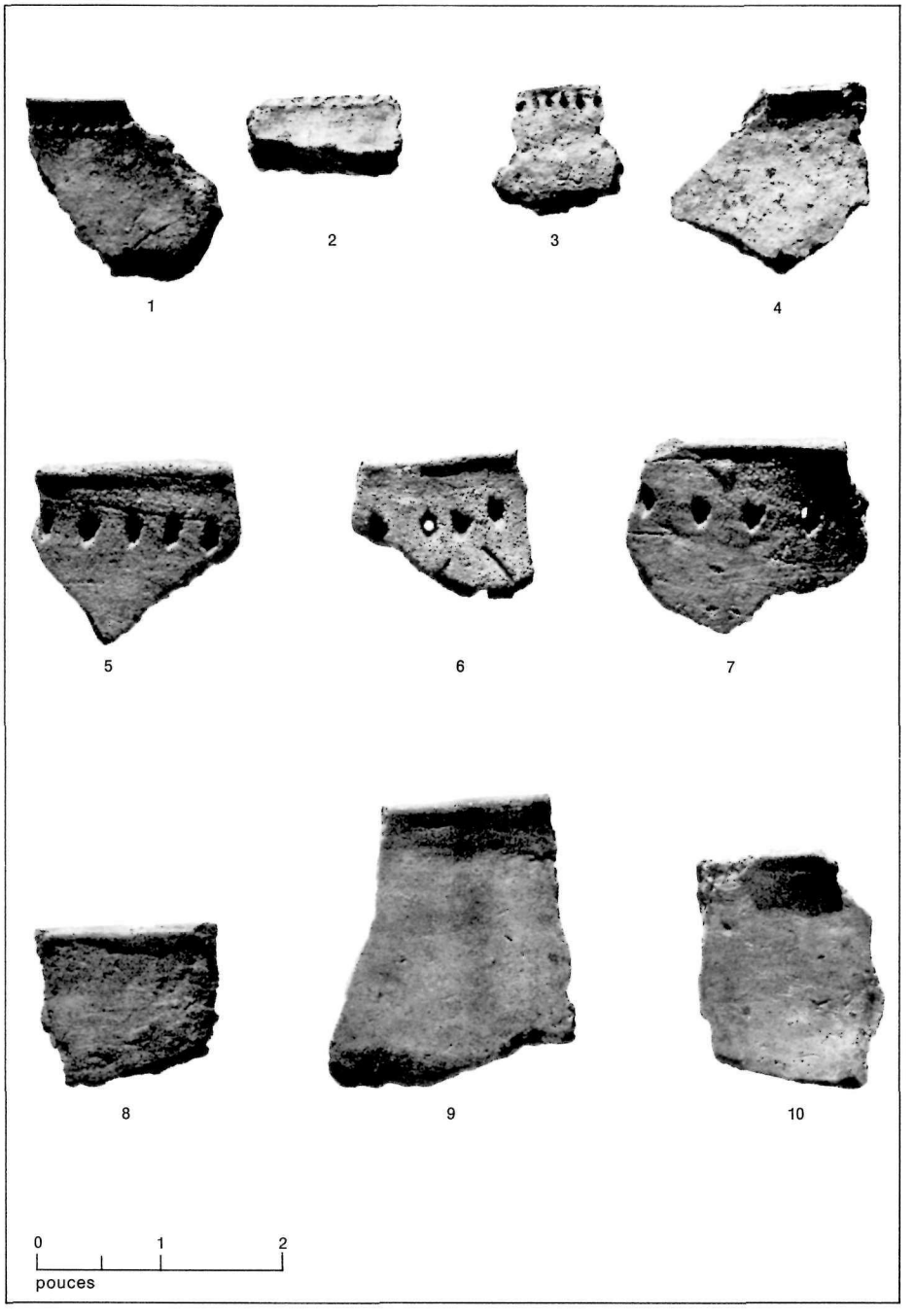

Tableau 3: Répartition des tessons de bord décorés

Extérieur	Intérieur	Bord	Particularités	Total
Lockport linéaire	uni	uni	aucune	109
Lockport linéaire	uni	empreinte linéaire	aucune	21
Lockport linéaire	uni	empreinte linéaire dentelée	aucune	6
Lockport linéaire	uni	uni	élément de motif diagonal	1
Lockport uni	uni	uni	ponctuations à l'extérieur	31
Lockport uni	bossettes à l'intérieur (1 rangée)	uni	ponctuations à l'extérieur	8
Lockport uni	ponctuations à l'intérieur (1 rangée)	uni	bossettes à l'extérieur	3
Nutimik oblique	uni	uni	aucune	24
Nutimik oblique	uni	empreinte linéaire dentelée	aucune	6
Nutimik oblique	uni	empreinte linéaire	aucune	3
Pointe de cimetière incisée	uni	uni	ponctuations à l'extérieur	13
Pointe de cimetière incisée	uni	empreintes linéaires	ponctuations à l'extérieur	8
Pointe de cimetière incisée	uni	ponctuations linéaires	ponctuations à l'extérieur	2
Impression de corde ou de tissu	uni	uni	aucune	5
Impression de corde ou de tissu	uni	empreinte linéaire	aucune	3
Impression de corde ou de tissu	uni	empreinte linéaire dentelée	aucune	1
Empreinte Laurel linéaire	uni	uni	ponctuations à l'extérieur	9
Empreinte linéaire dentelée	ponctuations à l'intérieur (1 rangée) ponctuations à l'intérieur (2 rangées)	uni	bossettes à l'extérieur	2
Empreinte linéaire dentelée	bossettes à l'intérieur (1 rangée)	incisions de hachures croisées	ponctuations à l'extérieur	1
Imitation de coquille de pétoncle	uni	uni	ponctuations à l'extérieur	2

dant, faire ressortir photographiquement cette différence.

Le tableau 3 indique la répartition des caractéristiques individuelles des décorations de céramique. Cette répartition n'a aucune valeur spéciale actuellement, mais elle constitue une partie essentielle des données recueillies. Quand d'autres données seront disponibles, on pourra presque à coup sûr mieux définir les types de poterie en reconstituant et en interprétant les caractéristiques différemment.

14 Tessons de bord divers: *1,* Imitation de coquille de pétoncle; *2,* Laurel dentelé; *3,* Lockport linéaire (variante); *4-10,* Pointe de cimetière incisée.

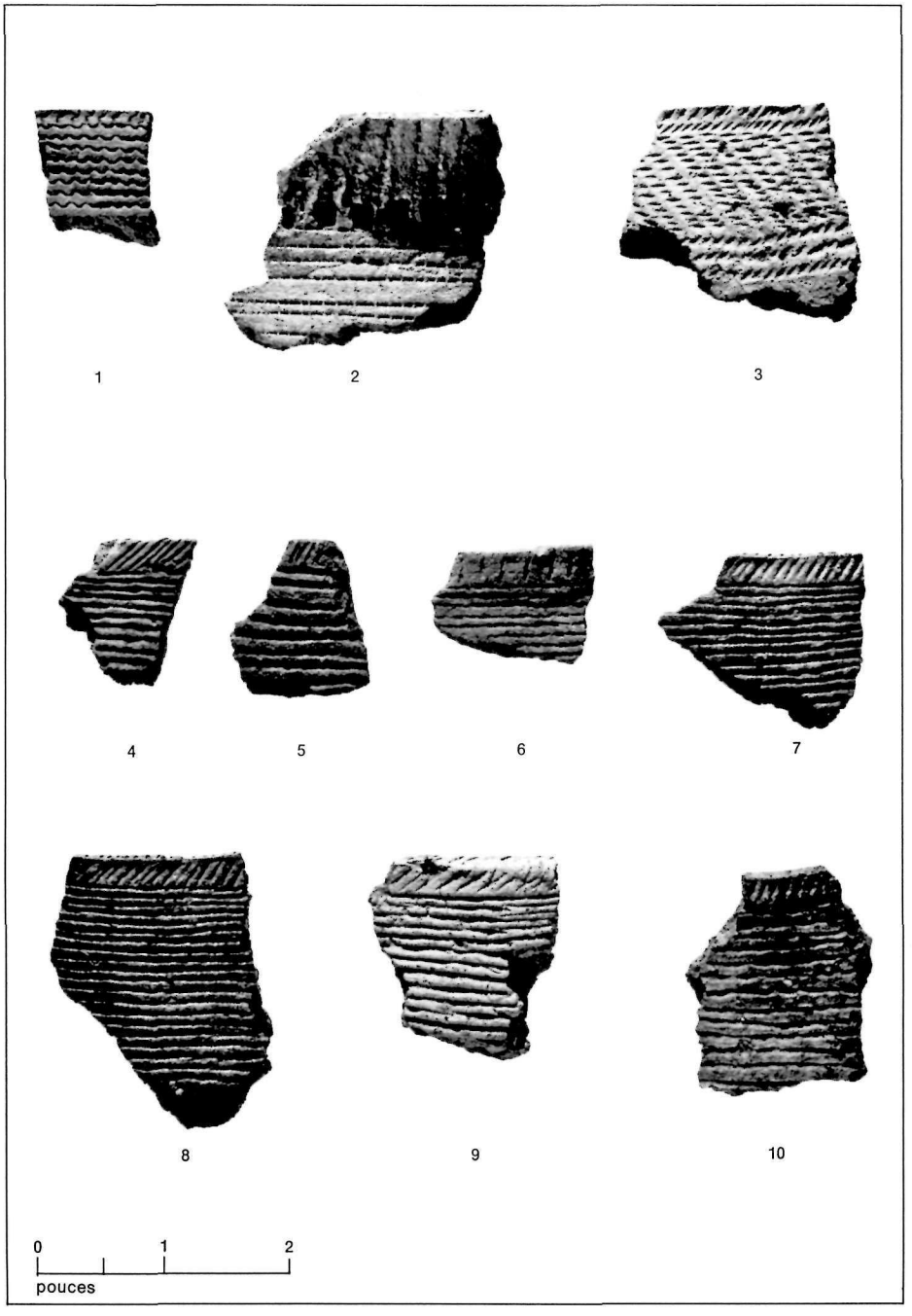

Conclusions

Le tumulus Armstrong est un ouvrage à peu près circulaire situé sur une terrasse qui domine les rapides du Long-Sault, sur la rivière à la Pluie. Il ne constitue qu'un élément d'un grand ensemble rituel d'au moins 11 tumulus qui se trouvent sur ce site. Bien qu'on n'ait pas fait de fouilles systématiques avant celles dont il est question dans le présent rapport, un examen de plusieurs cueillettes de spécimens en surface donne de sérieuses raisons de croire que l'emplacement a été occupé pendant quelque 8,000 ans.

Lorsque nous avons creusé une tranchée à travers le centre du tumulus Armstrong et examiné la coupe verticale, nous avons constaté que le tumulus avait été construit avec de la terre transportée dans des paniers. Un rectangle de troncs de pin se trouvait sous le tumulus, à l'intérieur duquel, reposaient, à trois points différents, les dépouilles de 13 personnes. La sépulture n° 2 contenait le corps d'un enfant, couché sur le côté gauche, les genoux repliés. Les sépultures n°s 1 et 3 contenaient l'une et l'autre les squelettes désarticulés de six personnes, abondamment badigeonnés d'ocre rouge. Ces corps, après la mort, avaient été inhumés ou, ce qui semble plus probable, exposés sur un échafaud, puis leurs os avaient été recueillis, badigeonnés d'ocre et déposés dans leur sépulture définitive.

Faute de mobilier funéraire, on ne peut établir à quelle culture appartenaient les gens inhumés dans le tumulus Armstrong. On peut cependant déduire, d'après les dimensions et la forme du monticule, que celui-ci appartient à la tradition Laurel. La plupart des artefacts trouvés dans le remblaiement du tumulus sont de tradition Laurel et quelques fosses de sondage creusées au hasard dans le voisinage révèlent la présence d'un grand village de tradition Laurel. Les types de poteries exhumées sont semblables à celles que MacNeish et Stoltman désignent tous deux comme appartenant à la tradition Laurel inférieure. On ne possède aucune datation au carbone 14, mais on estime que cette tradition était florissante, il y a de 1,500 à 1,000 ans

15 Tessons de bord obliques Nutimik.

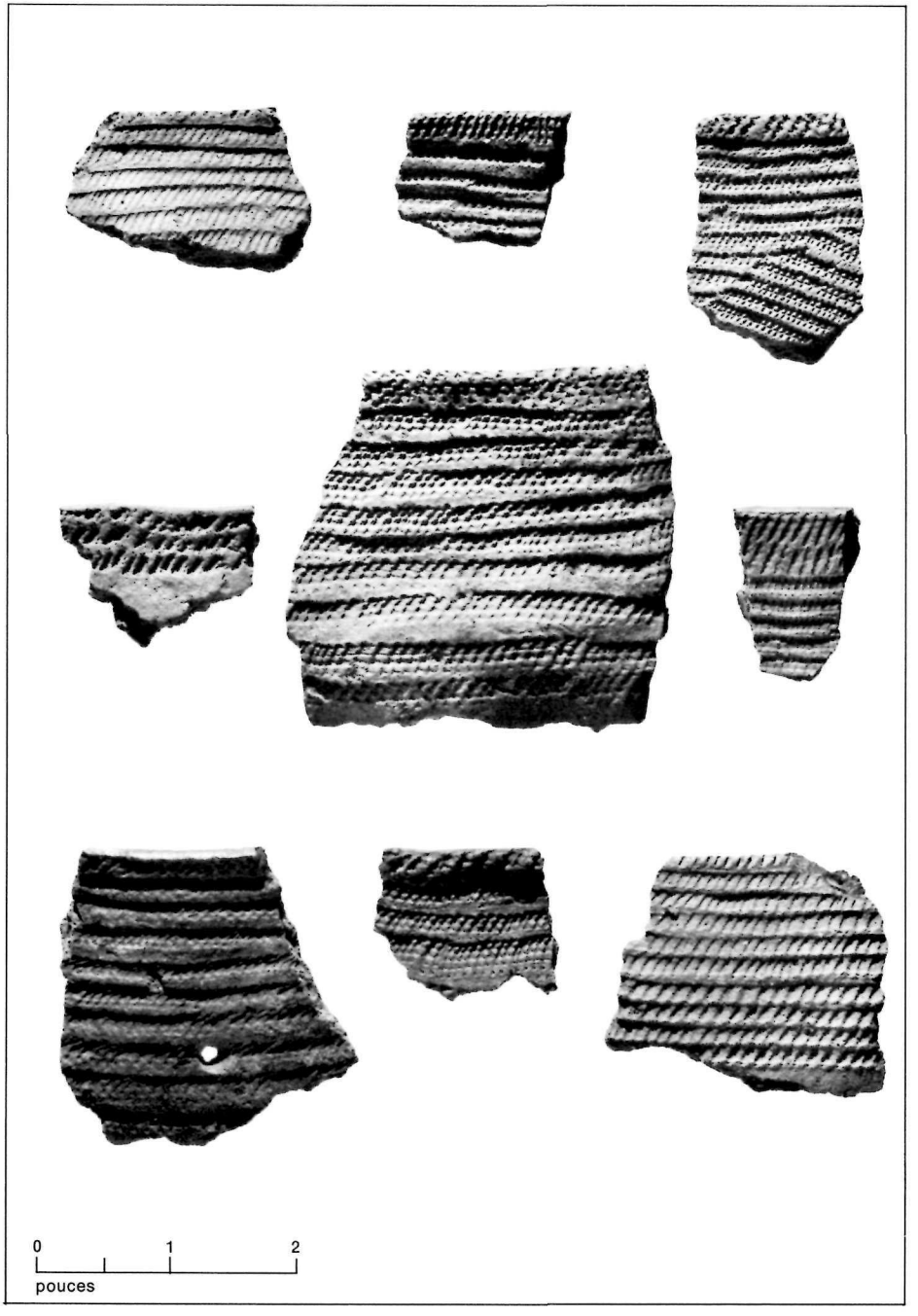

environ, dans le sud du Manitoba. Un morceau de charbon de bois provenant d'un des troncs trouvés dans le tumulus Armstrong a été soumis à la société *Isotopes, Inc.* pour datation au carbone 14. Cet échantillon (NMC-118 [1-2594]) a permis de fixer une date de 1,010 ans ± 100 ans, ce qui donne l'an 957 de notre ère. On doit remarquer, en passant, que cette date se rapporte à la construction du tumulus, et non à la fabrication de la poterie et des artefacts éparpillés dans le remblaiement du tumulus. Les artefacts sont ceux qu'on découvre ordinairement au cours de fouilles dans un village indien. Si on en a trouvé dans le tumulus, c'est tout simplement parce qu'une partie de la terre utilisée pour sa construction, provient d'un village indien, village qui pourrait avoir été abandonné depuis un temps indéterminé avant la construction du tumulus.

En se basant sur la datation au carbone 14 et sur l'évaluation que MacNeish a faite de l'âge des objets Laurel trouvés au Manitoba, on peut supposer pour un moment que le village était effectivement de la tradition Laurel inférieure, que le tumulus est de la tradition Laurel supérieure et qu'il a été construit il y a environ 1,000 ans.

L'excavation du tumulus Armstrong nous a permis d'établir certains faits qui, à leur tour, donnent lieu à diverses hypothèses que des fouilles ultérieures pourront confirmer ou infirmer. Il y a, le long des rapides du Long-Sault, un nombre suffisant de tumulus et de vestiges de villages pour qu'on puisse établir la chronologie de la construction des tumulus, ainsi que celle des types de poterie en usage à différentes périodes de l'histoire des peuplades de tradition Laurel.

Notes

1 Les billes ont été identifiées comme étant du pin blanc *(Pinus strobus* L.) par le professeur J. J. Balatinecz, du Département de science forestière, à l'Université de Toronto.

2 Nous sommes redevables, pour l'identification des matériaux lithiques, à MM. W. Tovell, conservateur de géologie, J. Manderino, conservateur de minéralogie, et R. M. Organ, conservateur de la restauration, tous du *Royal Ontario Museum,* Université de Toronto.

Bibliographie

Gillihan, J. E., et W. J. Beeson
1960
«The Gamble Site.» Dans: *Indian Mounds and Villages in Illinois.* Illinois Archaeological Survey, Inc., Bulletin n° 2, Université de l'Illinois, Urbana.

Kenyon, W. A., et C. S. Churcher
1965
«A Flake Tool and a Worked Antler Fragment from Late Lake Agassiz.» *Canadian Journal of Earth Sciences,* n° 2, pages 237-46.

MacNeish, Richard S.
1958
An Introduction to the Archaeology of Southeast Manitoba, (Bulletin n° 157 du Musée national du Canada), Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, Ottawa.

Maxwell, Moreau S.
1951
«Woodland Cultures in Southern Illinois.» *Logan Museum Publications in Anthropology,* Bulletin n° 7, Beloit College, Wisconsin.

Stoltman, James B.
1962
A Proposed Method for Systematizing the Modal Analysis of Pottery and Its Application to the Laurel Focus. Thèse de maîtrise non publiée, Département d'anthropologie, Université du Minnesota.

Royal Ontario Museum, Toronto.

Lieux historiques canadiens: Cahiers d'archéologie et d'histoire, sont aussi publiés en anglais sous le titre *Canadian Historic Sites: Occasional Papers in Archaeology and History*. Pour plus amples renseignements veuillez vous adresser à Information Canada, Division de l'édition, 171, rue Slater, Ottawa (Ontario), K1A 0S9.